UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Problématique de l’alternance politique au Burundi depuis le « renouveau démocratique » des années 1990

NGARAMBE, François-Xavier Pauly; Sous la direction de : Pr. Denis BANSHIMIYUBUSA

2024
UB, Faculté des lettres et sciences humaines
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/958

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Master en Sociétés, Pouvoirs, Territoires et Développement Durable (SPTD)

Filière: **Science Politique**

PROBLEMATIQUE DE L'ALTERNANCE POLITIQUE AU BURUNDI DEPUIS LE « RENOUVEAU DEMOCRATIQUE » DES ANNEES 1990

Par :

François-Xavier Pauly NGARAMBE

Mémoire

présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention du diplôme de Master en Science Politique

Sous la direction de :

Pr. Denis BANSHIMIYUBUSA

Bujumbura, mai 2024

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY

Président : Pr. Siméon BARUMWETE

Directeur : Pr. Denis BANSHIMIYUBUSA

Secrétaire : Pr. Léonidas NDAYISABA

DEDICACES

A toi, très cher père, pour qui transmettre le savoir est plus qu'une passion, mais un devoir ;

A toi, très chère mère pour ta tendresse et ton amour indéfectible ;

A vous, mes frères et sœurs, pour votre soutien inconditionnel.

REMERCIEMENTS

Nos sincères remerciements vont d'abord au Professeur Denis BANSHIMIYUBUSA, Directeur de ce mémoire, qui, grâce à ses explications enrichissantes, ses conseils judicieux et son accompagnement, a permis d'aboutir à la rédaction de notre travail de recherche et à sa présentation. Qu'il trouve ici l'expression de notre profonde gratitude.

Nos remerciements vont ensuite à l'endroit du corps professoral et de l'administration de l'Université du Burundi, en particulier les professeurs de la filière de Science Politique qui n'ont ménagé aucun effort pour nous partager leur savoir et nous prodiguer des conseils utiles pour nous préparer à la vie future. Qu'ils trouvent dans le présent travail l'expression de nos sentiments les plus déférents.

Nos sincères et respectueux remerciements s'adressent particulièrement à nos parents qui se sont dévoués corps et âme pour que nous puissions étudier dans les meilleures conditions et qui ont tout fait pour que nous ne manquions de rien. Au terme de ce travail et de nos études universitaires de Master, nous tenons à leur exprimer toute notre reconnaissance et notre gratitude pour l'amour qu'ils n'ont cessé de nous montrer.

A tous nos amis et connaissances qui nous ont soutenu et accompagné durant ce deuxième cycle de notre cursus universitaire que nous terminons par la présentation publique de ce travail de mémoire, nous disons merci.

François-Xavier Pauly NGARAMBE

RESUME

Notre recherche, intitulée **« PROBLEMATIQUE DE L'ALTERNANCE POLITIQUE AU BURUNDI DEPUIS LE « RENOUVEAU DEMOCRATIQUE » DES ANNEES 1990 », examine les défis de l'alternance politique dans ce pays.**

Les années 1990 ont marqué un tournant majeur dans l'histoire politique du Burundi, avec l'amorce d'un processus de démocratisation après des décennies de régimes dictatoriaux et de violences interethniques.

Le but de notre étude était de comprendre pourquoi l'alternance politique au Burundi demeure un échec malgré les mécanismes mis en place dans les années 1990 pour promouvoir une stabilité politique. Bien que les initiatives entreprises dans la période post-Arusha aient permis l'organisation d'élections libres et démocratiques, le Burundi reste en proie à des conflits cycliques, qui entravent les alternances régulières.

Nous avons utilisé quatre approches théoriques et diverses analyses pour éclairer notre recherche. L'approche élitiste a permis de comprendre comment les élites politiques burundaises cherchent à dominer l'espace politique et prolonger leur pouvoir. La théorie constitutionnelle a servi à vérifier si les lois et les principes démocratiques basés sur la constitution sont respectés. La théorie interactionniste stratégique nous a aidés à analyser comment les interactions entre les acteurs politiques burundais ont influencé l'alternance politique et entravé le processus démocratique. Enfin, la théorie socio-historique du politique nous a amenés à revisiter le passé pour identifier les événements à l'origine de l'échec de l'alternance politique au Burundi.

En conclusion, notre recherche a révélé que l'histoire politique du Burundi est marquée par une série d'instabilités politiques, de régimes autoritaires et de tensions ethniques, créant un environnement hostile à l'alternance démocratique. L'influence politique, le rôle des acteurs politiques et la gouvernance autoritariste ont entravé le développement de pratiques démocratiques durables. Cette dynamique est caractérisée par une logique de prédation et de patrimonialisation du pouvoir, souvent privilégiée au détriment de la démocratie.

ABSTRACT

Our research, entitled **"The problem of political alternation in Burundi since the 'democratic renewal' of the 1990S," examines the challenges of political succession in this country.**

The 1990s marked a major turning point in Burundi's political history, with the start of a democratization process after decades of dictatorial regimes and interethnic violence. The goal of our study was to understand why political succession in Burundi remains a failure despite the mechanisms put in place in the 1990s to promote political stability. Although the initiatives undertaken in the post-Arusha period allowed for the organization of free and democratic elections, Burundi continues to suffer from cyclical conflicts that hinder regular alternations.

We used four theoretical approaches and various analyses to illuminate our research. The elitist approach helped us understand how Burundian political elites seek to dominate the political space and extend their power. Constitutional theory served to verify whether the laws and democratic principles based on the constitution were respected. Strategic interactionist theory helped in analyzing how interactions between Burundian political actors have influenced political succession and hindered the democratic process. Finally, the socio-historical theory of politics led us to revisit the past to identify the events behind the failure of political succession in Burundi.

In conclusion, our research revealed that Burundi's political history is marked by a series of political instabilities, authoritarian regimes, and ethnic tensions, creating a hostile environment for democratic succession. Political influence, the role of political actors, and authoritarian governance have hindered the development of sustainable democratic practices. This dynamic is characterized by a logic of predation and patrimony by those in power, often prioritized over democracy.

TABLE DES MATIERES

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY i
DEDICACES ii
REMERCIEMENTS iii
RESUME iv
ABSTRACT v
TABLE DES MATIERES vi
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS ix
AVANT-PROPOS xi
INTRODUCTION 1
1. Problématique et hypothèses de travail 1
1.1. Problématique 1
1.2. Hypothèses de travail 4
2. Motivation et intérêt du sujet 5
3. Approches théoriques et méthodologiques 5
3.1. Approches théoriques 5
3.2. Approche méthodologique 6
4. Délimitation du sujet 6
5. Articulation du travail 7
CHAPITRE I. CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE 8
Section 1 : Définition des concepts 8
I.1.1. Notion d'alternance 9
I.1.2. L'alternance comme rejet de la violence 11
I.1.3. L'alternance en régime parlementaire et présidentiel 12
I.1.4. Les facteurs généraux de l'alternance politique 14
I.1.5. Défis et limites de l'alternance 15
Section 2 : L'alternance comme enjeu démocratique 17
I.2.1. Notion de démocratie 17
I.2.2. Les éléments clés du principe démocratique 19
I.2.3. La démocratie et ses valeurs fondamentales 21
I.2.4. Les fondements de la démocratisation en Afrique 23
I.2.5. Défis d'alternance dans les partis politiques 24

Section 3 : Les différentes approches théoriques 26
I.3.1. L'approche élitiste 26
I.3.2. La théorie constitutionnelle 27
I.3.3. La théorie interactionniste stratégique 28
I.3.4. La théorie socio-historique du politique 28
Conclusion partielle 30
CHAPITRE II. ETAT DES LIEUX DE L'ALTERNANCE POLITIQUE AU BURUNDI DEPUIS LES ANNEES 1990 31
Section 1 : Différentes étapes de la démocratisation 31
II.1.1. Mise en place des concertations nationales 33
II.1.1.1. La commission chargée d'étudier la question de l'unité nationale 33
II.1.1.2. La commission constitutionnelle 36
II.1.2. Les premiers pas de la démocratie 37
II.1.3. Les élections de 1993 38
Section 2 : De l'échec d'alternance politique de 1993 40
II.2.1. De l'instabilité politique 42
II.2.2. L'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi 44
II.2.3. Avènement des institutions démocratiques 45
II.2.4. L'alternance à l'épreuve 48
II.2.5. Manifestation d'un élan de changement politique 51
Conclusion partielle 53
CHAPITRE III. ANALYSE DES OBSTACLES A L'ALTERNANCE POLITIQUE AU BURUNDI 54
Section 1 : Facteurs socio-culturels et historiques 55
III.1.1. Les causes socio-culturelles 55
III.1.2. Les causes historiques 56
III.1.3. La culture de l'influence du politique dans la domination du pouvoir 56
Section 2 : Facteurs politiques 58
III.2.1. La culture autoritariste comme forme de gouvernance 59
III.2.2. Le rôle des partis politiques 61
III.2.3. Manipulation des règles constitutionnelles électorales 65
III.2.4. Phénomène des mandats 67

Section 3 : Facteurs économiques 69
III.3.1. La corruption 69
III.3.2. Les contrats publics 71
III.3.3. Le clientélisme 72
III.3.4. La monopolisation du pouvoir 74
Section 4 : Des enjeux politiques nouveaux 75
III.4.1. La quête de la résistance 75
III.4.2. La quête du changement 76
Conclusion partielle 77
CONCLUSION GENERALE 78
BIBLIOGRAPHIE 80

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ABASA : Alliance Burundo-Africaine pour le Salut
ADR : Alliance Démocratique pour le Renouveau
ANADDE : Alliance Nationale pour le Droit et le Développement
BANCOBU : Banque Commerciale du Burundi
BCB : Banque de Crédit de Bujumbura
CENI : Commission Electorale Nationale Indépendante
CMSN : Comite Militaire pour le Salut National
CNDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie
CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Force de Défense de la Démocratie
CNS : Conseil National de Sécurité
CREDSR : Centre de Recherche et d'Etudes sur le Développement dans les Sociétés
CRELACS : Center for Research in Languages, Cultures and Societies
etc. : et caetera
FBI : Federal Bureau of Investigation
FNL : Forces Nationales de Libération
FRODEBU : Front pour la Démocratie au Burundi
FROLINA : Front pour la Libération Nationale
ICG : International Crisis Group
IONUB : Institution de l'Ordre National de l'Unité des Barundi
OLUCOME : Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations
ONU : Organisation des Nations-Unies
op. cit. : opus citatum
OUA : Organisation de l'Unité Africaine
PDC : Parti Démocrate-Chrétien
PIT : Parti des Travailleurs
PL : Parti Libéral
PP : Parti du Peuple
PPIP : Partenariat Politique Intérieur pour la Paix
PRP : Parti pour la Réconciliation du Peuple

PSD **:** Parti Social-Démocrate

RADDES **:** Ralliement pour la Démocratie et le Développement Economique et Social

RADEBU **:** Rassemblement des Démocrates pour le Burundi

RPB **:** Rassemblement du Peuple Burundais

SNR **:** Service National de Renseignement

SOCABU **:** Société d'Assurances du Burundi

UA **:** Union Africaine

UB **:** Université du Burundi

UNESCO **:** Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

UPD **:** Union pour la Paix et la Démocratie

UPRONA **:** Parti de l'Unité pour le Progrès National

AVANT-PROPOS

Avant de plonger dans la lecture profonde de ce travail, le lecteur doit savoir qu'il s'agit d'un travail de science politique. Les objets d'étude de la science politique se regroupent autour de deux grands domaines à savoir les acteurs et les processus politiques. S'intéresser donc à ces deux champs de la science politique nous ramène à comprendre le fonctionnement des systèmes politiques qui influencent la gouvernance et le développement des politiques publiques ainsi que le rôle des acteurs politiques dans la gestion du pouvoir.

Cette étude cherche à démontrer que, l'alternance bien qu'elle soit une norme démocratique essentielle favorisant la rotation entre majorité et opposition, elle doit être vue comme un moyen plutôt qu'une fin en soi. Son efficacité dépend de la consolidation d'un cadre institutionnel et d'une culture politique favorable au changement pacifique du pouvoir.

INTRODUCTION

Au lendemain de l'acquisition de leurs indépendances, la plupart des pays africains sont tombés sous la coupe des dictatures militaires caractérisées par l'instauration du monopartisme. A ce sujet, Mamoudou Gazibo et Céline Thiriot écrivent qu'« *à quelques exceptions près, dans les Etats africains indépendants, ce sont des régimes autoritaires, avec un parti unique qui, de jure ou de facto, se mettent peu à peu en place* »[1].Cette situation se caractérise également par le non partage du pouvoir, l'absence de liberté d'opinions qui se caractérise par l'intolérance au sein de la sphère politique et des leaders politiques. C'est ce qui a poussé Edgar Pisani à préciser que *« l'intolérance c'est le refus de la différence. C'est la quête sanglante de l'uniformité, le refus de toute autonomie, de toute diversité. C'est le refus de l'échange, c'est le refus de la cohabitation parce qu'elle accepte les différences. C'est la mort de la pensée au nom d'une pensée, c'est le refus du doute et de la découverte parce qu'ils ébranlent l'édifice des certitudes. C'est la négation de l'originalité parce qu'elle refuse un modèle. Elle est le rejet de la démocratie car elle est liberté, débat et alternance »*[2].

En effet, les régimes monopartites africains s'évertuèrent dans ce foisonnement d'intolérance, pour créer un système « *d'autoritarismes monopartites »*[3] qui aboutira à une culture de manque d'alternance politique.

Dans cette note d'introduction, nous allons présenter successivement la problématique et hypothèses de notre travail, la motivation et l'intérêt de notre sujet, les approches théoriques et méthodologiques de notre travail, la délimitation du sujet et l'articulation du travail.

1. Problématique et hypothèses de travail

1.1. Problématique

Au Burundi, depuis l'année 1966 on a assisté à une vague « *des coups d'Etat qui ont conduit à plusieurs ruptures politiques »*[4] qui n'a pas permis d'asseoir les bases d'une alternance effective pendant plus de deux décennies.

[1] Gazibo M., « Le politique en Afrique dans la longue durée : historicités et héritages », in Gazibo, M. et Thiriot, C. (dir.), *Le politique en Afrique. Etat des débats et pistes de recherche*, Paris, Karthala, Coll. « Hommes et Sociétés », 2009, p. 29.

[2] Pisani E cité par Nimubona J., « La tolérance aux fondements de la vie des Etats-Nation », conférence animée à Bujumbura, le16 avril 2020, U.B-CREDSR-CRELACS.

[3] Banshimiyubusa D., *Les enjeux et défis de la démocratisation au Burundi : Essai d'analyse et d'interprétation à partir des partis politiques*, UPPA, Thèse de doctorat en science politique, décembre 2018, p. 15.

[4] Barumwete S., "La démocratie au Burundi : entre illusions et désillusions", in Mukuri M, Nduwayo J-M et Bugwabari N. (dir)., *Un demi-siècle d'histoire du Burundi*, Paris, Karthala, 2017, p. 154.

Il faudra attendre une nouvelle conjoncture internationale des années 1990 pour participer tant bien que mal à la fin des autoritarismes et au début des processus de démocratisation en Afrique. A ce sujet, J.F. Bayart parle du triple effet « Ceausescu-La Baule-Banque Mondiale» qui symbolisait la fin du socialisme et le triomphe de la démocratie libérale.

Cette conjoncture mondiale a eu donc des incidences en Afrique où les régimes qui étaient jusque-là marxistes-léninistes renonceront à leur option idéologique.

Au Burundi, cette ouverture de l'espace politique en Afrique coïncide avec la mise en place de la Charte de l'unité nationale en 1990 et d'une commission constitutionnelle en 1991, du retour au multipartisme en 1992 et la participation à des élections libres en 1993 qui consacrèrent au parti FRODEBU (Front pour la Démocratie du Burundi) la victoire aux élections présidentielles et législatives. Une nouvelle page de l'histoire du Burundi s'écrit avec une alternance effective qui s'annonce comme le vent d'un changement de gouvernance et de démocratisation des institutions. Pourtant, cette joie sera de courte durée, car le Burundi plongera après trois mois de règne du FRODEBU dans une crise socio-politique profonde de plus de dix ans, qui mettra fin à un espoir de renaissance du Burundi vers un nouvel élan de démocratie. Rob Buijtenhuijs et Céline Thiriot le précisent en ces termes : « *A la suite d'un coup d'Etat militaire non revendiqué, mais dont le résultat fut l'assassinat du président élu régulièrement, le Burundi est entré dans une situation confuse* »[5].

Après cette longue période de crise socio-politique, l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi a été signé entre les différents protagonistes politiques pour mettre fin au conflit et ses corollaires. C'est ce qui fait dire à Justine Hirschy et Cavite Lafont que

« *le 28 août 2000, après des mois de négociations, l'accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi est signé entre le gouvernement, l'opposition et plusieurs groupes rebelles. Cet accord instaure le calendrier d'une transition politique, à l'issue de laquelle, les élections viendront consacrer le « retour » à la démocratie, une dizaine d'années après sa disparition dans les décombres de la guerre civile* »[6].

[5] Buijtenhuijs R et Thiriot C., *Démocratisation en Afrique au Sud du Sahara (1992-1995), un bilan de littérature*, Bordeaux, Centre d'Etudes d'Afrique Noire, 1995, p. 15.

[6] Hirschy J et Lafont C., « Esprit d'Arusha, es-tu là? Démocratie Burundaise au risque des élections de 2015 », in *Politique Africaine*, n°137, 2015, p. 5.

C'est dans ce cadre que la prise du pouvoir par le CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie) sera un espoir de tout Burundais qui, après une longue période de crise, était confiant qu'un changement allait voir le jour grâce à une renaissance démocratique issue des élections de 2005 qui consacreront la victoire de Pierre Nkurunziza du CNDD-FDD.

Ainsi, malgré l'alternance politique observée depuis les années 1990 mais battue en brèche par la crise socio-politique qui s'en est suivie, en dépit de l'Accord d'Arusha et des autres textes de lois qui l'ont accompagné en vue de relancer le processus démocratique, malgré les échéances électorales régulièrement organisées mais souvent contestées, nous avons assisté, certes, à une alternance politique interne et au sommet de l'Etat (2020), mais la véritable alternance politique externe reste problématique, d'où nous nous posons les trois questions suivantes :

1. Quelles sont les raisons qui ont conduit à l'échec de l'alternance politique des années 1990 au Burundi ?
2. Au vu d'une nouvelle réinstauration de la démocratie par le biais de l'Accord d'Arusha, suivie de l'élaboration de la constitution, ainsi que d'autres textes de lois qui se réfèrent audit Accord, pourquoi le Burundi n'a-t-il pas encore connu une véritable alternance politique externe ?
3. Au regard du système de gouvernance du CNDD-FDD caractérisé par l'autoritarisme, le clientélisme, l'oligarchie, le militantisme, la culture du maquis ne serait-elle pas restée prépondérante au détriment du respect de l'éthique politique institutionnelle ?

En fin de compte, notre problématique consiste à chercher à comprendre les raisons de l'absence d'alternance politique au Burundi malgré la réinstauration de la démocratie et l'élaboration des textes de lois conformes à l'Accord d'Arusha et comment la culture du maquis dans le système de gouvernance du CNDD-FDD contribue à cette situation.

1.2. Hypothèses de travail

Selon Aktouf O, l'hypothèse est « *en quelque sorte une base avancée de ce que l'on cherche à prouver. C'est la formulation pro-forma de conclusion que l'on compte tirer et que l'on va s'efforcer de justifier et de démontrer méthodiquement et systématiquement »*[7]. Elle remplit trois fonctions principales :

- Etablir des liens entre des faits, des variables et des concepts pour parvenir à mettre en place une règle applicable à de nombreuses situations données ;
- Orienter le choix des faits à observer, des données à collecter afin de pouvoir répondre aux questions centrales posées lors de la recherche ;
- Fournir des renseignements précis quant au terrain de la recherche, ce qui permettra de choisir au final la méthode appropriée, les techniques pour confirmer ou infirmer les relations énoncées[8].

Partant de la problématique ci-haut énoncée, nous pouvons émettre les trois hypothèses suivantes :

1. L'absence d'alternance politique au Burundi est le caractère propre des acteurs politiques qui, dans leurs formations politiques respectives, n'adhèrent pas à cette notion par manque de vision et de maturité politique ;
2. Entre 2005 et 2020 il s'est créé un régime fondé sur un système autoritaire s'appuyant sur la loi du plus fort en violation du respect des lois étatiques et sur la non reconnaissance de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi à des fins d'accaparement du pouvoir ;
3. La socialisation du maquis qui a produit des leaders politiques dotés d'une culture politique autoritaire aux allures monopartisanes reste un obstacle à l'idée de l'alternance politique digne de ce nom.

[7] Aktouf O., *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations: une introduction à la démarche classique et une critique*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1987, p. 58.
[8] *Ibid*., p. 62.

2. Motivation et intérêt du sujet

L'alternance politique est un changement de régime, elle a pour effet l'accès au pouvoir politique à la pluralité des partis ou des coalitions aptes à exercer le gouvernement d'un pays, à la condition que leurs candidats recueillent la majorité des suffrages à une élection présidentielle ou la majorité des sièges à une élection parlementaire[9].

Ainsi, l'alternance politique dans les pays de l'Afrique centrale en général et plus particulièrement au Burundi, est un principe qui s'inscrit au cœur des constitutions, mais souvent remis en cause par les chefs d'Etat en place. Or, malgré les différentes garanties que confèrent la constitution et les différents textes comme l'Accord d'Arusha, en termes de limitation du pouvoir, il est difficile pour les dirigeants burundais d'adhérer à la pratique d'alternance au pouvoir. C'est pour cette raison que notre sujet porte sur « la problématique de l'alternance au Burundi depuis le renouveau démocratique des années 1990 ».

En effet, depuis la promulgation de la loi sur le multipartisme dans les années 1990 jusqu'aujourd'hui, l'alternance politique reste un rêve pour beaucoup de Burundais et reste un problème majeur des conflits qui se trouvent dans le pays.

Au niveau scientifique, l'apport de ce travail dans le monde académique sera d'essayer de comprendre les raisons qui font obstacle à l'alternance politique depuis les années 1990. De ce fait, le débat que cette recherche pourrait lancer inviterait, peut-être, certains hommes et femmes politiques burundais à revoir leurs stratégies politiques dans leur accès ou conservation du pouvoir.

3. Approches théoriques et méthodologiques

3.1. Approches théoriques

Dans notre travail de recherche nous utiliserons quatre approches théoriques, à savoir : l'approche élitiste ; la théorie constitutionnelle ; la théorie interactionniste stratégique ; la théorie socio-historique du politique.

L'approche élitiste désigne les groupes sociaux qui ont du pouvoir et de l'influence sur les décisions politiques[10]. Incarnée par V. Pareto, R. Michels et G. Mosca, elle considère l'exercice du pouvoir par une minorité professionnelle comme inévitable[11].

[9] Quermone J., *L'alternance au pouvoir*, Paris, Montchrestien, Coll. « Clefs politiques », 2003, p. 13.
[10] Nay O. et al., *Lexique de science politique : vie et institutions politiques*, Paris, Dalloz, 4ème édition, 2017, p. 205.

En deuxième lieu, nous nous servirons de la théorie constitutionnelle qui est le fondement même des systèmes démocratiques. Elle suppose dans chaque pays, non seulement l'adoption d'une constitution placée au sommet de la pyramide des normes, mais aussi la mise en place des cours constitutionnelles exerçant un contrôle effectif sur la constitutionnalité des lois[12].

En troisième lieu, il s'agira de la théorie interactionniste stratégique qui est un courant théorique de la sociologie qui considère le monde social comme une entité processuelle, en composition et recomposition continues à travers les interactions entre acteurs, les interprétations croisées qui organisent ces échanges et ajustements qui en résultent[13].

Et enfin en quatrième lieu, nous ferons recours à la théorie socio-historique du politique. Elle vise à comprendre comment fonctionne le monde actuel en travaillant sur l'historicité des phénomènes sociaux. Son approche compréhensive du passé la conduit à étudier, notamment à travers les archives, les traces qui permettent de découvrir les individus, le travail qu'ils effectuent au quotidien[14].

3.2. Approche méthodologique

Pour mieux conduire notre recherche, nous utiliserons l'approche herméneutique qui consiste à consulter et à lire des ouvrages constitués de livres scientifiques et témoignages, des mémoires et thèses de doctorat, des articles qui cadrent avec le thème de notre sujet et les textes de lois promulgués. Cela nous permettra de mieux structurer la rédaction de notre mémoire.

4. Délimitation du sujet

Pour mieux aborder notre sujet, il est nécessaire de faire sa délimitation spatio-temporelle, c'est-à-dire dans l'espace et dans le temps.

Premièrement au niveau de la délimitation spatiale, notre sujet qui porte sur la problématique de l'alternance politique depuis le « Renouveau démocratique » des années 1990 a comme terrain d'étude le Burundi. En effet, à l'instar d'autres pays africains, le Burundi vit au rythme de son processus de démocratisation depuis le début des années 1990.

[11] *Ibid*. p. 206.
[12] *Ibid*. p. 114.
[13] Morrissette J, Guignon S et Demaziere D., *Recherches qualitatives: de l'usage des perspectives interactionnistes en recherche*, Association pour la recherche qualitative, volume 30, n°1, 2011, p. 11.
[14] Nay O. et al., *op. cit.*, p. 584.

Deuxièmement, concernant la délimitation temporelle, nous savons qu'au cours de ces dernières années, le paysage politique du Burundi a été dominé par la guerre civile qui a éclaté en 1993 et qui a duré jusqu'en 2003, et par un long processus de paix et de transition vers la démocratie. Ce travail porte sur une période allant de 1990, qui correspond au début de la démocratisation des institutions et de l'ouverture de l'espace politique, jusqu'en 2020 qui marque une alternance interne au sommet de l'Etat.

5. Articulation du travail

Notre travail s'organise en trois chapitres.

Le premier chapitre concernera le cadre conceptuel et théorique. Dans ce chapitre, il sera question de décortiquer les mots clés qui vont nous permettre de comprendre les concepts utiles à notre sujet.

Le deuxième chapitre portera sur l'état des lieux de l'alternance politique au Burundi depuis les années 1990. Dans ce chapitre, il sera question d'entrer dans le vif du sujet, de mettre en exergue les mécanismes qui ont abouti à la mise en place de l'alternance politique au Burundi.

Enfin, le troisième chapitre sera axé sur l'analyse de la problématique de l'alternance politique au Burundi. Dans ce chapitre, il sera question de mener une analyse scientifique en essayant d'interpréter les phénomènes observés sur le terrain sur base des différents instruments et théories de la science politique.

CHAPITRE I. CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE

L'alternance au pouvoir est l'un des moyens de la démocratie ; une condition nécessaire, bien qu'elle ne soit pas suffisante. D'une part, ce qui est démocratique est de pouvoir changer les gouvernants , mais également de permettre aux citoyens de participer activement à la prise de décision et de contrôler les actions des gouvernants. D'autre part, la pratique du remplacement périodique des personnes au pouvoir ne permet guère, à elle seule, de procéder à certains choix particulièrement cruciaux. Elle est le pilier d'une démocratie sans faille qui permet au peuple de se choisir ses élus en effectuant une rotation de ces derniers pour une meilleure harmonie et gestion de l'Etat. Elle apporte aussi une nouvelle donne permutant le pouvoir politique qui donne à l'opposition l'occasion de se retrouver dans la majorité et cette dernière de basculer dans l'opposition. Elle est donc un phénomène qui tend à s'installer dans certains pays en général et en Afrique en particulier. On comprend alors que l'alternance viendrait comme un moyen de rechange dans l'énigme politique afin d'asseoir un système de changement qui comprend, « *l'acceptation de la compétition électorale et un gage d'ouverture des systèmes politiques longtemps dominés par la confiscation et la personnalisation du pouvoir* »[15].

A travers ce chapitre, nous allons développer les concepts clés d'alternance (Section 1), les concepts de démocratie (Section 2) ainsi que les approches théoriques qui vont faire partie intégrante de nos recherches (Section 3).

Section 1 : Définition des concepts

Dans cette section, nous allons passer en revue successivement la notion d'alternance, l'alternance comme fondement pacifique du pouvoir, l'alternance en régime parlementaire et présidentiel, les facteurs généraux de l'alternance politique, les défis et les limites de l'alternance.

[15] Bedi E., *L'alternance démocratique dans les Etats d'Afrique francophone*, thèse de doctorat en droit public, Université Paris-est, 2013, p. 6.

I.1.1. Notion d'alternance

Selon *Le Nouveau Petit Robert*, l'alternance vient du mot latin « *alternãs* » qui signifie une succession au pouvoir de deux tendances politiques par le jeu du suffrage[16]. Selon le *Lexique de science politique*, l'alternance est une succession au pouvoir des deux principales forces ou coalitions politiques d'un pays, la majorité devenant l'opposition, et l'opposition prenant la place de la majorité.

L'alternance peut être le résultat d'un changement de majorité politique lié à l'élection présidentielle (en régime de type présidentiel) et/ou aux élections législatives (en régime parlementaire), ou du renversement du gouvernement en place, par la démission ou la censure (en régime parlementaire)[17].

L'alternance devient alors synonyme de permanence des freins et des contrepouvoirs limitant juridiquement et conventionnellement l'exercice du pouvoir, car elle suppose que les principaux compétiteurs du pouvoir s'engagent à ne pas remettre en cause les règles du jeu politique, telles que la définition des mandats (en durée et en compétence), les contraintes des voies et procédures de l'action parlementaire, administrative et gouvernementale ou les coutumes et routines du jeu politique[18]. Aussi, elle apparaît comme un catalyseur du pouvoir qui vient réguler le jeu politique par le respect des conventions ou des lois en ce qui concerne le nombre de mandat en donnant l'opportunité à deux ou plusieurs forces politiques de se mettre en compétition et faire valoir le choix de leur candidat au vote populaire par le biais des élections, seule condition pour une alternance effective.

Léo Hamon précise que « *l'élection traduit l'acceptation de la nouvelle dynamique institutionnelle qui fait de la légitimité populaire le mode unanimement admis d'accession au pouvoir. Bien plus, elle semble être perçue comme une volonté de retour au constitutionnalisme définissant et encadrant les nouvelles règles du jeu politique en matière d'accession au pouvoir* »[19].

[16] *Le Nouveau Petit Robert*, Paris, 2010, p. 74.
[17] Nay O. et al., *op. cit*., p. 14.
[18] Aldrin P. et al., *Introduction générale. Une sociologie politique pour les alternances au pouvoir*, Croquant, 2016, p. 9.
[19] Hamon L., « Nécessité et condition de l'alternance », in *Pouvoirs*, Revue française d'études constitutionnelles et politiques, n°1, 1977, p. 8.

L'alternance permettrait alors d'opérer l'oscillation « nécessaire » de la balance électorale, le rééquilibrage des moyens et de la latitude d'action entre les principaux partis de gouvernement qui se disputent traditionnellement le pouvoir, offrant ainsi aux citoyens la garantie de pouvoir sanctionner les gouvernants en place à l'issue de leur mandat[20].

Dans l'entendement d'A. Peyrefitte « *l'alternance requiert un fonds commun : attachement à la communauté nationale, à la dignité de la personne humaine, à la liberté. Un consensus minimum où se rejoindraient une majorité et une opposition accordées sur l'essentiel. Bref l'acceptation des fondements du régime et de la société »*[21].

Ainsi, si l'opposition gagne les élections, elle doit, par hypothèse, devenir majorité, et l'ancienne majorité, devenue minoritaire, doit s'incliner démocratiquement.

Cette règle s'impose, par définition, dans un régime qui reconnaît les règles de la majorité simple. Cette règle elle-même suppose un accord préalable, lequel peut comporter des distinctions et des limites[22].

Or, pour qu'il puisse y avoir alternance, il ne suffit pas que la majorité existante soit assez étroite pour que sa mise en minorité ne soit plus invraisemblable, il faut encore qu'il y ait en face d'elle, non pas une coalition de refus, mais une force rassemblée et capable de devenir elle-même une majorité. Parce que le « Cartel des non » n'est pas une solution de rechange, son existence, ses succès même, ne peuvent poser la question de l'alternance : il faut à celle-ci le face à face, sinon de deux grands partis, du moins de deux coalitions dûment coordonnées l'une et l'autre[23].

Par ce fait, l'alternance serait alors un enjeu crucial pouvant favoriser un équilibrisme afin de permettre à la majorité de basculer dans l'opposition et vice versa. Les partis politiques ou des coalitions de groupes auront pour rôle de renverser ces tendances. « *Tout naturellement le changement de majorité entraînera la transmission normale du pouvoir d'un parti organisé ou d'un groupe de partis à un autre parti organisé ou à une nouvelle coalition de groupes, ce serait le jeu normal du régime démocratique* ».

[20] Aldrin P. et al., *op. cit.,* p. 4.
[21] Hamon L., *op. cit*., p. 14.
[22] Faure E., « L'alternance ou la noix creuse », in *Pouvoirs,* Revue française d'études constitutionnelles et politiques, n° 1, 1984, p. 2.
[23] Hamon L., *op. cit*., p. 8.

Par extension nous pouvons dire que le propre de l'alternance est d'être un mouvement qui ne se fait pas une fois pour toutes, mais tour à tour de l'un à l'autre et de l'autre à l'un[24].

I.1.2. L'alternance comme rejet de la violence

L'alternance est considérée comme fondement pacifique du pouvoir car elle permet de maintenir la stabilité politique d'un pays en évitant la concentration du pouvoir dans les mains d'un seul parti ou un seul individu.

Dans ce sens, nous pouvons comprendre que le pouvoir est synonyme de partage, de consensus et de compromis. Cette relation de pouvoir est synonyme d'un indicateur basé sur des normes d'alternance au pouvoir où s'établirait une relation entre les individus et les élites politiques, qui peut aussi s'appliquer à la fois au changement de la composition partisane de la législature (Parlement) et au remplacement d'une équipe dirigeante de l'exécutif par une autre.

Dans ce dernier cas, elle peut signifier simplement le remplacement de l'occupant du plus haut poste exécutif par une autre personnalité, même si cette dernière est de la même famille partisane. Ainsi, l'alternance au pouvoir ne peut être conçue qu'à l'intérieur d'un ensemble qui accepte les dispositions générales de la démocratie et permet également de renouveler les idées et les approches politiques, ce qui peut contribuer à l'innovation et à la réforme. Qu'en est-il pour l'Afrique ?

La vague de démocratisation qui déferle sur la majorité des pays de l'Afrique subsaharienne depuis la fin des années 1980 et le début des années 1990 est le résultat de la convergence d'un certain nombre de conditions et d'évènements. Après des années de dictature militaire et de gouvernements à parti unique, il y a eu une pression populaire intense en vue d'une participation accrue à la vie politique et du respect de la responsabilité des gouvernements, et ce dans le cadre d'une nouvelle dynamique en faveur du renouveau politique. Selon Michael Bratton, « *l'engagement des Africains dans la démocratie peut être revivifié par les alternances au pouvoir par le truchement des élections, ce qui peut être résumé dans l'existence d'un effet d'alternance moins sur le système politique que sur les électeurs eux-mêmes* »[25].

[24] *Ibid*, p. 13.
[25] Aldrin P. et al., *op. cit*., p. 32.

En effet, l'accession au pouvoir ayant auparavant épousé des contours violents, la libéralisation des systèmes politiques a introduit l'organisation d'élections disputées comme nouveau paradigme dans le contexte politique africain susceptible de déboucher sur une alternance démocratique [26]. Par-là, le fondement pacifique du pouvoir serait la bonne cohabitation entre la majorité et l'opposition et une accession au pouvoir légitime tout en s'accordant aux principes démocratiques dont l'alternance joue un rôle fondamental. Le changement de majorité a d'abord une implication politique puisqu'il atteste de la conquête du pouvoir par des individus et/ ou des organisations jusque-là minoritaires ou dans l'opposition[27].

Enfin, le pouvoir suppose alors des moyens permettant la capacité durable à produire des résultats. Il repose sur des ressources telles que la force physique, la capacité à distribuer des avantages matériels ou la force de persuasion.[28]

I.1.3. L'alternance en régime parlementaire et présidentiel

La différence entre les régimes parlementaire et présidentiel tient moins, depuis la montée en puissance de la personnalisation du pouvoir, au leadership de l'Exécutif qu'au fait que le suffrage universel s'exprime régulièrement à l'occasion d'un seul scrutin dans le premier cas et à la faveur de deux consultations distinctes dans le second. L'impact de cette différence se ressent naturellement dans l'exercice de l'alternance. En régime parlementaire, il suffit d'une élection législative pour affecter d'emblée la composition de l'assemblée et du gouvernement qui en procède. En régime présidentiel, au contraire, il faut que les résultats des élections législatives et présidentielles concordent pour que l'alternance se produise en même temps au sein du parlement et du gouvernement[29].

A cette première différence s'ajoute celle concernant la structure et le fonctionnement des partis. Edgar Faure montre qu'elle se retrouve dans les pays où la vie politique est traditionnellement bipolarisée. La « *structure* » des deux grands partis est de nature à faciliter le « *système* » de l'alternance. En second lieu, il n'existe point de conflit entre ces partis sur le cadre du régime.

[26] Bedi E., *op. cit*., p. 6.
[27] Nay O. et al., *op. cit.*, p. 14.
[28] *Ibid.*, p. 5.
[29] Quermone J., *op. cit.*, p. 51.

L'alternance fonctionne donc entre deux positions internes par rapport aux institutions, non pas entre une position interne et une position externe[30]. De surcroît nous pouvons alors différencier trois types d'alternance :

1. L'alternance absolue (cas du Royaume-Uni) : Elle procède d'un seul scrutin, à savoir : l'élection des députés à la chambre des communes. Elle opère un changement de rôle entre le parti majoritaire, désavoué par les électeurs, qui entre dans l'opposition, et le principal parti d'opposition vainqueur aux élections, qui accède au pouvoir. Et elle entraîne simultanément deux conséquences :

- La formation d'une nouvelle majorité parlementaire, assurée de la majorité absolue au profit du parti victorieux ;
- La constitution d'un nouveau gouvernement, issu de cette majorité, et dirigé par le leader de ce parti[31].

La Grande Bretagne apparaît comme le produit du bipartisme en ce qui concerne l'alternance absolue.

2. L'alternance relative (cas des Etats-Unis) : on entend par alternance relative celle qui n'entraine la dévolution du pouvoir à l'opposition que dans le cadre d'un seul organe. On la rencontre, en régime présidentiel, dans la mesure où le choix des titulaires du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif fait l'objet d'élections distinctes. Sous ce régime, l'alternance relative peut être, selon le cas, présidentielle ou congressionnelle[32].

3. L'alternance médiatisée (Allemagne) : elle se réfère spécifiquement au processus d'élection du président fédéral (Bundespräsident). Contrairement à d'autres pays où le président est élu directement par les citoyens, en Allemagne, le président fédéral est élu par une assemblée spéciale appelée l'Assemblée fédérale (Bundesversammlung). L'alternance médiatisée se produit lorsque le président fédéral sortant ne se représente pas pour un nouveau mandat. Dans ce cas, les partis politiques allemands négocient généralement un candidat de compromis pour le poste. Cette négociation peut être très médiatisée, car elle peut impliquer plusieurs partis politiques et représenter un équilibre délicat entre les intérêts politiques et régionaux. Quand les partis politiques ont convenu d'un candidat, l'Assemblée fédérale vote pour élire le nouveau président fédéral.

[30] Faure E., *op. cit.*, p. 7.
[31] Quermone J., *op. cit.*, p. 53.
[32] Quermone J., *op. cit.*, p. 57.

I.1.4. Les facteurs généraux de l'alternance politique

L'alternance politique est pour le citoyen une réalité en ce sens qu'il lui revient à lui, le souverain, de déterminer une orientation politique, de formuler, à travers l'expression d'un vote, un choix politique fort et original le temps d'une législature. Cela signifie que, pour en être à l'origine, il doit prendre part et prendre parti[33]. On comprend bel et bien que le citoyen est détenteur du pouvoir, et que c'est à lui qu'appartient de faire le choix pour qu'une alternance s'accomplisse.

L'alternance doit donc être comprise au sens de définie mais aussi de délimitée dans sa double dimension paradoxale : « *à la fois comme l'échéance prévisible de tout régime électif et comme un fragment infiniment malléable de la rhétorique du pouvoir ; à la fois comme un événement intelligible marquant la chronique politique nationale et comme la séquence qui s'étire d'amont en aval de cet événement et durant laquelle la possibilité d'une alternance au pouvoir suscite des réarrangements positifs ou imaginaires plus imperceptibles dans divers lieux du monde social »*[34].

Ainsi, les facteurs d'alternance politique comprennent plusieurs aspects liés aux instruments politiques eux-mêmes, à leurs stratégies et à leurs interactions. Il s'agit du vote, des coalitions politiques, des événements politiques majeurs et de la dépolitisation de l'administration.

Pour ce qui est du vote, l'élection étant un choix, la liberté du vote qui présuppose la garantie du pluralisme, c'est-à-dire l'existence d'un choix réel entre plusieurs candidats exprimant les idées différentes. Ainsi le vote est considéré comme libre s'il revêt trois caractéristiques essentielles : individualiste ou personnel, facultatif ou secret[35].

Pour ce qui est des coalitions politiques, il s'agit de celles qui se font selon les règles démocratiques d'inclusion et d'efficience. L'inclusion se réfère à la représentation des groupes sociaux et à leurs exigences. Cela suppose l'existence de partis d'opposition forts, qui contrôlent le gouvernement et lui demandent des comptes, qui offrent ainsi une alternative à leurs électeurs et sympathisants, empêchant ainsi les sentiments d'exclusion et de marginalisation de croître.

[33] [En ligne] https://www.fallaitpasfairedudroit.fr/images/files/Droit%20constitutionnel%20-%20L1/10%20-%20Les%20rapports%20entre%20pouvoirs/Alternance%20politique%20-%20Dissertation. Consulté le 9/4/2024.

[34] *Ibidem*

[35] [En ligne]https://base.afrique-gouvernance.net/docs/cgd_super_doc_sur_elections_et_l_alternance_au_burkina.pdf. Consulté le 9/4/2024.

Le critère d'efficience se réfère principalement à la capacité d'un système de partis à structurer la compétition entre partis. Cela suppose certes une opposition forte, mais aussi des partis politiques capables d'assurer d'une part un filtrage et une agrégation des différents intérêts pour former des gouvernements stables qui formulent et mettent en œuvre des politiques efficientes, et d'autre part le recrutement et la formation des élites[36].

Les événements politiques majeurs dont nous parlons sont les événements tels que les crises économiques, les conflits internationaux, les scandales politiques ou les changements de leadership au sein des partis peuvent influencer les résultats des élections et favoriser une alternance politique.

Quand nous parlons de la dépolitisation de l'administration, nous entendons que celle-ci demeure par nature un domaine dont le bon fonctionnement requiert des compétences techniques. La gestion de la carrière des fonctionnaires de l'Etat doit s'en tenir à ces principes. Les nominations pour accointance politique et les décorations pour fait de militantisme contribuent non seulement à miner la fonction publique mais aussi à pervertir et à dénaturer la nature de l'engagement, d'ailleurs au détriment du parti majoritaire.

Ces pratiques génèrent des valeurs anti patriotiques et anti républicaines : l'opportunisme et la « politique du ventre ». La dépolitisation de l'administration permettra de combattre des phénomènes nuisibles structurellement à la démocratie et au développement du pays : notamment l'impunité[37].

I.1.5. Défis et limites de l'alternance

Le Burundi a été caractérisé par des régimes politiques dont la concentration du pouvoir était mono centrée, garantissant un étouffement du jeu politique, une confiscation et une confusion de ce dernier au profit du chef d'Etat. En cette période, il fut impossible d'instaurer le principe d'alternance basé sur le choix du citoyen à qui revient le droit de se choisir ses dirigeants, de déterminer une orientation politique, et cela à travers l'expression d'un vote.

[36] En ligne]https://base.afrique-gouvernance.net/docs/cgd_super_doc_sur_elections_et_l_alternance_au_burkina.pdf. Consulté le 9/4/2024.

[37] *Ibidem.*

Au lieu de la voie légale et légitime de l'accession au pouvoir, l'alternance emprunte un autre chemin, celui de l'accession au pouvoir par des procédés violents (révolutions, rebellions) qui, vraisemblablement, excluent l'intervention légitime du peuple, bien que formellement titulaire de la souveraineté en régime démocratique[38].

Cette monopolisation du pouvoir qui traduit une articulation des règles relatives à l'exercice de ce dernier autour du chef de l'Etat n'a fait que réduire la représentation du pouvoir politique à sa plus simple expression. D'une manière générale, cet état de fait a non seulement contribué à renforcer le caractère autoritaire du pouvoir, mais aussi muselé par conséquent les mécanismes de dévolution du pouvoir, de sorte que les procédés extraconstitutionnels de transfert du pouvoir ont rendu ineffectif le constitutionnalisme des années 1960.

En dépit de l'ouverture du jeu politique à partir de la fin des années 1980, cette réalité institutionnelle et politique continue d'influencer négativement les processus démocratiques. La pratique de la succession dynastique, voire la réélection à l'infini du chef de l'Etat par des manipulations des normes constitutionnelles, posent avec acuité la question de l'idéal régime politique souhaité par l'immense majorité des Burundais, à vrai dire par des dirigeants politiques burundais.

De tels dysfonctionnements conduisent à se demander si l'Afrique par ces formes de résistances à l'alternance démocratique et, au-delà, à la démocratie n'est pas un continent voué au régime autoritaire. Dans la mesure où en effet la prégnance des pratiques autoritaires s'inscrit dans la détermination de certains chefs d'Etat de loin les plus nombreux à combattre énergiquement le principe de l'alternance, synonyme de perte des privilèges qu'offre le pouvoir, cette volonté d'instaurer et de consolider dans les faits une présidence à vie contre le suffrage populaire montre à quel point certains Etats africains refusent de s'inscrire dans la dynamique de l'Etat de droit[39].

Ce qui peine à poser les bases d'une vraie culture d'alternance, c'est le respect de l'Etat de droit des dirigeants politiques disposés à contourner les normes constitutionnelles afin d'assurer la suprématie du pouvoir personnel. Or, l'usage de la violence étant la condition sine qua non d'accès au pouvoir, cela traduit une forme de rejet de la constitution à la fois comme norme et valeur politique, qui au-delà de la confiscation de la souveraineté[40],

[38] Bedi E., *op. cit.*, p. 26.
[39] Bedi E.,*op. cit.*, p. 23.
[40] Bedi E., *op. cit.*, p. 118.

engendre des luttes interminables dans le but de la conservation du pouvoir. Nous pouvons identifier trois caractéristiques qui aboutissent à de tel chevauchement à savoir :

- un parti ultra majoritaire monopolisant la scène politique, à telle enseigne que les garde-fous de protection de la constitution (séparation des pouvoirs, majorité qualifiée, contrôle de constitutionnalité notamment) sont inopérants du fait de l'inexistence de contrepouvoirs ; l'assemblée devient une simple chambre d'enregistrement et les députés des exécuteurs d'ordre du chef ;
- une présidentialisation du régime telle que l'exécutif parvient à imposer sa volonté de révision constitutionnelle aux autres pouvoirs ;
- une faible institutionnalisation du pouvoir, conduisant à l'absence d'une véritable pratique institutionnelle se manifestant par le peu de considération à l'égard des textes. Ce qui permet le développement de pratiques en marge de la constitution qui, avec la répétition dans le temps, deviennent de vraies coutumes abrogatives[41].

Section 2 : L'alternance comme enjeu démocratique

Dans cette section, nous allons passer en revue successivement la notion de démocratie, les éléments clés du principe démocratique, la démocratie et ses valeurs fondamentales, les fondements de démocratisation en Afrique, les défis d'alternance et de démocratie interne dans les partis politiques.

I.2.1. Notion de démocratie

Le mot démocratie tire son origine du terme grec et comporte deux vocables à savoir *démos* (peuple) et *kratein* (gouverner). La démocratie peut donc se traduire littéralement comme le gouvernement du peuple ou gouvernement de la majorité.

Le mot démocratie est l'un des termes les plus utilisés du vocabulaire politique. Cette notion forte, par sa dimension transculturelle et parce qu'elle touche au fondement même de la vie des êtres humains en société, a donné matière à de très nombreux écrits et réflexions, il n'en demeure pas moins qu'aucun texte adopté au niveau mondial par des responsables politiques n'était venu jusqu'alors à en cerner les contours ou à en préciser la portée. Sans doute la notion était-elle gelée en quelque sorte par l'opposition entre démocratie tout court, ou « formelle », et démocratie « populaire » qui avait cours jusqu'à récemment dans les enceintes

[41] [Enligne] https://base.afrique-gouvernance.net/docs/cgd_super_doc_sur_elections_et_l_alternance_au_burkina.pdf consulté le 9/4/2024.

multilatérales mondiales. Ce temps n'est plus ; la démocratie, sans épithète, semble désormais être l'objet d'un large consensus et sa promotion figure en bonne place à l'ordre du jour des instances internationales.[42]

Elle se caractérise par un fonds commun de règles, de mécanismes et de convention : des élections compétitives périodiques et libres pour désigner des représentants sur la séparation des pouvoirs, le pluralisme politique et syndical, la garantie des libertés individuelles et collectives.[43]

La démocratie se distingue de la monarchie, de l'aristocratie et de la dictature. Montesquieu quant à lui, trouve que « *la démocratie est un moyen de désigner les gouvernants par tirage au sort et non par élection. Le suffrage par le sort, est de la nature de la démocratie ; le suffrage par choix est de celle de l'aristocratie. Le sort est une façon d'élire qui n'afflige personne, il laisse à chaque citoyen une espérance raisonnable de servir sa patrie* »[44].

La démocratie est donc un système participatif où toutes les couches sociales contribuent à l'exercice du pouvoir, mais aussi c'est un système dans lequel l'ensemble de la société peut participer, à tous les niveaux, au processus de prise de décision et en exercer le contrôle[45]. Bref, il s'agit d'un système politique supportable qui permet la comparaison, le débat et finalement le compromis entre des valeurs opposées[46].

Bien plus, la démocratie est un système dont le peuple est source du pouvoir absolu mais aussi un système régi par des lois, comportant aussi des représentants du peuple, ce que Robespierre considérera comme « *un Etat où le peuple souverain, guidé par des lois qui sont son ouvrage, fait par lui-même tout ce qu'il peut bien faire et par des délégués tout ce qu'il ne peut pas faire lui-même* »[47].

L'usage du mot *democracy* s'est popularisé suite à la fameuse définition qu'en a donné le président américain Lincoln : « le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple ». Un autre président, Woodrow Wilson, assure le succès du mot en présentant la première guerre mondiale comme une lutte pour la démocratie.

[42] Bassiouni C et al., *La démocratie : principes et réalisation*, Genève, Atar, 1998, p. 5.
[43] Chagnollaud D., *Science politique : éléments de sociologie politique*, Paris, Dalloz, 4ème édition, 2002, p. 69.
[44] Montesquieu cité par Rosanvalon P., "L'histoire du mot démocratie à l'époque moderne", in *La pensée politique*, n°1,1993, p. 13.
[45] Izu Akhenaton., « Quel est le régime démocratique optimal en Afrique ? », in *Jeune Economiste*, vol 17, nº56, 2018, p. 5.
[46] Hans K., *La démocratie: sa nature - sa valeur*, Paris, Dalloz, 1988, p. 10.
[47] Robespierre cité par Rosanvalon, P., *op. cit.*, p. 21.

La seconde guerre mondiale puis la chute du mur de Berlin seront interprétées à leur tour comme de grandes victoires de la démocratie contre ses pires ennemis, le fascisme et le communisme, et contribueront par le fait même à valoriser l'image du concept de démocratie[48].

La démocratie doit être assumée par l'ensemble de la population et par l'ensemble de l'élite politique. Elle ne peut être instaurée et consolidée que si elle représente une conviction partagée par tous les membres de la société. Ainsi, les modes de pensée et de comportement, c'est-à-dire la culture politique, doivent être basés et orientés vers des valeurs démocratiques[49].

I.2.2. Les éléments clés du principe démocratique

L'élément clé de l'exercice de la démocratie est la tenue à intervalles périodiques d'élections libres et régulières permettant l'expression de la volonté populaire. Ces élections doivent se tenir sur base du suffrage universel, égal et secret, de telle sorte que tous les électeurs puissent choisir leurs représentants dans des conditions d'égalité, d'ouverture et de transparence qui stimulent la concurrence politique[50].

Nous pouvons identifier en plus d'autres éléments clés du principe démocratique sous trois aspects, à savoir le principe de séparation des pouvoirs, le respect des libertés civiles et enfin la tenue d'élections libres et justes.

En ce qui concerne la séparation des pouvoirs, elle est un principe d'organisation constitutionnelle d'inspiration libérale, en vigueur dans les régimes politiques modernes, prônant la séparation du gouvernement politique en plusieurs pouvoirs, chacun jouissant d'une autonomie par rapport aux autres et de moyens de contrôle réciproques[51]. Nous distinguons alors, le pouvoir législatif chargé de faire les lois, le pouvoir exécutif chargé d'exécuter les lois et le pouvoir judiciaire chargé de veiller à la juste application de la loi[52].

Une démocratie requiert également un haut degré de libertés civiles et politiques. Concernant la liberté d'expression, il faut s'attarder sur la liberté de critique ou d'opinion propre aux journalistes et à la presse en général.

[48] *Ibid.*, p. 7.
[49] Becker P. et Raveloson A., *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Antananarivo, 2008, p. 19.
[50] Bassiouni C., *op. cit.*, p. 9.
[51] Nay O. et al., *op. cit*., p. 570.
[52] *Ibidem.*

La liberté d'opinion, ainsi que la liberté de réunion et d'association permettent aux citoyens de participer à l'expression de l'opinion publique sans subir aucune pression. L'opinion publique constitue donc un instrument de contrôle très important dans une démocratie[53].

La liberté de se présenter aux élections est également primordiale en démocratie. Elle sera toutefois réservée comme indicateur d'une élection libre. Le droit de vote est également à inclure en tant qu'indicateur des libertés civiles et politiques. Il faut aussi ajouter la liberté de manifestation puisqu'en démocratie, les gouvernés doivent avoir l'opportunité de formuler leurs préférences mais surtout signifier ces préférences à leurs concitoyens et au gouvernement par une action individuelle et collective. La liberté de manifestation est corrélée à la liberté d'expression, mais se réfère davantage à une forme de contestation populaire qu'à une forme exposition libre d'idées laquelle est caractéristique de la liberté d'expression[54].

Enfin on parlera d'élection qui comporte en son sein des règles qui la caractérisent comme principe démocratique à savoir qu'elles sont respectées et impartiales, quand elle est arbitrée par une autorité neutre et efficace, quand les forces de l'ordre (armée et police) et les cours demeurent impartiaux. En ce sens, il faut minutieusement observer si le pouvoir en place ne tente pas de recourir à de multiples méthodes qui lui garantissent inévitablement la victoire finale,[55] en procédant plus particulièrement à l'influence électorale qui semble être le moyen d'attirer plus d'électeurs vers soi. En ce sens, ces électeurs peuvent être subdivisés en trois classes sociales :

- La première classe sociale est celle de la population indécise. C'est dans les milieux ruraux que s'observe un électorat beaucoup plus indécis, ce qui l'amène à se vendre au plus offrant. L'influence électorale prend généralement des allures à la fois plus diffuses et extensives, des sommes considérables sont allouées par les candidats ou partis politiques aux personnalités influentes de leur comité de soutien, des associations de voisinage, des assemblées locales, des coopératives agricoles et des organisations professionnelles. Cet argent sert à des actions de mobilisation du "vote solide", de l'électorat organisé par ces réseaux d'obligations et de clientélisme et constitue également un acte de reconnaissance symbolique de la loyauté ainsi manifestée envers le candidat ou le parti politique dans ces opérations de collecte des voix.

[53] Becker P. et Raveloson A., *op.cit.*, p. 11.
[54] *Ibid.*, p. 45.
[55] *Ibid*, p. 46.

- La deuxième classe sociale qui participe activement dans l'influence électorale, est constituée des investisseurs. Ils sont très puissants et très opportunistes. Ils n'ont pas d'idéologie politique à défendre à part leurs intérêts économiques. Ils savent bien pronostiquer quels partis vont gagner les élections et ils injectent de grosses sommes d'argent dans les trésoreries de ces partis pour bien mener les campagnes, pour récolter des dividendes après les élections (gagner des marchés, consolider leurs réseaux d'influences, etc.)
- La troisième classe sociale concerne les cadres dirigeants des partis politiques. Cela se manifeste à travers le système de cadeau. Le cadeau sert de lubrifiant des relations sociales, mais également d'instrument de mesure de la qualité de la relation entre donateur et donataire. Cette dynamique sociale du cadeau a été de longue date instrumentalisée en tant que stratégie institutionnalisée d'approche des individus en position d'influence[56].

I.2.3. La démocratie et ses valeurs fondamentales

La démocratie, à tout le moins tout système politique démocratique, implique en effet que le pouvoir s'acquiert par la voie des urnes ; elle passe par un jeu politique pacifié dans un contexte de concurrence idéologique accompagné de programmes politiques ambitieux capables de traduire dans les faits les aspirations des peuples[57].

Ainsi donc, tout régime qui se veut démocratique doit recourir à certaines valeurs qui lui permettent d'être identifié en tant que tel. Il s'assure de ménager tous les efforts pour contribuer à son assise effective, en adoptant de nouvelles attitudes dont les gouvernants sont amenés à s'y identifier afin de protéger les acquis démocratiques. Il se doit de les promouvoir, de les défendre et renforcer la légitimité des dirigeants et la réciprocité entre gouvernants et gouvernés[58].

Pour mériter le qualificatif de démocratie, tout régime doit reposer sur les piliers du pluralisme démocratique, à savoir : l'existence d'un véritable multipartisme ; la liberté de la presse et de l'information ; l'indépendance des magistrats du siège ; l'organisation d'élection libres, transparentes, honnêtes, régulières ; l'alternance au pouvoir.

[56] [En ligne] https://burundi-forum.org/2372/promesses-dons-et-lobbyings-outils-de-l-influence-electorale-de-2015-au-burundi/. Consulté le 6/4/2024.
[57] Bedi E., *op. cit.*, p. 115.
[58] Groupe des sages de l'UA, « Processus de démocratisation et élections en Afrique », *in International Peace Institute*, 2022, p. 9.

- **L'existence d'un véritable multipartisme** : cela veut dire la présence effective sur la scène politique de plusieurs partis politiques véhiculant des idéologies différentes et qui sont potentiellement à même de gouverner. Cela implique, par voie de conséquence, la reconnaissance et la garantie d'une opposition légale. En effet, le multipartisme renferme deux idées majeures : le pluralisme politique mais aussi la possibilité de la réalisation de l'alternance démocratique.
- **La liberté de la presse et de l'information** : elle suppose l'abandon de la pratique de la censure et l'inexistence d'une législation fiscale et pénale entravant l'épanouissement d'une presse plurielle et indépendante du pouvoir.
- L**'indépendance des magistrats du siège** : magistrats qui ne doivent être soumis à aucune pression du pouvoir exécutif et ne doivent craindre ni pour leur carrière ni pour leur vie dans l'exercice de leurs fonctions.
- **L'organisation d'élection libres, transparentes, honnêtes, régulières** : c'est la voie par excellence pour pacifier la querelle entre la légitimité et la légalité du pouvoir mais aussi pour assurer la participation des citoyens à la prise de décision, trait fondamental de la démocratie.
- **L'alternance au pouvoir** : elle signifie que les gouvernants régulièrement battus doivent accepter de quitter le pouvoir et de laisser gouverner la nouvelle majorité, c'est-à-dire l'opposition d'hier. Elle suppose donc un civisme des partis politiques[59].

L'essence d'un régime politique se trouve dans l'organisation de la répartition du pouvoir. Si le politique est un lieu où s'affrontent des forces (économiques, sociales, religieuses, etc.) qui cherchent par une lutte sourde à imposer leur pouvoir, la politique est un lieu où les conflits sont médiatisés et régis par des règles[60].

La théorie démocratique repose justement sur cette idée qu'il n'existe aucune valeur absolue. C'est précisément la raison pour laquelle le seul système politique supportable est celui qui permet la comparaison, le débat et finalement le compromis entre des valeurs opposées[61].

[59] Burkina Faso, Direction Générale de l'Economie et de la Planification (DGEP), *Rapport sur l'enracinement de la démocratie*, 2015, p. 5.
[60] Dupuis-Deri F., « Qu'est-ce que la démocratie ? », in *Horizons philosophiques*, volume 5, numéro 1 (esthétiques et sociétés), 1994, p. 3.
[61] Hans K., *op. cit*., p. 10.

I.2.4. Les fondements de la démocratisation en Afrique

Après le soleil des indépendances, bon nombre de pays africains ont basculé vers des régimes à parti unique qui finiront par être des régimes dictatoriaux. Le propre d'un régime dictatorial est, en effet, de s'instaurer le plus souvent contre toute norme, puis de céder la place volontairement ou contraint et forcé en dehors de toute procédure prévue. Il semble donc qu'on puisse parler de prise de pouvoir ou de succession, mais non d'alternance à proprement parler[62].

C'est au courant de cette période que l'Afrique connaîtra des régimes militaires issus des coups d'Etat caractérisés par le clientélisme, la répression, la force et un pouvoir mono centré pendant plus de trente ans. Il fallut un vent de changement pour un pouvoir d'union, de socialisation politique au respect mutuel et à la collaboration, par le plus grand consentement et la plus faible coercition possibles[63]. Il s'agira là de l'avènement de la démocratie en Afrique. Depuis les années 1990, le système démocratique s'installe petit à petit : les élections deviennent la règle dans plusieurs pays, les médias privés voient le jour, le multipartisme ainsi que la liberté de la presse s'installent également. Bref, la démocratie est de plus en plus considérée comme la seule forme légitime de gouvernement en Afrique[64].

En définitive nous pouvons dire que les processus démocratiques ne doivent pas être mesurés en fonction du but qu'ils visent à atteindre, mais plutôt en fonction de ce qu'ils atteignent. Cela signifie que certaines conditions opérationnelles doivent faire partie intégrante de ces processus. Ce sont :

- L'accès des citoyens aux institutions publiques, sans discrimination ou intimidation ;
- La transparence dans le fonctionnement des institutions publiques ;
- L'intégrité des processus ;
- Des mécanismes de responsabilité capables d'aboutir à des résultats et réparer efficacement les injustices[65].

[62] Pierre D., « L'alternance au pouvoir aux Etats-Unis », in *Pouvoirs* nº1, vol 3, 1984, p. 1.
[63] Monica C., « L'alternance à l'anglaise », in *Pouvoirs* nº1, vol 3, 1984, p. 2.
[64] Izu Akhenaton., *op.cit*., p. 4.
[65] Bassiouni C., *op. cit.*, p. 23.

I.2.5. Défis d'alternance dans les partis politiques

On entend par alternance dans les partis politiques le degré d'inclusion des membres du parti dans la prise de décisions et les délibérations au sein du parti, et les méthodes employées à cet égard.

Les partis politiques sont connus pour jouer un rôle crucial dans la démocratie représentative moderne. Ils formulent des politiques et des programmes publics, sensibilisent l'opinion publique à travers leur propagande, recrutent des gestionnaires administratifs et parlementaires, présentent des alternatives politiques et contrôlent les gouvernements, selon qu'ils sont dans la majorité au pouvoir ou dans l'opposition. Ils représentent les citoyens et leur opinion dans une démocratie[66]. A ce stade nous pouvons dire que la démocratie interne des partis a généralement la réputation de soutenir les compétences politiques des citoyens ou de former des représentants plus compétents qui, à leur tour, assurent l'élaboration de programmes plus solides et de meilleures politiques[67].

Ainsi donc, les partis politiques sont les acteurs clés de la démocratie. Leur rôle consiste à socialiser et à intégrer les citoyens à la vie politique ; à agréger les demandes émanant de la société et élaborer les programmes sur lesquels ils se présentent devant les électeurs ; à former et sélectionner les élites[68]. Dans cette même logique, Denis Bashimiyubusa abonde dans le même sens en disant que *« les partis politiques étant perçus comme les moteurs de la démocratie, leur organisation interne reflèterait la démocratie interne. Cela est d'autant plus vrai que la logique qui s'applique au système de démocratie devrait s'appliquer aussi, ainsi est-il allégué, aux affaires internes des organisations de partis politiques elles-mêmes. En effet par exemple, tout comme les citoyens d'une nation ont le droit d'exprimer leur opinion par leur suffrage lors des élections, de même les membres d'un parti politique devrait avoir le droit de sélectionner et de rejeter leurs chefs, leurs élus et leurs candidats à des fonctions publiques »*[69].

Force est de constater que cette réalité n'est pas celle vécue par les partis politiques burundais qui sont beaucoup plus enracinés dans un manque de dépersonnalisation au sein de leurs formations respectives occasionnant trois principales conséquences, à savoir : la

[66] Rufyikiri G., *op. cit.*, p. 28.
[67] Danielle Gaudet., « Méthodes de promotion de la démocratie au sein des partis politiques", Hallberg, 2018. [En ligne] sur https://aceproject.org/electoral-advice-fr/archive/questions/113160951 Consulté le 02/11/2023.
[68] Faucher-King F., "Dans les partis politiques"., in *Revue Projet*, n°284, 2005, p. 2.
[69] Banshimiyubusa D., *op. cit.*, p. 132.

personnalisation-appropriation du parti par un leader ou un groupe de leaders ; des chefs qui s'octroient des présidences à vie de leurs partis et enfin des chefs figurant sous l'ombre de leurs maîtres[70].

Pour Duverger, « *la direction des partis tend naturellement à prendre une forme oligarchique. Une véritable classe de chefs s'y constitue, une caste plus ou moins fermée, un cercle intérieur à l'accès difficile. Ce phénomène s'applique aussi bien aux chefs apparents qu'aux chefs réels, aux dirigeants autocratiques qu'aux dirigeants démocratiques. En théorie, l'élection devrait empêcher la naissance d'une oligarchie ; mais en fait, elle paraît plutôt la favoriser »*[71]. Alors que le moteur qui doit propulser l'alternance politique au Burundi se trouve entre les mains des partis politiques, du fait que c'est de là que proviennent les figures dirigeantes du pays, comment incarner cette alternance si au sein de ces formations politiques respectives elle est quasi inexistante ?

Par ce manque de souplesse politique et de démocratie interne, les partis politiques burundais deviennent « *cette vache laitière bien grasse dont il faut à tout prix s'approprier pour mieux la garder et l'entretenir, la protéger contre tous ses ennemis tant de l'intérieur que de l'extérieur afin qu'elle puisse donner assez de lait à la satisfaction de son propriétaire qui, à son tour, le distribue à ses courtisans qui lui manifestent fidélité »*[72].

Au vu de ce qui précède, il y a incompatibilité entre démocratie interne et alternance au sein des partis politiques burundais car ces derniers revendiquent beaucoup plus le partage de pouvoir au détriment des attentes du peuple qu'ils doivent impérativement représenter, car la démocratie au sein d'un parti ne se résume pas au fait que le mot « démocratie » soit mentionné dans le nom du parti ou proclamé dans des slogans, des hymnes, des chants et des danses du parti[73], c'est au contraire la liberté d'expression de ses membres, la participation équitable de tous, la tolérance pour des idées différentes et le respect des règles et procédures établies pour faciliter le processus de prise de décision[74].

[70] *Ibid.* p. 509.
[71] Duverger M., *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1958, p. 225.
[72] Banshimiyubusa D., *op. cit.*, p. 515.
[73] Rufyikiri G., *op. cit.*, p. 27.
[74] *Ibidem.*

Ayant des ressources économiques, sociales et symboliques qui lui confèrent une certaine forme de pouvoir, il utilise souvent ces ressources comme stratagème d'influence, en se basant sur des discours politiques, des stratégies de communication pour influencer l'opinion publique et façonner les perceptions et les attitudes de la population.

La domination du pouvoir démocratique est donc ce rapport social où le pouvoir est établi, reconnu et exercé sur des bases et selon des règles implicites ou explicites, qui sont acceptées de part et d'autre, quelles que soient ces bases et ces règles[75].

Section 3 : Les différentes approches théoriques

Il s'agit du cadre théorique qui va nous permettre de mieux élucider les différentes approches théoriques qui vont faire l'objet de notre travail de recherche, à savoir : l'approche élitiste, l'approche constitutionnelle, la théorie interactionniste stratégique et la théorie socio-historique du politique.

I.3.1. L'approche élitiste

Dans toutes les sociétés, le pouvoir politique doit s'analyser à partir des questions de nature élitiste: pourquoi une minorité domine une majorité ? Par quels mécanismes ce petit groupe arrive-t-il au pouvoir et conserve-t-il le pouvoir pour ne jamais le lâcher[76] ?

Vilfredo Pareto, définit l'élite comme des gens qui ont à un degré remarquable des qualités d'intelligence, de caractère, d'adresse, de capacité de tout genre. Partant de cette définition, il différencie deux types d'élites, à savoir : l'élite gouvernementale (ceux qui, directement ou indirectement, jouent un rôle notable dans le gouvernement) et l'élite non gouvernementale ou classes dominantes, qui sans exercer le pouvoir soutient la précédente et sert éventuellement d'intermédiaire entre l'élite dirigeante et la masse[77].

Selon Mosca, l'élite est définie comme une minorité de personnes qui détient le pouvoir dans une société, formant une classe dirigeante : la classe politique. Pour lui l'élite est constituée d'un pouvoir détenu par un noyau dirigeant qui assure la cohésion et la force en même temps que le commandement de l'ensemble[78].

[75] Rocher G., *op. cit.*, p. 18.
[76] Mbonicura B., *Contribution de l'approche élitiste à l'analyse des stratégies de conservation du pouvoir politique au Burundi (1989-2015)*, Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du grade de licencié en histoire, Université du Burundi, 2017, p. 17.
[77] Pareto Vilfredo cité par Chagnollaud D., *Science politique : éléments de sociologie politique*…, *op. cit.,* p. 258.
[78] Mosca cité par Chagnollaud D., *op. cit.*, p. 259.

Mills, quant à lui, étudie la structure du pouvoir aux Etats-Unis. Cette structure est dominée par trois grandes institutions à savoir l'institution politique, l'institution militaire, l'institution économique qui forment ce que Mills appellera « le triangle du pouvoir ». Elles sont caractérisées par un processus d'interpénétration des hiérarchies et de circulations des hommes entre elles, soudées par des intérêts identiques des affinités psychologiques, interchangeables, ayant reçu une formation analogue et issus globalement des mêmes milieux sociaux[79].

Bref, il s'agit d'une théorie affirmant l'existence inéluctable, au sein de toutes les sociétés, d'une catégorie de dirigeants dotée d'un certain pouvoir qui les différencie du reste de la population. Dans le cadre de notre travail de recherche, cette théorie nous amènera à chercher à comprendre la manière dont les élites politiques cherchent à dominer l'espace politique et maintenir le pouvoir tout en assurant son contrôle le plus longtemps possible.

I.3.2. La théorie constitutionnelle

La théorie constitutionnelle est aussi appelée théorie institutionnelle parce qu'elle se penche sur les structures instituées ou établies par la constitution et d'autres lois qui en émanent[80].

Elle examine les principes, les valeurs et les structures qui découlent des systèmes constitutionnels, ainsi que les relations entre les différentes institutions gouvernementales. Elle rassemble à la fois ce qui est du domaine du droit constitutionnel et ce qui relève du domaine de la science politique. Autrement dit, le droit constitutionnel s'intéresse à toutes les réalités politiques puisque celles-ci conditionnent la formulation, l'application, la modification éventuelle des normes juridiques qu'il a pour fonction d'étudier et, inversement, la science politique se doit d'étudier tout ce que considère le droit constitutionnel, car les normes juridiques sont à la fois produites et acteurs du jeu politique[81].

La théorie constitutionnelle joue également un rôle essentiel dans l'analyse et l'interprétation des constitutions, ainsi que dans la compréhension des principes et des valeurs fondamentales qui sous-tendent les systèmes constitutionnels. Elle fournit également un cadre théorique pour évaluer la légitimité et l'efficacité des constitutions et pour promouvoir l'Etat de droit.

[79] *Ibid*, p. 14.
[80] Hakizimana J., *Problématique de l'intolérance politique intra et inter partisane pour la période post-Arusha au Burundi (2000-2019)*, Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Mastère en science politique, Université du Burundi, 2020, p. 43.
[81] Jean-Marie Denquin, cité par Banshimiyubusa D., 2018, p. 10.

Nous utiliserons la théorie constitutionnelle dans notre recherche sur la problématique de l'alternance politique au Burundi, car elle implique le respect des lois et des principes démocratiques basés sur la constitution, qui définit finalement les limites, les moyens, ainsi qu'à un certain niveau les conditions d'un débat politique légitime[82].

I.3.3. La théorie interactionniste stratégique

La théorie interactionniste stratégique est une perspective théorique développée par Erving Goffman qui se concentre sur l'analyse des interactions sociales et des performances dans la vie quotidienne. Cette approche met l'accent sur la manière dont les individus construisent et présentent leur identité sociale à travers des interactions symboliques.

La théorie interactionniste est une théorie sociologique qui consiste à concevoir le monde social sous l'angle des interactions[83]. Elle est une approche qui examine comment les individus gèrent et négocient les frontières entre les différentes situations sociales, en utilisant des stratégies pour maintenir la cohérence de leur identité et de leurs performances.

Elle envisage le pouvoir politique comme un espace partagé entre plusieurs groupes (acteurs) en concurrence. Cette concurrence entraîne les affrontements entre les différents acteurs luttant pour conquérir le pouvoir. Ainsi donc, les partis voulant conquérir le pouvoir recourent aux différentes stratégies[84].

Elle nous aidera au cours de nos recherches à analyser comment les interactions entre les acteurs politiques burundais ont influencé l'alternance politique ou ont pu entraver le processus démocratique. Cette théorie nous permettra également d'analyser les dynamiques de pouvoir c'est-à-dire comment ces acteurs ont utilisé des stratégies de pouvoir pour maintenir une position dominante ou pour tenter de renverser le statu quo.

I.3.4. La théorie socio-historique du politique

L'approche socio-historique du politique est une combinaison entre les faits sociaux et les faits historiques. Aussi, elle permet « *d'étudier l'histoire et les phénomènes contemporains en vue de montrer comment les sociétés fonctionnent et se transforment*»[85].

[82] Bernard Lacroix, cité par Jacques, à son tour cité par Banshimiyubusa D., 2018, p. 10.
[83] Morrissette J., « Une perspective interactionniste : un autre point de vue sur l'évaluation des apprentissages », in *Sociologies*, 2010, p. 4.
[84] Hakizimana J., *op. cit.*, p.15.
[85] Gazibo Mamoudou et JENSON Jane, cité par Banshimiyubusa D., *op. cit.*, p. 7.

Cette théorie examine les phénomènes politiques à travers une perspective socio-historique. Elle considère que le politique est profondément ancré dans le contexte socio-historique et examine comment les structures sociales, les relations de pouvoir, les institutions politiques, les valeurs culturelles et les évènements historiques façonnent les dynamiques politiques.

C'est une théorie qui accorde également une importance particulière à la dimension culturelle dans l'analyse du politique en montrant comment les croyances, les normes, les symboles et les pratiques culturelles influencent les comportements politiques, les discours politiques et les institutions politiques.

Dans le cadre de notre travail elle va nous aider à revisiter le passé, à nous interroger sur les faits ou les évènements qui ont causé l'échec d'une alternance démocratique. Pour mieux comprendre la problématique de l'alternance politique au Burundi, nous partirons du contexte socio-politique et culturel depuis l'époque monarchique et son renversement en 1966 donnant lieu à la naissance de la république ; nous aborderons la période de l'ouverture démocratique vers les années 1990 et nous pousserons notre analyse jusqu'en 2020.

Conclusion partielle

A travers cette description portant sur le cadre conceptuel et théorique, il nous a été permis de préciser le sens donné aux concepts clés, ce qui va permettre au lecteur de comprendre le fondement même de notre sujet et faire une interprétation pertinente des données recueillies qui vont nous être utiles tout au long de notre travail.

Ce premier chapitre met en lumière l'importance de l'alternance politique dans le cadre démocratique. L'alternance permet le renouvellement des dirigeants par le peuple à travers des élections libres et périodiques, favorisant ainsi la rotation des partis au pouvoir et assurant l'équilibre et la stabilité dans le système politique. Cependant, il a été souligné que l'alternance seule n'est pas suffisante pour garantir la démocratie. Elle doit être accompagnée du respect des règles du jeu politique, de la légitimité des élections et d'un consensus minimal entre les différentes forces politiques.

Ainsi, l'alternance, bien qu'elle soit une norme démocratique qui favorise une rotation entre la majorité et la minorité ou vice versa, elle rencontre des obstacles qui freinent sa mise en place effective et détériorent la vie politique dans des schémas non démocratiques.

Enfin, le chapitre a abordé les défis d'alternance au sein des partis politiques, mettant en évidence le contraste entre les principes démocratiques et les pratiques observées, et a exploré différentes théories pour comprendre ces dynamiques.

Dans le chapitre suivant, nous allons aborder l'état des lieux de l'alternance politique au Burundi depuis les années 1990 et nous nous concentrerons spécialement sur la nature de l'alternance politique au Burundi, la construction étatique et la lutte de pouvoir.

CHAPITRE II. ETAT DES LIEUX DE L'ALTERNANCE POLITIQUE AU BURUNDI DEPUIS LES ANNEES 1990

Au Burundi, le processus de démocratisation a connu plusieurs péripéties avant de devenir réalité. Depuis l'avènement de la première république, le Burundi a connu des régimes dictatoriaux sans partage qui n'ont pas su instaurer une politique de succession au pouvoir par le biais des élections, condition *sine qua non* d'une alternance.

Après des années de verrouillage de la scène politique par l'élite gouvernementale, voulant dominer la scène politique, malgré l'exaspération tant interne qu'externe sur la gestion mono centrée du pays, le manque d'ouverture politique et de liberté d'expression, certaines grognes commencèrent à se faire ressentir, réclamant un changement de gouvernance, ce qui sonnera le début d'un souhait d'alternance. Bien qu'il ait fallu des pressions au sein de la communauté internationale ainsi qu'une dose de volonté des acteurs politiques de l'époque, le renouveau démocratique vit le jour malgré les contestations et les longues tergiversations pour bloquer son aboutissement.

A travers ce chapitre, nous allons exposer l'état des lieux de l'alternance politique au Burundi depuis le renouveau démocratique, nous allons ensuite montrer les échecs qui n'ont pas permis l'aboutissement de l'alternance politique malgré les textes de lois qui ont été promulgués pour remettre le Burundi sur les rails de la démocratisation.

Section 1 : Différentes étapes de la démocratisation

Le Burundi a connu un passé basé sur des violences cycliques et interethniques qui engendrera un climat politique malsain. Avec l'avènement de la première, deuxième et troisième république, la gestion du pouvoir sera concentrée aux mains des régimes issus des coups d'Etat prônant ainsi un présidentialisme de fait et un monopartisme autoritaire[86].

C'est au cours de la troisième république et à la suite des événements de Ntega et Marangara en 1988 que l'échiquier politique subira un nouveau tournant par la création d'une commission nationale chargée d'étudier la question de l'unité nationale donnant une ouverture dans le dynamisme de l'appareil politique en instaurant une ère d'équilibrisme et de parité ethnique dans les nouveaux organes mis en place par l'Etat[87].

[86] Banshimiyubusa D., *op.cit.*, p. 264.

[87] Ntibazonkiza R., *Burundi. Au royaume des seigneurs de la lance*, Tome 2*, De l'indépendance à nos jours (1962-1992)*, Bruxelles-Droits de l'Homme, 1993, p. 280.

Dans cette même lancée, un gouvernement baptisé « gouvernement de l'unité »[88] donna à la scène politique burundaise un élan vers une ouverture démocratique par une composition gouvernementale paritaire et pluriethnique. Joseph Gahama l'annoncera dans ces propos en disant qu' « *au lendemain des troubles sanglants qui secouèrent le Nord-Est du pays dans les communes Ntega et Marangara le président Buyoya mit sur pied un gouvernement d'unité nationale et créa une Commission nationale chargée d'étudier la question de l'unité nationale »*[89].

La conférence France-Afrique qui s'est tenue à La Baule intimera l'ordre aux dirigeants africains de faire adhérer leurs pays dans un processus de démocratisation. C'est dans ce cadre que le Burundi se vit contraint de « *céder aux exigences des bailleurs de fonds internationaux et d'obéir à la règle du processus démocratique contre subventions nécessaires »*[90]. C'est par la suite de la conférence de La Baule que le Burundi s'évertuera vers un processus de démocratisation de ses institutions qui prendra effet lors du congrès extraordinaire du parti UPRONA en décembre 1990. Dans son allocution, le président Buyoya affirma que « *le congrès extraordinaire du parti est la fin d'une étape mais aussi le début d'une ère nouvelle, une époque qui vient réaffirmer et affirmer de veiller sur l'unité, de lutter pour l'unité, seul garant du développement* »[91].

Cet évènement viendra consacrer et légaliser la fin du monopartisme du parti UPRONA, ouvrant, du coup, la voie à l'avènement du multipartisme[92]. Les élections de juin 1993 sonneront la fin de plus de deux décennies de dictature pour laisser place à l'ouverture d'un changement politique et d'un nouvel horizon de gouvernance, par la victoire du parti FRODEBU à l'élection présidentielle le 1er juin et les élections législatives le 29 juin 1993. Ce sera le début d'un renouvellement de l'alternance bien qu'elle fût de courte durée.

En effet, alors que 1993 devait marquer le « retour » de la démocratie, l'année s'acheva sur un désastre : le 21 octobre, le Président Melchior Ndadaye fut assassiné lors d'une tentative de putsch militaire. Le pays plongea dès lors dans une guerre civile.

[88] Ntibazonkiza R., *op cit.*, p.283.
[89] Gahama Joseph, cité par Banshimiyubusa D., *op. cit.*, p. 320.
[90] Laroque A., *Historiographie et enjeux de mémoires au Burundi*, tome 1, UPPS, thèse de doctorat en histoire, 2013, p. 415.
[91] *Le Renouveau du Burundi*, n°3379, du 27 décembre 1990, p. 1.
[92] Ntibazonkiza R., *op. cit.*, p. 323-324.

II.1.1. Mise en place des concertations nationales

Il a fallu des concertations nationales, pour aboutir à une autre forme de système politique, rassemblant diverses opinions, acceptant la compétition politique comme mode de gouvernance. Petit à petit, le vent de la démocratisation commençait à poser ses marques pour aboutir par la suite, à un pluralisme politique. Michaël Walzer définit le pluralisme politique comme *«un système qui accepte l'existence et l'exercice de la libre expression de différentes idées politiques, en particulier la reconnaissance des partis politiques concurrentiels»* [93]. Bien des voix s'opposèrent aux changements de régimes car l'avènement des nouvelles ouvertures sous la troisième république était pour les uns la fin d'un règne sans partage, ce qui impliquait aussi pour eux la fin de certains privilèges. Pour les autres, cela était considéré comme un moyen d'intégrer le cercle restreint destiné à une certaine catégorie d'élite pour marquer un tournant dans la politique burundaise et imposer le retour du choix du peuple par le biais du vote.

Cela aboutira au processus de démocratisation des institutions, en passant par un gouvernement paritaire, à la création d'une commission constitutionnelle qui sera à la base de l'élaboration d'une constitution de 1992, une loi sur les partis politiques qui marqueront le jalonnement parfait vers le processus du renouveau démocratique du Burundi.

II.1.1.1. La commission chargée d'étudier la question de l'unité nationale

C`était moins d`une année après la prise de pouvoir par le Major Pierre Buyoya, que le Burundi replonge dans les méandres des querelles interethniques dans les deux communes de Ntega et Marangara, respectivement en province Kirundo et Ngozi. Ces massacres suivaient ceux que le Burundi avait connus, en 1965 et 1972. Le gouvernement d'alors a mis sur pied une commission chargée d'étudier la question de l'unité nationale. Cette commission a vu le jour le 4 octobre 1988 par un décret portant nomination des membres de la Commission Nationale chargée d'étudier la question de l'unité nationale[94].

[93] Walzer M cité par GUEYE B., "La démocratique en Afrique : succès et résistances", in Pouvoirs, n˚129, Le Seuil, 2009, p. 5.
[94] République du Burundi, décret n˚100/162 du 4 octobre 1988, B.O.B., 1988, n˚11, p. 258.

Elle était composée de 24 membres, dont douze hutus et douze tutsis, avec comme président Libère Bararunyeretse (tutsi) et vice-président Balthazar Habonimana (hutu)[95]. Ladite commission sera alors chargée de « *mener des investigations poussées sur l'unité des Barundi dans ses fondements historiques et socio-culturels, de dégager son évolution, les raisons et les manifestations des divisions qui la contrecarrent afin de proposer des solutions pour la renforcer* »[96].

Pour le président Buyoya, les membres de cette commission devaient « *débattre en toute franchise pour apporter chacun une contribution positive, en toute sérénité* »[97]. Selon le même auteur, l'objectif de ces débats étaient de trois ordres à savoir « *premièrement, amener les barundi à s'asseoir ensemble et à réfléchir sur les origines, l'évolution et la nature du conflit burundais ; deuxièmement, amener les barundi à imaginer collectivement des voies de sortie du piège ethnique ; troisièmement, contribuer à juguler les phénomènes de peurs en rétablissant les fils de la communication au sein de la société burundaise* »[98].

L'unité nationale a toujours constitué le recours salutaire contre tous les drames. Pour cela, les burundais condamnaient tout ce qui viendrait les diviser. Un engagement ferme était pris par les burundais, notamment que : *« Tout Murundi, présent et à venir, qui ira à l'encontre de la présente Charte, se sera rendu coupable d'un acte de haute trahison à l'endroit de la nation et du peuple burundais*[99] *»*.

Outre sa mission, les membres de la commission ont cherché à savoir l'apport de cette unité dans la cohésion sociétale des Burundais. Dans ce même rapport ils stipulent que l'unité du peuple burundais est donc la base vitale de la nation burundaise[100] et de surcroît elle est considérée comme une donnée fondamentale qui se pose comme l'alpha et l'omega de toutes leurs ambitions[101].

[95] Buyoya P., *Les négociations interburundaises. La longue marche vers la paix*, Préface de Louis MICHEL, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 40.

[96] République du Burundi, Rapport de la commission *nationale chargée d'étudier la question de l'unité nationale*, Bujumbura, 1989, p.1.

[97] *Ibid.* p. 2.

[98] Buyoya P., *Mission possible : construire une paix durable au Burundi*., *op. cit.*,1998, p. 77.

[99] République du Burundi, *op. cit.*, p.206.

[100] *Ibid.* p.4.

[101] *Ibid.* p.5.

Le rapport de cette commission suscita au sein de la mouvance *uproniste* une satisfaction du fait que le parti UPRONA venait de faire franchir au pays une autre étape dans la consolidation de l'indépendance[102], chose non moins étonnante d'autant plus que la majorité de ces membres étaient issus du parti Uprona. A ce propos, Filip Reyntjens mentionnera que « (…) *face aux membres hutus sans grande expérience politique ni assise de pouvoir, se trouvaient des tutsi qui étaient soit des politiciens chevronnés soit des représentants directs du pouvoir »*[103]. Pendant que les uns jubilent en faisant éloge au rapport de la commission, d'autres au contraire manifestent leurs déboires sur cette dernière.

Pour Marc Manirakiza, « *la mission de cette commission était pour le moins diffuse. N'étant que consultative et surtout pas chargée de s'occuper du volet ethnique ou remplacer une quelconque institution en place, il apparaît très clairement que ladite commission était un simple cadre de réflexion dont les conclusions n'engageaient personne avec un parti unique UPRONA qui devrait rester le noyau de l'unité de tous les Burundais»*[104].

Pour Raphaël Ntibazonkiza, le gouvernement d'alors chercha à redorer l'image écornée par les massacres de Ntega et Marangara en mettant sur pied une commission nationale au détriment d'une commission internationale telle que souhaitée par l'opinion internationale. Il le dira dans ces propres mots que, « *le gouvernement burundais a expressément cherché à semer la confusion dans l'esprit de l'opinion internationale en parlant d'une commission nationale d'étude de la question ethnique, alors que les observateurs étrangers réclamaient une commission d'enquête internationale sur les massacres d'août-septembre 1988. Obligé de s'expliquer plus clairement, le Burundi fut amené à promettre la mise en place de sa propre commission nationale d'enquête »*[105].

[102] Ntibantunganya S., *Burundi: démocratie piégée*, Bruxelles, Editions Iwacu Europe, 2018, p. 91.
[103] Filip Reyntjens cité par Nsanze, A., *Le Burundi contemporain. L'Etat-nation en question (1956-2002)*, Préfacé par René Lemarchand, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 268.
[104] Manirakiza M., *op. cit.*, p. 323.
[105] Ntibazonkiza R., *op. cit.*, p. 282.

Après les séances d'explication et de discussion à tous les niveaux, la commission surnommée *commission des 24 sages* déposa son rapport entre les mains du Comité Militaire pour le Salut National en avril 1989 et les travaux de cette Commission donnèrent la Charte de l'Unité nationale adoptée par référendum le 5 février 1991, accompagnée par l'Institution de l'Ordre National de l'Unité des Barundi[106], le drapeau de l'unité, l'hymne de l'unité, la journée nationale de l'unité, des monuments et places de l'unité, des médailles de l'unité, des sports de l'unité, un chapeau de l'unité, des après-midi sportives de l'unité, etc.[107]

II.1.1.2. La commission constitutionnelle

Avant le processus de démocratisation des années 1990, le Président Buyoya mit sur pied une commission constitutionnelle qui sera chargée d'étudier la question de la démocratisation des institutions ainsi que le passage du mono au multipartisme. Ce rapport indique que « *le monopartisme est un terrain propice au pouvoir solitaire, à un certain monolithisme de la pensée politique, limite le contrôle des gouvernants par les gouvernés, a tendance à étouffer certaines libertés en particulier la liberté de réunion et d'associations politiques, ainsi que la liberté d'opinion et d'expression »*[108]. Dans cette même optique d'idée Gilles Bimazubute affirmera que, « *le monopartisme, tel qu'il est organisé partout, ici et ailleurs, conduit nécessairement à un rejet. Car, il secrète la dictature, le pouvoir personnel* »[109].

En comparaison avec le multipartisme, les membres de la commission constitutionnelle recommandèrent le retour du multipartisme quand bien même certains caciques de l'UPRONA ne voulaient rien entendre à propos du multipartisme, affirmant que la démocratisation devait s'opérer au sein du parti unique UPRONA[110].

Ladite commission a indiqué le danger que constitue le monopartisme, en s'appuyant sur ses échecs qui ont constamment miné le pays avec des souvenirs peu glorieux. Elle trouva nécessaire de promouvoir un système d'opinions diverses, avec déverrouillage de l'espace politique et de liberté de presse et d'expression pour une inclusion beaucoup plus large pour

[106] République du Burundi, décret n°100/005 du 4 janvier 1991 ; B.O.B., 1991, n°4, p. 87. Destiné à récompenser les personnes qui se sont particulièrement distinguées dans le renforcement de la solidarité et de la cohésion du peuple burundais, (art. 2), ce cinquième Ordre National se compose de quatre classes : Grand Officier, Commandeur, Officier et Chevalier (art. 1).

[107] Banshimiyubusa D., *op. cit.*, p. 323.

[108] République du Burundi, *Rapport sur la démocratisation des institutions et de la vie politique au Burundi.*, Bujumbura, 1991, p.47.

[109] Le Renouveau du Burundi, n˚3320, du 17 octobre 1990, p. 4.

[110] Manirakiza M., *Burundi : Quand le passé ne passe pas (Buyoya I – Ndadaye) 1987 – 1993*, Bruxelles, La Longue Vue, 2002, p. 49.

ceux qui se sont sentis opprimés dans le passé. Dans son livre *Burundi démocratie piégée,* Sylvestre Ntibantuganya revient sur la lettre écrite au Président Buyoya qui insiste sur « *un système pluraliste qui rassure tous, un système qui, à travers sa charpente élimine toutes les possibilités de négation de l'autre du droit à la jouissance complète de ses droits de citoyen, bref un système pluraliste qui, à travers la diversité qu'il permet, réunit en son sein un ensemble de mécanismes constitutionnels, juridiques et réglementaires qui rassurent tous et chacun dans cet élan pour un avenir de paix et de liberté* »[111]. C'est dans ce sens que le monolithisme de la pensée politique consacré par le monopartisme qui appauvrit le débat en rendant tabou et malvenu un certain nombre d'interrogations légitimes, sera délaissé au détriment du système multipartisan ouvrant largement le champ du débat libre et contradictoire. Ceci permet à tout citoyen qui le désire de contribuer à la critique des options locales ou nationales, que ce soit sur le terrain politique, économique, social ou culturel[112].

Après plus de trois décennies de parti unique, après plusieurs tentatives de dialogue, aboutissant à la charte de l'unité nationale, à un gouvernement d'union, de l'élaboration d'une nouvelle constitution, de la loi sur les partis politiques, la marche sur pied vers le processus de démocratisation verra son éclosion le 13 mars 1992, sur la restauration du multipartisme en République du Burundi[113]. C'est à partir de cette date que plusieurs partis se formèrent, demandant tous azimuts leur agrément afin de participer aux échéances électorales de 1993.

II.1.2. Les premiers pas de la démocratie

En Afrique, y compris au Burundi, la consolidation de la culture de l'alternance politique demeure un défi pour l'établissement de la démocratie. C'est au tournant des années 1950-1960, sur fond de lutte pour l'indépendance, que le royaume du Burundi, sous administration coloniale belge, a connu sa première expérience démocratique, marquée par les premières élections au suffrage universel de l'histoire du pays[114].

Cette première expérience fut de courte durée et le pays bascula d'abord dans un monopartisme de fait établi autour de l'hégémonie parlementaire du parti Unité et Progrès National (UPRONA), puis chavira dans une ethnicisation des rapports politiques entre tutsi et

[111] Ntibantunganya S., *op. cit.*, p. 102.
[112] République du Burundi, *Rapport sur la démocratisation des institutions et de la vie politique au Burundi, Bujumbura, 1991*, p. 50.
[113] *République du Burundi, décret n˚1/06 du 13 mars 1992., B.O.B., 1992*, p. 111.
[114] Hirschy J. et Lafont C., *op. cit.*, p. 4.

hutu[115]. A ce propos, Marc Manirakiza indique que les causes de l'instabilité de cette période ont été le fruit *d'un manque de remplacement de Rwagasore, puis de Ngendandumwe, la lutte pour le pouvoir et le difficile apprentissage de la démocratie à l'occidentale*[116].

Le coup d'Etat de 1966 augure une ère nouvelle sur le plan institutionnel : la naissance d'une république, la prise de pouvoir par des militaires et enfin le raffermissement du système de parti unique UPRONA et la tendance à son embrigadement[117] et enfin le clanisme étant l'extériorisation d'un totalitarisme primaire, conservateur, hérité du passé, entraînant avec lui un cortège d'incompétence et de népotisme[118]. Ce n'est qu'en 1993, que le Burundi reprend le chemin de la démocratie en restaurant le multipartisme, la loi sur les partis politiques ainsi que la tenue des élections présidentielles et législatives qui vont consacrer la victoire au parti FRODEBU. Ce sera le début d'une nouvelle aventure démocratique avec à la clé une alternance externe qui n'aura que trois mois d'existence.

II.1.3. Les élections de 1993

Après plus de deux décennies de régimes issus des coups d'Etat, le Burundi s'apprête à revivre des échéances électorales, qui ont été dans la continuité du « renouveau démocratique » initié par le président Pierre Buyoya. Cela est perçu d'une part, dans le monde occidental, comme une étape cruciale de la vie politique burundaise et d'autre part, comme le miroir d'exemplarité pour le reste de l'Afrique. Pour le journal l'Indépendant, « *la démocratie au Burundi, comme dans la plupart des pays africains, bat son plein. Cependant le Burundi étonne plus d'un par son originalité et par sa faculté d'exploiter les atouts démocratiques endogènes. De ce fait, les vieilles démocraties occidentales observent avec grand intérêt l'expérience démocratique menée au Burundi. D'aucuns vont même jusqu'à le prendre pour modèle dans cette Afrique traversée par des courants tumultueux* »[119].

Le 16 mai 1993, débute la compagne électorale pour les élections présidentielle et législatives, qui a vu la participation de huit partis politiques, avec seulement 3 candidats au poste de président de la république à savoir : Pierre Buyoya du parti UPRONA, Melchior Ndadaye du parti FRODEBU et Pierre-Claver Sendegeya du P.R.P. En se basant sur leurs programmes politiques et projets de société, on peut les classer en deux catégories. Un premier groupe était

[115] *Ibidem.*
[116] Manirakiza M., *op. cit.*, p. 28.
[117] Ndimira Pascal-Firmin., "Essai d'interprétation du concept de démocratie dans l'évolution politique du Burundi", in Ntabona Adrien (dir.), Au cœur de l'Afrique, n°2/1990, p. 184.
[118] Manirakiza M., *op. cit.*, p.77.
[119] La revue *L'Indépendant,* n° 50 du 27 janvier 1993, Editorial : "La classe politique appelée à l'ordre", p. 1.

composé des partis qui voulaient avant tout la consolidation de l'unité nationale et qui recevaient l'adhésion de nombreux Tutsi. Il s'agissait de l'UPRONA, du Ralliement pour la Démocratie et le Développement Economique et Social (RADDES), de l'Alliance Nationale pour le Droit et le Développement (ANADDE) et du Parti pour la Réconciliation du Peuple (PRP). Un deuxième groupe de partis souhaitaient construire un Etat où règne la justice sociale et ce groupe gagnait la faveur des masses hutu. Il s'agissait du FRODEBU, du Rassemblement du Peuple Burundais (RPB), du Parti du Peuple (PP) et du Parti Libéral (PL)[120].

Eu égard à cette composition des partis politiques, force est de constater que la compétition était revêtue d'un cachet ethnique, avec des propos remplis de haine et divisionnistes.

En date du 01 et 29 juin 1993 le Burundi a procédé à deux grands évènements historiques, à savoir les élections présidentielle et législatives, qui lui consacreront une réouverture démocratique par des institutions démocratiquement élues. En lisse se trouvaient deux grands favoris, à savoir Melchior Ndadaye du parti FRODEBU, Pierre Buyoya du parti UPRONA qui a usé de deux stratégies différentes, afin de s'attirer la plus grande sympathie de l'électorat. Pour l'UPRONA, chaque week-end les militants de l'UPRONA, surtout les gouverneurs de province et administrateurs communaux, se retrouvaient dans des gigantesques rassemblements aux chefs-lieux des provinces : des sortes de kermesses au cours desquelles le «discours unitaire» des dirigeants de ce parti semble relever la monotonie ambiante[121]. Pour le parti FRODEBU, comme le déclare le journal la Semaine, se fond dans la masse paysanne avec un slogan d'un Burundi nouveau qui lui octroie une notoriété particulière que celle de son rival. Cela s'illustre selon ces propos : « *le FRODEBU a su implanter son parti en milieu rural avec des techniques appropriées, une thématique de mobilisation archaïque mais efficace. Les relais à ce niveau se recrutent parmi les enseignants, les techniciens agronomes, les agents de santé, bref tous ceux qui sont en contact avec la population. Leur enthousiasme et abnégation furent à la hauteur des promesses »*[122].

En plus, le mérite du FRODEBU est qu'il s'est présenté sous le signe du changement, se donnant pour mission de construire un « Burundi nouveau ». Le slogan de campagne du parti FRODEBU était un slogan, très facile et beaucoup plus rentable que les idées de paix et

[120] Palmans E., "Médias et élections au Burundi : l'expérience de 1993 et perspectives pour 2005", in *L'Afrique des Grands Lacs*, Annuaire 2004-2005, Anvers, 2005, p. 3.
[121] Palmans E., *op. cit.*, p. 4.
[122] *Ibidem*.

d'unité du candidat Buyoya. *Dans* « *Votez pour un Burundi nouveau* », l'adjectif « *nouveau* » est très bon parce que très flou, il fait fantasmer les foules[123]. Une nouvelle ère de démocratisation de la vie politique burundaise commence à voir le jour. Pour Babacar Gueye, « *le mérite de la démocratie en Afrique est d'avoir solennellement affirmé le caractère universel des principes et règles qui fondent toute démocratie et qui s'articulent autour de la primauté du suffrage universel, de la séparation des pouvoirs, de l'indépendance de la justice, de la garantie des libertés d'expressions et du respect des droits de l'homme »*[124].

C'est ainsi donc que le 02 juin 1993, que les résultats de la présidentielle sont publiés avec la victoire du parti FRODEBU à hauteur de 65%, qui seront suivis peu de temps après par des législatives avec une victoire écrasante de 71,28%.

Ce fut le début d'une nouvelle ère démocratique, qui engagée le Burundi vers un pluralisme politique absolu. Le nouveau président sera investi le 10 juillet 1993, la main droite posée sur la constitution de la République du Burundi, la gauche tenant le drapeau national et celui de l'unité nationale, avec le serment qui porte sur le respect de la charte de l'unité nationale, de la constitution et la loi, l'engagement à promouvoir la paix et la justice sociale et la défense des droits de l'homme tout en sauvegardant l'intégrité et l'indépendance de la République du Burundi.

Section 2 : De l'échec d'alternance politique de 1993

La victoire du parti FRODEBU aux élections présidentielles et législatives sonne la fin des régimes militaires et la promesse d'une rupture avec les pratiques passées[125].

Cette victoire sera de courte durée car la tristesse se fera ressentir au sein de la population qui n'a pas accepté la défaite écrasante du parti UPRONA. Des mouvements de contestation se manifestent ici et là, en l'occurrence les barons des régimes antérieurs, dignitaires upronistes, hauts gradés de l'armée, grands commerçants, fonctionnaires qui avaient beaucoup à perdre avec l'arrivée d'un régime qui imposait le partage des pouvoirs et des places[126], ce qui montre que la démocratie avait encore du chemin à parcourir. Hormis cela, le président fraîchement élu sera la cible de trois tentatives d'assassinat. La première orchestrée en date du 29 juin 1993 par un certain Bizuru commandant du premier escadron au onzième bataillon

[123] *Ibidem.*
[124] Gueye B., *op. cit.*, p. 4.
[125] Laroque A., *op. cit.*, p. 416.
[126] Elias M., « Burundi : les fruits vénéneux du coup d'Etat », in *Politique Africaine*, n° 54, 1994, p. 147.

blindé, la deuxième dans la nuit du 2-3 juillet avant l'investiture du président élu et la troisième en date du 21 octobre 1993 qui emporta la vie de ce dernier et ses proches collaborateurs. Ce fut la fin d'un espoir démocratique et le début des péripéties que le Burundi va connaître pendant une décennie.

La colère et la peur montaient sur les collines, la haine ethnique battait son plein, ce qui occasionna des massacres interethniques pour la vengeance de l'assassinat du président Melchior Ndadaye. Dans la ville de Bujumbura, on assistait à la balkanisation des quartiers et des bandes de jeunes miliciens tutsi, les « Sans-Echec » et « Sans Défaite » terrorisent les civils et se livrent à des épurations sanglantes[127].

De crise en crise, les Burundais ne savaient plus à quel saint se vouer tellement la situation était confuse et le pays ingouvernable. Des solutions idoines seront entreprises pour essayer de trouver solution à la situation chaotique dans laquelle le Burundi était plongé, notamment en proposant un partage de pouvoir, ce que les leaders du parti FRODEBU considéraient comme une usurpation du pouvoir. Ceci les amènera à former un mouvement rebelle, le Conseil National pour la Défense de la Démocratie (CNDD), qui a pris l'option de combattre par la force les différents gouvernements issus des négociations, en vue de restaurer la démocratie et de récupérer l'intégralité du pouvoir issu des élections de 1993[128].

Faute du respect du choix du peuple et des résultats des urnes, le Burundi va renouer avec les affres du passé et plongea pendant plus de 10 ans dans une guerre civile, qui emporta dans son sillage tous les efforts consentis pour asseoir une culture politique stable basée sur les règles de jeu démocratique. Pour Norberto Bobio les règles du jeu démocratique consistent à « *l'égalité devant le suffrage (tous les citoyens doivent jouir des mêmes droits politiques) ; l'égalité de l'exercice du suffrage (« une tête, une voix ») ; la liberté du vote (tous les électeurs doivent être libres de voter selon leur propre opinion) ; le pluralisme (tous les électeurs doivent pouvoir choisir entre des partis politiques proposant des programmes distincts et alternatifs) ; la décision à la majorité (est réputé élu le candidat, ou adoptée la décision, qui réunit le plus grand nombre de vote) ; la possibilité de l'alternance (la minorité d'aujourd'hui doit pouvoir devenir la majorité de demain) »*[129].

[127] Laroque A., *op. cit.*, p. 417.
[128] Barumwete S., *op. cit.*, p. 160.
[129] Bobbio N., *Teoria generale della politica, (a cura di M. BOVERO)*, Torino, Einaudi, 1999, p. 381

II.2.1. De l'instabilité politique

A la suite de la mise en échec de l'alternance en 1993, qui eut pour grave conséquence le vide politico-institutionnel, par la décapitation des institutions démocratiquement élues, l'heure était à la recherche du rétablissement de l'ordre constitutionnel, institutionnel et politique du pays. Pour ce faire, cela devait passer par des négociations entre le parti FRODEBU et les putschistes afin de trouver un accord. Pour Léonce Ngendakumana, deux choix s'offraient au parti FRODEBU à savoir : « *s'enfoncer dans la guerre déclenchée par les putschistes ou engager un dialogue pour assurer la succession de Ndadaye et mettre en place un gouvernement »*[130].

Sous les auspices de Mme Sylvie Kinigi, Premier ministre, les négociations débutèrent d'abord en novembre 1993 entre le parti FRODEBU et le parti UPRONA à Kigobe puis à Kajaga, ensuite viendront en décembre de la même année, d'autres négociations politiques entre les partis politiques FRODEBU, P.P, P.L et R.P.B, faisant le bloc de ce que l'on a choisi d'appeler *les forces de changement démocratique* d'une part et les partis politiques comme UPRONA, RADDES, ANADDE, INKINZO, P.I.T, ABASA, P.S.D formant le groupe de *coalition des partis politiques de l'opposition*[131].

Par la suite la constitution est amendée et en février 1994, après de plus ample négociation, un consensus s'est dégagé sur la personne de Cyprien Ntaryamira pour diriger le pays, qui gouvernera le temps d'un éclair, car il sera assassiné avec son homologue rwandais Juvénal Habyarimana à Kigali de retour de Dar-es-Salaam le 6 avril 1994. Le Burundi s'enfonce encore dans une nouvelle crise, qui remettra dans le carrefour des négociations, la stabilité, la sécurité et la gestion du pays. En juin 1994, de nouvelles négociations reprennent et donnent naissance à ce qu'on a appelé *la convention de gouvernement*, qui prévoyait un rééquilibrage du pouvoir, soit un gouvernement de 25 membres, dont 55% appartiendraient à la majorité présidentielle et 45% à la minorité de l'opposition ; une période transitoire de quatre ans ; la désignation d'un premier ministre issu de l'opposition, doté d'un pouvoir de contreseing des actes du Président et la formation d'un conseil de sécurité national (CNS).

[130] Ngendakumana L., cité dans le Magazine Iwacu : *De la monarchie aux républiques "monarchiques"*, juillet 2021, p. 71.

[131] Luhata A., "La chronologie des évènements politico-judiciaires du Burundi", in Revue de la Chaire Dynamique
Sociale, n°003, janvier-février, 2002, p. 6.

Ce conseil était composé de 10 membres à savoir : le président de la république, le premier ministre, les 3 principaux ministres du gouvernement, les représentants de la majorité, de l'opposition et de la société civile.

De cette convention de gouvernement, sera établi à la tête du pays, le président Sylvestre Ntibantuganya qui sera le troisième président issu du renouveau démocratique, qui aura la lourde tâche de diriger un pays installé dans le provisoire et le bricolage institutionnel. Il sera lui aussi évincé du pouvoir le 25 juillet 1996 par un coup d'Etat, qui précipitera le pays dans une chute vertigineuse et vers un embargo qui mettra à mal l'économie burundaise et le peuple burundais qui en subira de fortes conséquences. A la suite de cet affront, naîtra un nouvel accord qui sera baptisé *partenariat politique intérieur pour la paix.* Ce dernier avait 3 objectifs principaux :

- Organiser un vaste débat national intérieur, afin d'amener les Barundi à identifier les problèmes qui les divisent et leur trouver des solutions concertées. C'est dans ce cadre qu'une série de rencontres ont été organisées à travers toutes les provinces du pays. Ce fut également sous le chapitre du débat national que furent tenues deux tables rondes sur le processus de paix, l'une à Burasira et l'autre à Gitega, respectivement aux mois de mai 1997 et en février 1998.
- En deuxième lieu, le processus de paix comportait ce qui a été appelé les conférences de paix. Il s'agissait d'organiser des rencontres à l'extérieur du pays pour permettre aux Barundi vivant à l'intérieur du pays de discuter et d'échanger avec leurs compatriotes vivant en dehors des frontières nationales sur diverses questions intéressant la vie nationale.
- En troisième lieu, le processus de paix comportait comme volet les négociations globales entre toutes les parties prenantes au conflit burundais y compris les factions armées[132].

Selon Léonce Ngendakumana, « *ce partenariat reposait sur la restauration de l'assemblée nationale et la mise en place d'un nouveau gouvernement* (50% Uprona, 50% Frodebu), selon le même auteur, *le 06 juin 1998 un accord sur la plateforme politique du régime de transition est signé ce qui aura pour conséquence la suppression du poste de premier ministre pour laisser la place aux vices- présidents de la République »*[133], la structure du gouvernement qui

[132] Bararunyeretse L., « Le dialogue politique interne burundais : conception et état d'avancement », Bujumbura, 1998, p. 1.
[133] Ngendakumana L., cité dans le Magazine Iwacu : De *la monarchie aux républiques "monarchiques",* juillet 2021, p. 73.

se voit allégée, notamment avec la suppression des secrétariats d'Etat et la fusion de certains portefeuilles, le pouvoir législatif pour lequel l'assemblée nationale en fonction a été élargie aux représentants des partis politiques qui n'y étaient pas représentés et à la société civile, ce qui portait le nouveau parlement de transition à 121 membres, le bureau de l'assemblée nationale est composé dorénavant du président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire général et d'un secrétaire général-adjoint, et enfin le pouvoir judiciaire qui voit la cour constitutionnelle réinstaurée pour juger de la constitutionnalité des lois et interpréter l'acte constitutionnel de transition ainsi que d'autres réformes[134].

Il aura fallu deux ans pour que le processus de paix déclenché dans la tourmente par le partenariat politique intérieur débouche sur la signature de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation, assorti de garanties de sa mise en application.

II.2.2. L'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi

Après diverses tentatives de recherche de solutions infructueuses, pour mettre fin à la situation de crise et d'instabilité que le Burundi a traversée, ce n'est qu'en date du 15 juin 1998, en présence des chefs d'Etat de la sous-région, des Représentants de l'ONU, de l'OUA, de nombreuses organisations africaines et internationales et des négociateurs burundais, le Président du pays hôte, la Tanzanie, Benjamin Mkapa ouvrit officiellement les pourparlers[135]. Ces pourparlers ont vu la participation du gouvernement, du parlement, des partis politiques ainsi que des groupes armés, à savoir : le CNDD, le FROLINA et le PALIPEHUTU FNL. Ce ne sera pas une tâche facile d'autant plus qu'il y avait des résistances au sein du camp tutsi créant une opposition interne tenace[136] face au président Buyoya, le forçant à renoncer aux processus de dialogue à Arusha d'une part, d'autre part il se remarquait des alliances précaires qui se faisaient et se défaisaient entre partis au gré des intérêts personnels virtuels[137]. Face à de longues tergiversations entre les parties prenantes aux négociations, force est de constater que l'ensemble du processus de négociation d'Arusha a duré un peu plus de deux ans, sous la forme d'une dizaine de séances plénières, communément appelées « rounds » en anglais,

[134] Bararunyeretse L., *op. cit., p. 7.*
[135] Manirakiza M., *Burundi. 50 ans d'indépendance 1962-2012*, Bujumbura, Presses Lavigerie, 2012, p. 193.
[136] Dupont P., "La crise politique au Burundi et les efforts de médiation de la communauté internationale", Anvers,
1998, p. 17.
[137] Manirakiza M., *op. cit.*, p. 200.

d'une durée moyenne de dix jours chacune, bien que certaines aient été programmées initialement pour trois semaines[138].

De ces longues discussions sans fin, il se laissait entrevoir pour certains des négociateurs un certain appât de gain pour les *per diem* distribués et pour d'autres une aubaine pour se faire des affaires. Grâce aux efforts de la médiation et de la pression de la communauté internationale, l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi a été signé moyennant quelques réserves émanant des questions pour lesquelles le consensus n'avait pas été atteint. Ainsi donc, le 28 août 2000 à 19h00 locales commença la cérémonie de signature et les négociateurs burundais s'avancèrent un à un pour apposer leur signature sur un document de plus ou moins 181 pages[139].

Nous pouvons regrouper l'objectif de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi en cinq grands points essentiels :

1. Engagement des parties à mener le pays sur la voie de la réconciliation en établissant la vérité sur les origines et la nature du conflit ;
2. Proposition d'un cadre institutionnel de transition permettant d'organiser les conditions d'un renouveau démocratique à travers un partage équitable du pouvoir ;
3. Nécessité du cessez-le-feu et de la réforme des forces de sécurité et de police, à titre de garanties de sécurité pour tous les citoyens ;
4. Jalons d'une reconstruction économique et sociale et d'une stabilisation fondée sur le retour des réfugiés ;
5. Formulation de garanties internationales assurant l'application des mesures décidées à Arusha[140].

II.2.3. Avènement des institutions démocratiques

A la suite de l'Accord d'Arusha et d'une période de transition qui avait pour principe l'élargissement du pouvoir à tous les signataires de l'accord et l'alternance à la tête de l'Etat, une deuxième chance de la démocratie s'offre encore au Burundi, avec les premières élections de 2005 dites refondatrices (élections qui se déroulent après une crise où les protagonistes discutent sur la gestion du pays).

[138] Sculier C., *op. cit.*, p. 17.
[139] Manirakiza M., *op. cit.*, p. 203.
[140] Sculier C., « Négociation de paix au Burundi une justice encombrante mais incontournable », in Center for Humanitarian Dialogue, 2008, p. 18.

Le conflit burundais prit fin grâce à l'adoption d'un « système consociatif » (système de partage du pouvoir sur base des quotas[141]). Ainsi, le Burundi a de nouvelles institutions : le Président de la République, deux Vice-présidents, le gouvernement, l'Assemblée nationale, le Sénat. Ce renouvellement est également une réalité dans les structures de l'administration depuis la province jusqu'à la colline sans oublier la restructuration des corps de défenses et de la police qui constituent une nouveauté. Par ailleurs, suite à la fusion des forces protagonistes durant le conflit, la recomposition des forces de défense et de sécurité constitue une donne importante et apporte ainsi une dimension sécuritaire à cette reconfiguration. De tels changements sont porteurs d'espoir d'autant plus qu'ils contribuent à atténuer la dimension ethnique du conflit et qu'ils sont accueillis favorablement par la communauté internationale qui apporte un soutien significatif au nouveau gouvernement[142].

Les élections de 2005 auront marqué les esprits de plusieurs burundais car ayant abouti d'une part à une transition pacifique du pouvoir, d'autre part à une organisation réussie des élections libres et démocratiques après plusieurs années de guerre civile et de trouble politique. Ce fut des élections symboliques car elles ont permis la passation pacifique entre le président sortant Domitien Ndayizeye du parti FRODEBU et Pierre Nkurunziza du parti CNDD-FDD qui devenait le premier président élu depuis le début de la guerre civile en 1993. A cela s'ajoute aussi la gratuité de l'enseignement primaire et des soins de santé pour les enfants de moins de cinq ans ainsi que pour les mères qui accouchent qui est une avancée significative sur le plan de la satisfaction des besoins fondamentaux des populations burundaises[143], l'Accord global de cesser le feu entre le gouvernement et le palipehutu-FNL d'Agathon Rwasa signé le 7 septembre 2006 dont l'objectif principal était de concrétiser le cessez-le-feu sur la totalité du territoire. Toutes les conditions semblent réunies pour faire avancer le Burundi sur le chemin de la paix et du développement.

Bien que les élections de 2005 aient suscité un sentiment de changement par l'arrivée au pouvoir du CNDD-FDD, ce dernier sera constamment critiqué dans sa gestion du pouvoir. Les tendances inquiétantes de gouvernance se manifestent surtout par la montée de l'autoritarisme, du diktat des hommes forts et par deux types de dictatures évoluant côte à

[141] Kazoviyo G., *Entre rejet catégorique et soutien ferme de l'Accord d'Arusha. Analyse de discours politiques burundais*, Working Paper, Institute of Development Policy and Management (IOB), University of Antwerp, octobre 2017, p.15.
[142] [En ligne] sur https://www.iwacu-burundi.org/longform/evolution-des-droits-de-lhomme-au-burundi-depuis-le-6-fevrier-1991. Consulté le 6 juin 2024.
[143] *Ibidem*.

côte, l'une militaire exercée par des Généraux ex-FDD et l'autre politique. Le CNDD-FDD s'étant progressivement positionné de facto comme un parti unique ou parti-Etat[144]. La lutte intra-ethnique entre hutu de la période post-transition s'est principalement matérialisée par le harcèlement du parti Forces Nationales pour la Libération (FNL) d'Agathon Rwasa et les divisions au sein de la majorité présidentielle après l'arrestation et l'emprisonnement de l'ancien président du Parti CNDD-FDD Husein Radjabu en 2007 qui a été suivi par la radiation de 22 députés du CNDD-FDD de l'Assemblée Nationale en 2008[145].

Un an après la prise de pouvoir du CNDD-FDD, il se remarque un désaccord entre le président du parti Hussein Radjabu et les membres de ce parti, en particulier la deuxième vice-présidente Alice Nzomukunda, arguant qu'il y a une certaine ingérence de la part de ce dernier dans les affaires de l'Etat, ce qui sera considéré comme « *une gestion opaque et une implication débordante du président du parti dans la gestion de l'Etat avec une ambition avérée de doubler le président de la république*[146] ». Considéré comme l'homme fort, l'homme de qui tout procédait autant dans la distribution des responsabilités que dans la prise de décisions importantes, il tombera en disgrâce par ses compagnons de lutte lors d'un congrès tenu à Ngozi le 07 février 2007 qui procèdera à sa destitution, et c'est lors de ce congrès que fut créé un nouvel organe appelé conseil des sages. A la suite de la destitution d'Hussein Radjabu de la présidence du parti, il y aura des limogeages en cascades de certains ministres, de directeurs généraux ainsi que d'autres responsables politiques techniques suivis de l'exclusion au sein du parti CNDD-FDD des députés pro-Radjabu pour contrecarrer l'influence de ce dernier.

Entretemps, cet imbroglio permet des développements multiformes qui ont conduit à une crise institutionnelle majeure impliquant aussi le PALIPEHUTU-FNL, le FRODEBU et l'UPRONA, les attaques régulières contre la liberté de la presse, les libertés civiles, les droits de l'homme et l'assassinat du vice-président de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) en 2009.

[144] Rufyikiri G., *Echec de la transformation du CNDD-FDD du mouvement rebelle en parti politique au Burundi: une question d'équilibre entre le changement et la continuité*, Working Paper, Institute of Development Policy and Management (IOB), University of Antwerp, septembre 2016, p. 10.

[145] [En ligne] sur https://www.iwacu-burundi.org/longform/evolution-des-droits-de-lhomme-au-burundi-depuis-le-6-fevrier-1991. Consulté le 6 juin 2024.

[146] Ntibantunganya S., *op. cit., p.539.*

Ce signal fort de la dérive autoritaire du pouvoir CNDD-FDD a contribué à détériorer davantage le climat politique, en particulier en vue des élections de 2010.

Concernant les relations entre les autres partis politiques, le CNDD-FDD a su mettre en place une stratégie d'affaiblissement de l'opposition à savoir le harcèlement de ses leaders sur le plan judiciaire et le fractionnement des principaux partis d'opposition afin de les fragiliser et de priver le pays d'organisations autres que le CNDD-FDD, en mesure de peser dans le jeu électoral[147]. Ce fractionnement aura le sobriquet de *nyakurisation*, qui aura pour but de scinder en deux un parti politique afin de créer une aile pro CNDD-FDD, ou procéder à la destitution des leaders de partis pour les remplacer par ceux qui adhèrent à l'idéologie du parti. L'espoir de la deuxième chance de la démocratie s'est transformé en désespoir car le parti au pouvoir ne sera pas animé par un Etat de droit mais par le verrouillage de l'espace démocratique, du recours à la violence en politique, des restrictions des libertés publiques, de la politisation des corps de défense et de sécurité[148].

Ainsi, les élections de 2005 en passant par celles de 2010, décriront un régime qui se caractérise par des « *tâtonnements politico-institutionnels, des pratiques anticonstitutionnelles qui ont parfois fragilisé les institutions, la démocratie et la consolidation de la paix »*[149], et qui déboucheront ensuite en 2010 au « *recours à des pratiques non conventionnelles de la part du pouvoir ainsi qu'un déficit quasi général dans la classe politique de la tolérance politique, renforcé par l'absence d'un leadership démocrate, mêlé de stratégie de production des scissions internes et de la « transhumance »*[150] pour aboutir en 2015 à un tripatouillage de la constitution de 2005.

II.2.4. L'alternance à l'épreuve

L'année 2015 a été une année de toutes les tensions où le processus de démocratisation par le biais de l'alternance politique a connu un échec dans son implantation dans les arcanes politiques burundaises, en raison de la différence d'interprétation de la question du troisième mandat présidentiel.

[147] Barumwete S., *op cit., p.165.*
[148] *Ibid.* p. 162.
[149] Nakimana L et Muntunutwiwe J-S., « Situation socio-politique au Burundi, 10ans après la signature de l'Accord d'Arusha : Quelles perspectives ? » in *Observatoire des grands lacs en Afrique*, note n◦4, 2012, p. 4.
[150] *Ibidem.*

Les pro 3ème mandat, ils considèrent que Pierre Nkurunziza n'a été élu qu'une seule fois président de la république au suffrage universel direct, puisque son premier mandat provient d'une élection indirecte (il a été élu par les deux chambres du Parlement)[151].

Ils s'appuient sur l'article 302 qui stipule qu'à « *titre exceptionnel, le premier président de la république de la période post-transition est élu par l'assemblée nationale et le sénat élus réunis en Congrès, à la majorité des deux tiers des membres* »[152]. Pour « les pro 3ème mandat », il lui reste un autre mandat, donc il est éligible pour les élections présidentielles de 2015.

Les « anti-3ème mandat » quant à eux, dénoncent un troisième mandat à l'encontre de la constitution qui stipule dans son article 96 que *le président de la république est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelables une fois*[153].

Aussi ils vont s'appuyer sur l'article 103 qui stipule que *le mandat du Président de la République débute le jour de sa prestation de serment et prend fin à l'entrée en fonctions de son successeur*[154]. Pour eux, ils estiment que le président Nkurunziza a bel bien brigué deux mandats et qu'il n'a pas droit à un troisième. Malgré les appels incessants de la communauté internationale, des partis politiques, tant de la majorité que de l'opposition, des confessions religieuses, des organisations de la société civile de renoncer au troisième mandat afin d'épargner le pays de sombrer dans des tensions socio-politiques graves, c'est en date du 25 avril 2015 que le parti CNDD-FDD a tenu un congrès afin d'élire le candidat à la présidentielle qui n'est autre que le président sortant Pierre Nkurunziza.

Le lendemain de l'annonce de la candidature de ce dernier, des manifestations de rue sont organisées un peu partout dans Bujumbura. Selon Denis Banshimiyubusa, « *le lendemain de la proclamation de ladite candidature il y eut sans interruption les manifestations dans plusieurs quartiers de la capitale de Bujumbura mais aussi dans certaines communes des provinces. Cela fait suite à l'appel du mouvement Arusha mais aussi et surtout du mouvement halte au troisième mandat regroupant la majorité des organisations de la société civile »*[155].

[151] Monde Afrique : "Au Burundi, le spectre de la guerre civile". Hommes & Libertés, n° 173, 2016, p. 1.
[152] République du Burundi, Constitution de la République du Burundi de 2005, p. 76.
[153] *Ibid.* p. 22.
[154] *Ibid.* p. 24.
[155] Banshimiyubusa D., "Crispations identitaires et identités légitimatrices en période de crise politique. Un regard rétrospectif sur la crise du 3ème mandat au Burundi", in Institute of Development Policy and Management (IOB), University of Antwerp, 2022, p. 17.

C'est ce que confirme aussi la ligue burundaise des droits de l'homme ITEKA, « *le pays a effectivement sombré dans des tensions d'insécurité depuis le 25 avril 2015, jour de l'annonce de monsieur Pierre Nkurunziza comme candidat du parti CNDD-FDD aux élections présidentielles alors que cette candidature était considérée par l'organisation de la société civile, une partie de l'opposition politique et certains membres du CNDD-FDD comme une candidature anticonstitutionnelle »*[156].

A ce stade, le dialogue était déjà tendu entre un pouvoir résolu à aller jusqu'au bout, et une opposition réclamant comme préalable aux discussions le refus du troisième mandat[157]. Face à cette instabilité politique du pays, qui suscita un environnement électoral tendu et violent, une tentative de coup d'Etat sera orchestré par l'ancien administrateur général du SNR, le Général Major Godefroid Niyombare en date du 13 mai 2015, en compagnie d'autres hauts gradés de l'armée et de la police annonçant sur les radios privées locales la destitutions du président Pierre Nkurunziza, qu'il accusait d'être la source des problèmes que traversait le Burundi, surtout en briguant un 3ème mandat contesté par les burundais et la communauté internationale[158].

Cette tentative sera suivie par des violences dirigées contre des opposants politiques et ou des manifestants contre le troisième mandat, la répression policière pour étouffer toute voix allant à l'encontre du choix du candidat du parti de l'aigle, des attaques à la grenade et aux fusils, des confrontations entre insurgés et forces de défense et sécurité ont fait des pertes en vies humaines du côté des anti 3ème mandat, que du côté du pouvoir, des assassinats ciblés dirigés contre des opposants politiques et ou des manifestants contre le troisième mandat ont endeuillé plusieurs familles dans le pays, les représailles du régime dirigées contre les maisons de media (radio et télévision) privées dont les putschistes s'étaient servis lors de leur tentative de coup d'Etat. Bon nombre de ces entreprises de presse furent incendiées, leurs matériels confisqués. Cette situation a perduré pendant et après les manifestations[159].

[156] Ligue burundaise des droits de l'homme Iteka, Rapport sur La situation Des droits De l'homme au Burundi, de janvier à Octobre 2015 :" Les élections de 2015 : un contentieux électoral lourd de conséquences", Bujumbura, 2015, p. 8.
[157] Monde Afrique., *op. cit.*, p. 1.
[158] Banshimiyubusa D., *op. cit.*, p. 17.
[159] Koko Sadiki et Yuma Kalulu Théophile.," La question du troisième mandat présidentiel au Burundi : Quelles leçons pour la République Démocratique du Congo ? ", in *Journal of African Elections*, volume 16, n°1,2017, p.10.

Malgré tout ce regain de violence et d'intolérance politique dû à la crise du troisième mandat, les élections auront bel et bien lieu en date du 29 juin 2015 pour les élections communales et législatives, suivies de la présidentielle le 21 juillet 2015 sur fond de contestation, décrit selon l'ONU de ni crédibles ni libres[160], verront la victoire du candidat du parti CNDD-FDD Pierre Nkurunziza, pour un nouveau mandat de cinq ans. Nous pouvons dire à la suite de la chronologie des évènements de 2015, que le Burundi a encore renoué avec les affres du passé, ce qui prouve à suffisance que l'alternance politique au Burundi a encore des défis à relever faute de l'absence d'une culture d'élégance en politique[161].

II.2.5. Manifestation d'un élan de changement politique

L'année 2020 fut une année de changement avec à la clé l'annonce du président Pierre Nkurunziza de ne plus briquer un nouveau mandat, suivi d'un processus électoral régi par la constitution de la République du Burundi issue du référendum de mai 2018 et du code électoral de mai 2019. Pour donner à cette compétition électorale une façade pluraliste, en dépit de l'espace politique extrêmement contraint, le pouvoir avait entrouvert des espaces limités permettant à sept candidats de concourir au fauteuil présidentiel ainsi que 13 partis politiques, deux coalitions et 18 candidats indépendants à compéter pour les députations[162].

C'est en date du 20 mai 2020 que les burundais étaient appelés à voter pour des élections générales à savoir les législatives, les communales et la présidentielle qui a retenu le souffle de beaucoup de Burundais. Cette dernière avait mis en lice sept candidats à savoir Evariste Ndayishimiye candidat du parti CNDD-FDD au pouvoir et dauphin du président Pierre Nkurunziza, Agathon Rwasa candidat du parti CNL, Léonce Ngendakumana candidat du parti FRODEBU, Gaston Sindimwo candidat du parti UPRONA, Domitien Ndayizeye soutenu par la coalition Kira Burundi, et Francis Rohero et Dieudonné Nahimana comme candidats indépendants.

Ces élections se sont déroulées dans un contexte où certaines figures de l'opposition étaient en exil, des radios nationales indépendantes toujours interdites, des principales organisations de la société civile radiées ou suspendues[163].

[160] Monde Afrique., *op. cit.*, p. 1.
[161] Banshimiyubusa D., *op. cit.*, p. 10.
[162] SOS Torture Burundi, consortium pour observation de la situation des droits de l'homme au Burundi dans la période électorale 2020, Bujumbura, 2020, p.3.
[163] *Ibidem*.

On observait un verrouillage médiatique sauf pour les médias publics en grande partie intéressés au candidat du CNDD-FDD, avec souvent de l'exagération dans le rapportage des constats sur terrain[164].

Concernant les meetings politiques, il s'est fait remarquer un monopole quasi-total de l'espace politique sur terrain du parti au pouvoir au détriment des autres formations politiques en compétition, cela étant orchestré par des administrateurs proches du pouvoir. C'est ce qu'a confirmé l'Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues (APRODH) que « *certains administratifs ont voulu désorganiser les meetings des partis de l'opposition. Chaque fois que le candidat du CNDD-FDD avait un meeting dans la province, certains administratifs ne permettaient pas aux autres candidats de programmer leur meeting sur un autre site ou dans une autre commune. Cela a été le cas du parti CNL à Gitega, du parti Sahwanya Frodebu en province de Cankuzo »*[165]. Ces élections ont révélé qu'elles étaient entachées d'irrégularité, de violences, d'arrestations des membres de l'opposition et par la limitation de la liberté d'expression. C'est ce que confirmera Lewis Mudge, directeur pour l'Afrique centrale de Human Rights Watch que « *les élections se sont déroulées dans un climat extrêmement répressif, sans observateurs internationaux »*[166].

Malgré les contestations des uns et des autres par rapport au déroulement des élections jugées frauduleuses et de surcroît non crédibles, la publication par la CENI désignera Evariste Ndayishimiye comme vainqueur à l'élection présidentielle, ce qui marque un nouveau tournant depuis 2005, car une alternance politique venait de voir le jour bien qu'elle soit interne.

[164] Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues (A.PRO.D.H), Burundi : analyse de la campagne électorale et pronostic des élections 2020, Bujumbura, 2020, p.8.

[165] *Ibid.* p.9.

[166] https://www.hrw.org/fr/news/2020/06/01/burundi-les-élections ont été entachées-d'actes-d'intimidation et d'arrestations. Consulté le 13/12/2023.

Conclusion partielle

Ce chapitre offre une vue d'ensemble de l'alternance politique au Burundi depuis les années 1990, montrant les défis et les progrès dans le processus de démocratisation. Les années 1990 ont marqué un tournant majeur dans l'histoire politique du Burundi, avec le début d'un processus de démocratisation après des décennies de régimes dictatoriaux et de violences interethniques.

Des initiatives telles que la commission chargée d'étudier la question de l'unité nationale, la problématique de la transition vers le multipartisme et la commission constitutionnelle ont été cruciales dans la mise en place de fondations démocratiques. Malgré des débuts prometteurs, la transition démocratique a été entravée par des défis, notamment l'assassinat du président Ndadaye en 1993, qui a déclenché une guerre civile et plongé le pays dans l'instabilité. Des efforts de médiation et de négociation ont été déployés pour restaurer la stabilité politique, aboutissant à la signature de l'Accord d'Arusha en 2000, lequel visait à partager le pouvoir et à garantir la paix et la réconciliation.

À travers les élections de 2005, une étape importante a été franchie vers l'établissement d'un gouvernement démocratiquement élu, représenté par le CNDD-FDD. Cependant, son exercice du pouvoir a été critiqué pour son autoritarisme et son non-respect des principes démocratiques.

Par la suite, lors des élections de 2015, il y a eu émergence de tensions politiques liées au troisième mandat présidentiel de Pierre Nkurunziza, conduisant à une tentative de coup d'Etat et à des contestations sur la crédibilité du processus électoral. Ce n'est qu'à partir de 2020, avec l'annonce de Nkurunziza de ne pas briguer un nouveau mandat que la voie à de nouvelles élections a été ouverte, malgré que ces dernières aient également été critiquées pour leur manque de transparence et d'équité.

CHAPITRE III. ANALYSE DES OBSTACLES A L'ALTERNANCE POLITIQUE AU BURUNDI

Tout système politique démocratique implique en effet que le pouvoir s'acquiert par la voie des urnes. Elle postule à un jeu politique pacifié dans un contexte de concurrence idéologique accompagné de programmes politiques ambitieux capables de traduire dans les faits les aspirations des peuples[167]. Cependant, la vie politique est animée par un dynamisme rythmé par la lutte, qui constitue l'essence même du pouvoir politique. Cette lutte conduit des hommes et des femmes à risquer leur vie pour conquérir et exercer ce pouvoir. Nous observons que ces luttes, qui sous-tendent ce monde, visent principalement à conquérir le pouvoir, souvent par des moyens coercitifs.

Pour Schattschneider, le pouvoir fait partie de ce qu'il appelle (en anglais) « *the mobilization of bias* », c'est-à-dire « *l'ensemble des valeurs, idées, rituels et procédures qui opèrent systématiquement et d'une manière constante au bénéfice de certaines personnes ou de certains groupes aux dépens des autres* »[168]. Il est donc synonyme de puissance et de domination, ce qui engendre la sujétion qui ne se comprend que lorsqu'on la reporte aux jeux d'intérêts en cause dans un contexte global de déséquilibre des rapports de force dans la société[169]. A ce stade, ce qui domine, c'est la personnalisation du pouvoir qui sous-entend au regard de Jean-François Médard, « *un accès direct aux ressources économiques et politiques et dans la plupart des cas, conduit à une patrimonialisation qui entretient une affinité structurelle avec l'autoritarisme* »[170], au détriment de l'alternance politique qui veut un certain équilibre entre le pluralisme des forces politiques[171].

Pour Jean-Louis Quermone, « *l'alternance suppose le pluralisme des partis, le fonctionnement régulier d'élections libres, le respect de la constitution et de l'Etat de droit et le gouvernement de la majorité dans le respect de l'opposition* »[172].

Dans ce troisième chapitre nous allons examiner les obstacles à l'alternance politique au Burundi en nous appuyant sur les facteurs socio-culturels et historiques, les facteurs politiques, les facteurs économiques et les enjeux politiques nouveaux afin de comprendre le

[167] Bédi E., *op. cit.*, p. 115.
[168] Schattschneider E., cité par Rocher, G., « Droit, pouvoir et domination »., in *Sociologie et Sociétés*, vol.18, 1986, p. 14.
[169] Rocher G., *op. cit.*, p. 13.
[170] Médard J-F., Autoritarisme et démocraties en Afrique noire, politique africaine, n˚43,1991, p.93.
[171] Quermonne J., *op. cit.*, p. 29.
[172] Quermonne J., *op. cit.*, p. 17.

phénomène qui aboutit à des régimes autoritaires et ce qui pousse à la mise en échec de l'alternance au Burundi.

Section 1 : Facteurs socio-culturels et historiques

Les facteurs socio-culturels et historiques vont nous aider à saisir comment les valeurs et les pratiques traditionnelles influent sur la vie politique au Burundi, et comment ces éléments ont profondément modelé les structures politiques et sociales du pays, affectant ainsi la conception, l'exercice et la perception du pouvoir.

III.1.1. Les causes socio-culturelles

Le régime monarchique se résumait bien dans la formule féodale en kirundi : *ganza sabwa* (gouverne et sois sollicité) qu'on adressait au mwami dans le sens de : sois puissant pour être quémandé[173].

Cela avait pour objectif principal une main mise sur le pouvoir car qui détient ce dernier est puissant et par conséquent règne en maître absolu. Il s'agira alors de l'évolution de la culture de la domination qui véhicule en son sein la répression, la violence, et l'intimidation.

Pour Luc Sindjoun, *« le recours à la violence évidemment produit un effet pervers, il s'installe et s'enracine comme une pratique faite norme et promue au rang de comportement politique »*[174].

Face à cette forme de gouvernance, il est impossible d'incarner une politique d'alternance car cette dernière émane d'une volonté d'équilibrisme politique, démocratique soutenue par un mécanisme de tolérance.

Comme conséquence, nous assisterons à une fragilité des institutions d'une part, des partis d'oppositions d'autre part, ce qui a comme corollaire un faible contrepoids pour limiter l'action gouvernementale, ce qui rend aussi difficile les partis d'opposition de se faire entendre, de se rassembler, de former une coalition pour contester le pouvoir et de créer un véritable système d'alternance politique.

[173] Ghislain J., *L'Arrivée des Européens au Burundi* préf.du Général Major Edouard Henniquiau, Bruxelles, Saint Luc-Ramegnies-Chin,1994,p.29.

[174] Sindjoun L., "Les pratiques sociales dans les régimes politiques africains en voie de démocratisation : hypothèses théoriques et empiriques sur la para constitution", in Revue Canadienne de Science Politique, volume 40, n°2, 2007, p. 61.

III.1.2. Les causes historiques

Nous situerons la première cause de l'alternance politique par l'évolution d'une politique instable au Burundi en commençant par l'échec du bipartisme qui s'inscrit dans le contexte de la décolonisation et de l'indépendance du Burundi en 1962. Cela aura pour conséquence des tensions ethniques mêlées de violences qui rendront difficile la consolidation d'un système bipartite stable. Par conséquent, on verra naître en novembre 1966 par un arrêté royal, la reconnaissance du parti pour l'Unité et le Progrès National comme unique parti national.

Ainsi donc, toute la vie politique et socio-économique était rythmée par ce dernier, qui tenait tous les leviers du pays, ce qui ne garantissait pas une diversité d'opinion pour asseoir un climat de stabilité politique. Cela se remarque dans la charte du parti UPRONA du 9 juin 1967 qui stipule dans son article 4 que, « *l'UPRONA est par conséquent l'origine et le patron de toutes les institutions parlementaires, gouvernementales, judiciaires et militaires de la République du Burundi. Il inspire et dirige tous les mouvements, qui sont sa propre émanation tels que: LA JEUNESSE REVOLUTIONNAIRE RWAGASORE, L'UNION DES TRAVAILLEURS DU BURUNDI ET L'UNION DES FEMMES BARUNDI. C'est le parti qui oriente et dirige la politique intérieure et extérieure du Burundi, conformément à la volonté et aux aspirations du peuple dont il est l'instrument politique* »[175].

De tout ce qui précède nous pouvons situer le prélude de la problématique d'alternance au Burundi par l'échec du bipartisme au lendemain de l'indépendance qui engendrera des crises du fait d'une lutte acharnée des élites pour le contrôle de l'Etat, qui débouche par la suite à des manipulations et exclusions sur fond ethnique, ce qui engendre une culture de la violence basée sur la soif insatisfaite du pouvoir et à l'instauration de régimes à parti unique : seule l'UPRONA doit régner.

III.1.3. La culture de l'influence du politique dans la domination du pouvoir

Selon le *Nouveau Petit Robert*, l'influence est ce pouvoir social d'une personne qui amène les autres à se ranger à son avis[176]. De part cette définition, nous pouvons voir que le pouvoir social permet au politique de s'imposer et de dominer. Or celui qui détient le pouvoir a tendance à dominer et de surcroît à asseoir son autorité.

[175] Ntibazonkiza R., *op cit.,* p.340.
[176] Le Nouveau Petit Robert, 2010, p. 1327.

Le Burundi est traditionnellement une monarchie de droit divin où le roi (*Mwami*) jouit d'un prestige illimité, tant sur les terres que sur ses sujets. *Le Mwami* est un être sacré, grand justicier, concepteur de la loi, dispensateur des biens, le garant du royaume, il règne en véritable maître[177]. Face à cela, force est de constater que nul ne peut s'opposer à sa volonté. C'est ce que confirme aussi Julien Nimubona en soulignant que « *en jetant un doute dans la croyance en un pouvoir de la providence en inaugurant la pratique de la protestation, l'insoumission et la rébellion profanaient un lieu sacré. C'est dans ce sens de la profanation et de la désacralisation qu'il faut comprendre les expressions de kumenja ou de kugarariza consacrées à toute action subversive et protestataire, violente ou pacifique* »[178].

Cette sacralité du roi va se remarquer aussi au sein des régimes républicains que l'on a connus dans le passé jusqu'à aujourd'hui, à telle enseigne que, les Burundais vont adopter la politique du respect aveugle de l'autorité selon l'adage « *uko zivugijwe niko zitambwa* » (traduction non littérale : *la manière dont les tambours sont frappés, c'est comme cela même qu'il faut danser*), de peur de tomber en disgrâce ou d'être traité d'« *Umumenja* » (traître) et de s'attirer la foudre du chef. Ainsi donc, l'influence du politique dans la domination du pouvoir peut être facteur d'absence d'alternance dans ce sens où les politiques utiliseraient leur position pour maintenir leurs dominations et empêcher l'émergence de nouvelles forces politiques ce qui entraine l'absence d'alternance. Aussi, des pratiques telles que la corruption, la manipulation des élections et la répression des opposants peuvent empêcher l'émergence d'une véritable alternance politique. Ce qui crée de surcroît, une forme de gouvernance autoritaire, d'aversion de l'autorité envers les critiques, de la violence, de l'exclusion et la tendance à la monopolisation abusive du pouvoir.

Etant un vœu cher au commun des mortels car suscitant une certaine notoriété de la part des détenteurs de ce dernier pour réaliser leur volonté, leurs intentions, leurs désirs[179], ce qui génère la confiscation de la souveraineté et par conséquent compromet l'effectivité d'une alternance durable. C'est ce que Steven Lukes définira comme étant *la possibilité d'exercer sur d'autres une action qui soit au détriment de leurs intérêts*[180].

[177] Hakizimana J., *op.cit*., p. 79.
[178] Nimubona J. cité par Hakizimana J., *op. cit., p. 79.*
[179] Rocher G., *op. cit.*, p. 10.
[180] Lukes S., cité par Rocher G., *ibid,* p. 14.

Ce que nous venons d'exposer dans les causes socio-culturelles, historiques et la culture de l'influence du politique valide notre hypothèse selon laquelle la socialisation du maquis qui a produit des leaders politiques dotés d'une culture politique autoritaire aux allures monopartisanes reste un obstacle à l'idée de l'alternance politique digne de ce nom.

Section 2 : Facteurs politiques

Le Burundi a recouvré son indépendance le 1er juillet 1962. Depuis cette date jusqu'en 1966, le pays a connu six gouvernements, battant ainsi le record d'instabilité parmi tous les pays africains[181], suivis par l'instauration du monopartisme, de l'abolition de la monarchie et de la proclamation de la république.

La République monopartite de 1966 à 1993 connut trois périodes subdivisées en trois républiques issues de coups d'Etat intentés d'une république contre l'autre, pilotées par des présidents tous militaires, corégionnaires, de même ethnie, même clan, ce qui à la longue sera l'objet de frustration et de rejet, de la part des exclus et mécontents de ce régime dont l'absolutisme rappelle le règne de la monarchie absolue de droit divin. C'est ainsi que toutes ces trois républiques resteront pour longtemps comme des monarchies détournées, caractérisées par le régionalisme découplé d'autoritarisme, de népotisme et des violences identitaires[182] qui créeront des frustrations et des instabilités récurrentes.

Il faudra attendre l'année 1991 pour voir le débat sur la démocratisation des institutions porter des fruits par l'ouverture de l'espace politique et de la participation à des élections en 1993 qui seront remportées par le parti FRODEBU. Cette ouverture démocratique sera de courte durée car après l'assassinat du président Ndadaye, le Burundi va plonger dans une guerre civile de plus de 10 ans, s'en suivra dans son sillage des processus ratés de démocratisation comme au début des années 1960, sur fonds de compétition politico-ethnique par les membres de l'élite Hutu et Tutsi pour accéder et contrôler le pouvoir[183]. Cela nous amène à constater que les crises institutionnelles que le Burundi a connues n'ont produit que de nouveaux clivages au sein de l'élite du pays avec en arrière-fond l'appartenance ethnique[184].

[181] Ntibazonkiza R., *op. cit.*, p.20.
[182] Barumwete S., "La démocratie au Burundi : entre illusions et désillusions », … *op. cit.*, p. 157.
[183] Ndayisaba L., "Processus de démocratisation et polarisation d'une société. Une analyse de la crise actuelle au Burundi (avril 2015-juin2016)", in *Journal of African Conflicts* and peace studies, volume 3, 2017, p. 4.
[184] *Ibidem.*

La participation politique est un élément essentiel de la démocratie, mais elle est entravée au Burundi par des restrictions à la liberté d'expression et d'association, ainsi que par la répression des opposants politiques ce qui constitue un frein à la consolidation de la démocratie afin d'aboutir à des institutions solides, stables et durables

III.2.1. La culture autoritariste comme forme de gouvernance

Les régimes autoritaires auxquels nous avons l'habitude de faire face sont soit d'une tendance issue de la lutte armée, des coups d'Etat, des régimes dynastiques et d'hommes forts ressemblent à des monarchies déguisées en république, connus beaucoup plus sous le nom de régimes hybrides ou de démocratures (combinent constitution démocratique et comportements autoritaires) et se caractérisant par un fort déséquilibre des rapports de force politique[185].

Ces régimes sont alors répartis dans un premier temps, par des familles qui monopolisent le pouvoir politique parfois depuis l'indépendance et traitent le pays comme une propriété privée, dans un deuxième temps le pouvoir s'incarne dans un homme fort qui tient certains leviers stratégiques (services de sécurité, groupes ethno-régionaux, milieux d'affaires, appuis de puissances étrangères, etc.)[186]. Bien que des élections soient organisées régulièrement pour maintenir le caractère démocratique, la démocratie ne progresse pas sur le continent africain. Bon nombre de dirigeants procèdent à des glissements des lois et règles institutionnelles pour se maintenir à la tête de l'Etat favorisant un retour de l'autoritarisme, qui prend forme de coups d'Etat constitutionnels et d'une régression des libertés politiques[187].

Pour le cas du Burundi nous devons remonter dans le passé pour constater que l'époque coloniale était caractérisée par des pratiques anti-démocratiques qui manifestaient un sentiment autoritaire (la servilité était le critère suprême pour avoir des faveurs, l'appartenance ethnique suffisait pour révoquer des chefs, la chicotte et d'autres pratiques vexatoires maintenaient la population dans la terreur et l'empêchaient de s'exprimer sur les affaires d'une cité dont elle se trouvait dépossédée[188]). Ainsi donc, le pouvoir traditionnel se transforma en un pouvoir tyrannique, en supprimant les contre-pouvoirs judiciaires et idéologiques qui limitaient la puissance du chef.

[185] Magnani Victor et Vircoulon Thierry., "Vers un retour de l'autoritarisme en Afrique ?", in *Politique étrangère,* 2019, p. 5.
[186] *Ibid.*
[187] Magnani Victor et Vircoulon Thierry., *op. cit.*, p. 2.
[188] Ndimira Pascal-Firmin., *op. cit.*, p. 178.

C'est ce qui se remarque aujourd'hui dans la manière de gouverner du politique burundais, qui s'appuie sur la conception traditionnelle de l'autorité et du pouvoir, pour marquer d'un cachet la tendance à la monopolisation abusive du pouvoir[189]. C'est ce que précise Sentamba Elias : « *au lieu de structurer les mœurs politiques autour des libertés et des comportements démocratiques, les régimes post-coloniaux, après avoir scellé le sort politique des élites traditionnelles monarchiques ne firent que prolonger la forme violente de domination coloniale »*[190]. Par conséquent, cela favorise la mise en déroute des outils permettant la mise en pratique d'un idéal démocratique, à savoir : la suspension de la constitution, la dissolution des institutions, le piétinement des droits de l'homme ainsi que la rupture de l'alternance[191].

Le désenchantement démocratique qui gagne les consciences des peuples africains en général et burundais en particulier traduit la prise de conscience tardive du fait que l'alternance par les urnes ne garantit ni un changement de régime, ni un changement de gouvernance. Les partis politiques aujourd'hui incapables de jouer le rôle de contre-pouvoir crédible, ont également leur part de responsabilité dans cette fatigue de vote. D'abord parce qu'ils ne fonctionnent que comme des clubs électoraux, créés afin d'organiser des élections et des négociations post-électorales, sans autre but véritable que l'obtention et le partage du pouvoir[192].

Ainsi, la culture autoritariste comme forme de gouvernance se traduit par la faiblesse du niveau de formation politique des élites burundaises et de l'absence chez ces derniers d'un désir commun de rechercher le bonheur du peuple, l'absence d'un sentiment collectif d'appartenir à une même nation, faute de quoi les peurs, la méfiance, l'esprit égoïste les animent pour aboutir à l'opportunisme qui sécurise[193].

[189] Ndimira Pascal-Firmin., *op. cit.*, p. 178.

[190] Sentamba Elias cité par Nimubona J., « Du lien entre gouvernance démocratique et Résolution des conflits : Approche prospective pour réussir la paix en Afrique et au Burundi », in *RIDEC*, Volume 3, n°4. Bujumbura, septembre-Décembre 2009, p. 106.

[191] Saikou Oumar Balde., « Les conséquences d'un changement constitutionnel sur le cadre électoral et l'alternance
démocratique en Guinée, 2020, p. 1.

[192] Logez H., "Dérives autoritaires et retour de l'autoritarisme en Afrique de l'ouest". *International*, 2021, p. 9.

[193] Ndimira Pascal-Firmin., *op. cit.*, p.190.

III.2.2. Le rôle des partis politiques

Selon Max Weber, « *les partis politiques sont des associations reposant sur un engagement (formellement) libre ayant pour but de procurer à leurs chefs le pouvoir au sein d'un groupement, à leurs militants actifs des chances-idéales ou matérielles-de poursuivre des buts objectifs, d'obtenir des avantages personnels, ou de réaliser les deux ensembles »*[194].

Partant de la définition des partis politiques, J. la Palombara et M. Weiner, les définissent sous quatre critères qui sont :

« Une organisation durable dont l'espérance de vie politique est supérieure à celle de ses dirigeants actuels ; une organisation bien implantée localement et dont les échelons locaux entretiennent des rapports réguliers avec l'échelon national ; une organisation dont les dirigeants ont la volonté délibérée de prendre et d'exercer le pouvoir, seuls ou avec d'autres (et non pas simplement d'influencer les dirigeants politiques) ; une organisation cherchant à acquérir un soutien populaire, par les élections ou de toute autre manière »[195].

Le dictionnaire de science politique quant à lui définit les partis politiques comme « *des groupes organisées et permanentes dont les membres se rassemblent au regard de projets, de valeurs communes, ou encore d'alliance d'intérêts »*[196]. A travers ces trois définitions nous remarquons que les partis politiques jouent un rôle fonctionnel dans la société et se différencient d'autres collectivités, famille, école, atelier, groupe d'intérêt, groupe d'action civique, armée, église en ce qu'il prétend pouvoir recruter parmi ses membres le personnel capable de gouverner la nation (seul ou, si nécessaire, en coalition avec d'autres partis)[197].

Bien que le rôle primordial soit la recherche du pouvoir, afin de le conserver le plus longtemps possible, ils apportent aussi un certain équilibre permettant de réguler le jeu politique. Ainsi donc, le rôle des partis politiques peut différer d'un pays à un autre, d'un continent à un autre car ne répondant pas aux exigences ou besoins politiques de la même manière. Des facteurs externes et internes peuvent tous ensemble affecter les méthodes et capacités d'un parti.

[194] Weber M. cité par Chagnollaud D., *op. cit.*, p. 197.
[195] J. la Palombara et M. Weiner cité par Donegani J-M et Sadoun, M., *La démocratie imparfaite : essai sur le parti politique*, Paris, Gallimard, n°252, 1994, p. 32.
[196] Hermet G et al., *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Armand Colin, Paris, 1994, p.194 cité par Ndereyimana, I., *op. cit.*, p. 22.
[197] *Ibid.*

Par exemple, la nature du système politique qu'il soit un système présidentiel ou parlementaire, que les élections au scrutin soient menées par le biais de listes ouvertes ou closes, va imposer différentes demandes sur la structure du parti et sur son processus de planification stratégique[198].

Pour ce faire, chaque parti politique regorge de ses propres stratégies pour influer et émerger au sein de la société car ils ont un impact sur cette dernière et influe considérablement. Partant du cas des Etats-Unis, nous constaterons que les partis politiques jouent un rôle important car ils répondent à des besoins de base, tels que l'aide dans l'organisation des priorités de la législature, l'identification de candidats et de politiques autres, et la promotion de la responsabilité de la majorité[199]. En occident, le parti politique est à la fois un effet et une condition de la poussée vers la modernisation.

Son apparition suppose que soit atteint un certain stade de développement économique « passage de l'économie de subsistance à celle du marché » et social « début d'alphabétisation, moyens d'information et de transport, débuts d'homogénéisation, par l'urbanisation notamment[200]». Qu'en est-il pour le Burundi ?

Au Burundi nous pouvons classer trois périodes où nous avons connu l'émergence des partis politiques. La première correspond à la période des années 1960, où le but principal était la recherche de l'indépendance, viendra ensuite les partis politiques du renouveau démocratique des années 1990 et enfin les partis politiques post-Arusha. La loi sur les partis politiques au Burundi définit un parti politique comme « *une association sans but lucratif, dotée de la personnalité civile et regroupant des citoyens autour d'un projet de société démocratique fondé sur l'unité nationale, avec un programme politique distinct, aux objectifs précis, dicté par le souci de servir l'intérêt général et d'assurer l'épanouissement de tous les citoyens »*[201].

[198] Institut Démocratique National pour les Affaires Internationales, « Les partis politiques et la transition vers la démocratie. Une Introduction en création démocratique de parti pour les leaders, les organisateurs et les militants», Massachusetts, 1997, p. 6.

[199] National Democratic Institute (NDI), « Les partis politiques et la transition vers la démocratie : Une introduction
en création démocratique de parti pour les leaders, les organisateurs et les militants », septembre 1997, p. 6.

[200] Lipset, S-M. et Stein Rokkans, S., (Structures des clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs, UNIVERSITE DE BRUXELLES,2008) cité par SEILER D-L., lui-même cité par NDEREYIMANA I., *op.cit.*, p. 23.

[201] République du Burundi, Loi n°1/16 du 10 septembre 2011 portant organisation et fonctionnement des partis politiques, article 2.

Depuis le renouveau démocratique jusqu'à nos jours les partis politiques sont créés sur base du respect de la charte de l'unité nationale et de la constitution, comme le stipule la loi du 10 septembre 2011 portant organisation et fonctionnement des partis politiques, dans son article deux où il est écrit que « *la création des partis politiques se fait dans le respect de la charte de l'unité nationale, de la constitution, des lois, et des règlements de la République, de l'ordre public et des bonnes mœurs »*[202].

Dans ce sens le rôle des partis politiques burundais a une responsabilité de servir l'intérêt général et l'épanouissement de tous les citoyens comme le stipule l'article 77 de la constitution du 7/6/2018. Malgré cela, les partis politiques burundais connaissent une tout autre réalité, qui relègue son rôle à une forme de marchandage dans le but principal est la recherche des intérêts qui constitue l'une des ressources politiques dont la conquête du pouvoir. Selon Robert Dahl, « *les ressources politiques comprennent donc l'argent, l'information, la distribution de nourriture, la menace de la force physique, les emplois, l'amitié, le rang social, le droit de légiférer, les votes et toute une variété d'autres phénomènes »*[203].

En ce qui concerne le Burundi le constat est que durant une quinzaine d'années, le rôle des partis politiques burundais a suivi une tout autre tournure occasionnant des formes d'intolérance pour les partis politiques dits d'oppositions d'une part en passant par des intimidations, des arrestations arbitraires des membres affiliés à d'autres formation politique, l'ingérence dans le fonctionnement interne des partis, et d'autre part par la création des ailes fidèles au parti au pouvoir pour fragiliser et rendre instable l'organisation et le fonctionnement de ces derniers ce qui aura pour conséquence des scissions et l'éviction de certains membres et la création de nouveaux partis.

A titre d'exemple nous pouvons citer le Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU) s'est scindé en deux factions à savoir la nouvelle aile, dénommée FRODEBU-NYAKURI (FRODEBU-véritable), dirigée par Kefa Nibizi, le parti RADEBU, fondé par Jean de Dieu Mutabazi, un ancien membre du FRODEBU, l'Union pour la Paix et la Démocratie (UPD)-Zigamibanga dirigée par Zedi Feruzi et divisée en deux ailes, jusqu'à leur réunification

[202] *Idem*, article 24.

[203] Dahl R., *L'Analyse politique contemporaine*, Paris, Robert Laffont, 1973 cité par LACAM J.-P., « Le politicien
investisseur : un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques », *Revue française de science politique*, vol. 38, n° 1, 1988, p. 27.

officielle en janvier 2015, ADR-IMVUGAKURI, fondée par Alice Nzomukunda une ancienne membre du parti CNDD-FDD, le parti FNL a connu une scission en 2010 peu avant les élections de 2010, Emmanuel Miburo, l'un des lieutenants d'Agathon Rwasa alors qu'il était encore à la tête du mouvement, s'est allié à Jacques Bigirimana, l'actuel président de la branche FNL reconnue par le pouvoir, pour écarter Agathon Rwasa pendant son absence du pays et le remplacer à la tête du mouvement, l'UPRONA a aussi été victime d'une scission en 2014 entre la faction de Concilie Nibigira et celle de Charles Nditije[204]. Le pouvoir a exploité les tensions internes au sein du parti pour remplacer l'équipe de l'UPRONA hostile au pouvoir au gouvernement par une équipe plus conciliante et pour priver Charles Nditije de son parti.

Nous pouvons en résumé synthétiser les rôles, tantôt latents, tantôt manifestes, des partis politiques en sept points à savoir :

- La structuration du vote : les partis politiques concourent à la formation et à l'expression du suffrage ;
- Le laboratoire d'idées : de la fabrication au sens diffus de l'idéologie à l'alimentation constante du débat politique en passant par l'élaboration de programmes politiques qui contribuent à la formation de l'opinion publique, au-delà même de la simple structuration du vote. Ainsi assurent-ils la fonction d'agrégation des demandes et des soutiens (qu'ils peuvent mobiliser) ;
- Le recrutement politique : en assurant la sélection de candidats et plus largement du personnel politique (représentant et gouvernants), ils assurent l'alimentation du système en équipes ;
- La fonction gouvernementale : contrôlant le pouvoir politique ou participant à son exercice, ils contribuent à l'élaboration et à l'exécution des normes, notamment grâce à l'encadrement des élus et des représentants. Ainsi tentent-ils de convertir les exigences des groupes sociaux en solutions politiques ;
- La socialisation politique : diffusant des valeurs dans l'ensemble de la société mais aussi auprès des cercles placés sous leur influence, ils contribuent à assurer l'intégration des citoyens au système politique ;

[204] International Crisis Group (ICG), *Les élections au Burundi : l'épreuve de vérité ou l'épreuve de force?*, Rapport Afrique, n°224, 2015, p. 14.

- La médiation et patronage : elle permet aux partis politiques non seulement d'agréger les demandes mais d'assurer concrètement un rôle d'assistance et de services pour les citoyens ;
- La fonction tribunitienne : intégration des exclus du système politique, porte-parole de groupes sociaux défavorisés, etc.[205]

III.2.3. Manipulation des règles constitutionnelles électorales

Pour faire face à des pratiques anti-démocratiques, certains Etats africains avaient inscrit dans leur constitution une clause limitant à deux le nombre de mandat présidentiel ainsi que la limite d'âge pour éviter de tomber dans des pratiques subversives. Force est de constater que ce même verrou est violé par ceux qui sont censé le respecter, arguant pour se légitimer, de faire recours à une interprétation juridique pour rendre crédible leur troisième mandat et pour d'autres il s'agira tout simplement de la suppression à la fois de la limitation des mandats et la limite d'âge[206].

Ces modifications ou interprétations constitutionnelles pour maintenir un président en place révèlent que les institutions (parlements, cours constitutionnelles, commissions électorales) sont aux ordres du pouvoir et que les principes démocratiques ancrés dans les constitutions sont loin d'être intouchables[207].

C'est ce que confirme Saikou Oumar Balde en disant que *l'étude des textes constitutionnels permet d'exposer les sources d'un recul démocratique matérialisé par l'instabilité politique, le changement de constitution et l'absence d'alternance politique*[208].

Depuis les années 2000 une bonne dizaine de chefs d'Etat ont pu amender leurs constitutions afin de se maintenir au pouvoir. Il s'agira à titre d'exemple : « *du Rwanda fin 2015, les rwandais ont voté massivement en faveur d'une révision de la constitution permettant à Paul Kagame de se présenter pour un nouveau mandat en 2017 et de potentiellement diriger le pays jusqu'en 2034 ; de la République du Congo où une nouvelle Constitution adoptée lors d'un référendum controversé en 2015 a fait sauter les verrous qui interdisaient à Denis Sassou-Nguesso de briguer un troisième mandat : la limite d'âge et celle du nombre des mandats. Il a été réélu en mars 2021 ; le Cameroun où l'Assemblée a adopté en 2008 une*

[205] Chagnollaud D., *op. cit.*, p. 210.
[206] Magnani Victor et Vircoulon Thierry., *op. cit.*, p. 4.
[207] *Ibidem.*
[208] Saikou Oumar Balde, *op. cit.*, p. 1.

révision constitutionnelle supprimant la limitation du nombre de mandats présidentiels. Paul Biya, au pouvoir depuis 1982, a été réélu pour un septième mandat en octobre 2018 ; de l'Ouganda où une réforme de la Constitution a supprimé en 2005 toute restriction du nombre de mandats pour le chef de l'Etat. Yoweri Museveni, au pouvoir depuis 1986, a été réélu en 2006, 2011, 2016 et 2021 ; le Togo en décembre 2002, où un amendement à la constitution a fait disparaître la limite de deux mandats présidentiels, permettant à Gnassingbé Eyadéma, au pouvoir depuis 1967, de briguer un nouveau mandat en 2003. En 2020, son fils, Faure Gnassingbé, qui lui avait succédé après son décès en 2005, a été réélu pour un quatrième mandat ; du Burkina Faso dont la volonté de Blaise Compaoré de modifier la Constitution afin de briguer un nouveau mandat après plus de vingt-sept ans de pouvoir a été à l'origine du soulèvement populaire qui l'a contraint à l'exil, fin octobre 2014 etc. »[209]

Cette même tendance a aussi contaminé le Burundi, ce qui ne sera pas sans conséquence. Le préambule des tentatives de manipulation des règles constitutionnelles électorales trouve leurs corollaires en 2014 où un projet portant modification de la constitution de 2005 fut acheminé au parlement pour amendement.

A cet effet, l'assemblée nationale était composée de 106 députés avec 81 députés pour le parti CNDD-FDD, 17 députés de l'UPRONA, 5 députés du FRODEBU-NYAKURI et 3 députés de la communauté BATWA[210]. Or, pour que la constitution de 2005 soit amendée, l'article 300 de ladite constitution prévoit que l*e projet ou la proposition d'amendement de la Constitution est adoptée à la majorité des quatre cinquièmes des membres qui composent l'Assemblée Nationale et des deux tiers des membres du Sénat*[211], ce qui stipule que le parti CNDD-FDD aura besoin de 85 députés pour amender la constitution afin de permettre au Président Nkurunziza de briguer un troisième mandat. A une voix près, la première tentative d'amendement de la constitution de 2005 sera un échec. Le président de l'Assemblée d'alors a annoncé ses résultats comme suit : « *le oui a obtenu 84 voix sur 106. La constitution du Burundi prévoit une majorité de 4/5 des voix, soit 85 membres de l'assemblée, pour sa révision. Ce projet est donc rejeté et ce rejet signifie qu'il ne pourra pas être représenté devant l'Assemblée nationale avant un an »*[212].

[209] https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/12/24/depuis-2000-onze-chefs-d-etat-africains-ont-change-leur-constitution-pour-rester-au-pouvoir_6023936_3212.html consulté le 06/10/2023
[210] Nkurunziza A., *Burundi. Le dessous des cartes*, Bujumbura : Editions Iwacu, 2019, p. 202.
[211] Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi, Arusha, août 2000, p.75.
[212] Nkurunziza A., *op. cit.*, p. 205.

A la suite de l'affront de 2014, du passage en force du parti CNDD-FDD pour la désignation à l'élection présidentielle de Pierre Nkurunziza en 2015, après la mise en place d'une commission nationale du dialogue inter-burundais chargé de recueillir les doléances de la population ; lesquelles doléances concernent l'annulation de la limitation des mandats présidentiels ainsi que la primauté de la Constitution sur l'Accord d'Arusha[213], en 2016 s'invitera à la table du conseil des ministres une note explicative approuvant la nécessité de l'amendement de la constitution . Cette note initiée par le ministre de l'intérieur de l'époque stipule que « *certaines dispositions de la Constitution sont devenues caduques, anachroniques et désuètes et ne reflètent plus par conséquent les réalités du moment »*[214].

C'est en date du 17 mai 2018 que les burundais se prononcèrent par voie référendaire sur l'amendement de la constitution qui sera voté à 73,2%. L'amendement de la Constitution du 18 mars 2005 connaît de profonds changements à savoir : le passage de 307 à 292 articles, le mandat présidentiel passe de 5 à 7 ans, la composition du Sénat est amputée des anciens chefs d'Etat, les lois seront votées à la majorité absolue des députés présents, le retour du poste de premier ministre qui doit être de la même ethnie et formation politique que le chef de l'Etat[215], etc.

Cela montre à suffisance que tant qu'un chef d'Etat est décidé à rester au pouvoir, son monopole sur l'Etat semble souvent lui permettre de tenir le jeu politique formel et d'assurer sa réélection[216]. C'est de là que découle la personnalisation du pouvoir politique.

III.2.4. Phénomène des mandats

Depuis une quinzaine d'année le phénomène des mandats s'est inscrit dans les agendas politiques de nombreux pays africains. A ce stade la question est de savoir pourquoi un troisième mandat ? Pourquoi s'accrocher au pouvoir ? Pourquoi le maintien au pouvoir s'apparente à un mandat à vie? Roger Koudé, professeur en droit international, liste plusieurs hypothèses qui tentent de répondre à ces questions. Selon lui, « *il est souvent faussement évoqué la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité du pays qui nécessiteraient un homme d'expérience à la tête de l'Etat ; la nécessité de poursuivre les actions déjà engagées par le dirigeant sortant, lesquelles seraient salutaires et dans l'intérêt supérieur du*

[213] https://www.iwacu-burundi.org/constitution-une-revision-qui-divise/ consulté le 07/10/2023.
[214] *Ibidem.*
[215] https://www.iwacu-burundi.org/lamendement-de-la-constitution-interdit-la-coalition-dindependants/ consulté le 07/10/2023.
[216] Foucher V., "Difficile successions en Afrique subsaharienne : persistance et reconstruction du pouvoir personnel", in *Pouvoirs*, n°129, 2009, p. 135.

pays ; il n'est pas rare que l'on prétende à un appel incessant du peuple souverain, qui ne trouverait personne d'autre que le dirigeant sortant qui serait l'homme de la situation et le seul à même de conduire son destin. En général, le dirigeant sortant finit par donner une réponse favorable à cet appel du peuple et la décision de se représenter pour un mandat supplémentaire est présentée stratégiquement comme un devoir citoyen et comme un sacrifice personnel imposé par des circonstances exceptionnelles »[217]. Ce qui veut dire que le dirigeant sortant est une personnalité incontournable et indispensable à la gestion de l'Etat, ce qui nous ramène à la problématique de la longévité des mandats présidentiels qui sont une entrave voire même un affaiblissement des institutions. Joseph Siegle et Candace Cook soulignent que « *la motivation qui pousse à prolonger leurs mandats est d'ordre personnel et non dans l'intérêt du service public. De* surcroît*, même après avoir levé les restrictions qui limitaient leurs mandats, les élus en place ont tout de même tendance à manipuler les résultats électoraux afin de rester au pouvoir »*[218]*.*

C'est ce maintien au pouvoir qui engendre ce phénomène si cher aux dirigeants africains en général et aux dirigeants burundais en particulier qui entrave l'évolution des alternances politiques de part un phénomène qui devient non seulement un moyen approprié pour préserver les intérêts du groupe au pouvoir mais surtout un moyen idoine pour assurer le plus longtemps possible sa propre sécurité judiciaire et celle des dignitaires du régime en place[219]. Par conséquence, limitant ainsi les opportunités de changement politique par le biais des élections transparentes et équitables et profitant de la faiblesse des institutions pour contourner la limitation des mandats.

A cette problématique il serait judicieux de remédier à ce fléau en passant nécessairement par des institutions qui soient à la fois justes, suffisamment robustes et crédibles, par la création dans les constitutions des blocs de constitutionnalité marqués non seulement du sceau de la

[217] Koudé R., Le syndrome du troisième mandat ou des mandats illimités : un facteur supplémentaire d'instabilité politique en Afrique, in La Revue politique et Parlementaire, Paris, 2021. [En ligne] sur https://www.revuepolitique.fr/le-syndrome-du-troisieme-mandat-ou-des-mandats-illimites-un-facteur-supplementaire-dinstabilite-politique-en-afrique/consulté le 08 octobre2023.

[218] Joseph Siegle et Candace Cook., "La limitation des mandats présidentiels est la clé du progrès démocratique et de la sécurité en Afrique", in Centre d'Etudes Stratégiques en Afrique, Washington, 2021, p.1.

[219] Koudé R., Le syndrome du troisième mandat ou des mandats illimités : un facteur supplémentaire d'instabilité politique en Afrique, in La Revue politique et Parlementaire, Paris, 2021. [En ligne] sur https://www.revuepolitique.fr/le-syndrome-du-troisieme-mandat-ou-des-mandats-illimites-un-facteur-supplementaire-dinstabilite-politique-en-afrique/consulté le 08 octobre2023.

fondamentalité, mais aussi de l'intransgressibilité et donc de l'indérogeabilité, quelles que soient les circonstances[220].

Les éléments qui constituent les facteurs politiques permettent de confirmer notre deuxième hypothèse qui stipule que l'absence d'alternance politique au Burundi est le caractère propre des acteurs politiques qui, dans leurs formations politiques respectives, n'adhèrent pas à cette notion par manque de vision et de maturité politique.

Section 3 : Facteurs économiques

Dans cette section, nous allons exploiter quelques pistes qui prouvent à quel point le secteur économique constitue aussi un levier incontournable du politique ce qui aboutit à l'échec de la mise en place d'une alternance effective.

III.3.1. La corruption

Les conflits successifs que le Burundi a connus étaient enracinés dans une répartition inégale de la richesse, même s'ils avaient de fortes connotations ethniques et régionales, la corruption étant un des facteurs majeurs de l'inégalité[221].

Bien que ce soit un mal qui ronge notre pays et qui constitue une pratique difficile à éradiquer, la corruption tire ces racines sur la mauvaise gestion et répartition des deniers publics de l'élite burundaise. L'avènement du parti CNDD-FDD au pouvoir en 2005 avait axé sa politique sur la priorité à la bonne gouvernance, suivi en 2010 par une politique de tolérance zéro envers les actions de corruption et de malversation afin de relancer l'économie burundaise et d'une loi anti-corruption qui est une référence juridique fondamentale ayant « *pour objet de prévenir et de réprimer la corruption et les infractions connexes commises au sein des organes des services publics et privés et des organisations non-gouvernementales* »[222]. A ce propos, l'ICG montre que ce fut « *une nouvelle ère en matière de gouvernance avec l'engagement des nouvelles autorités et la création d'institutions spécialisées pour lutter contre la corruption* »[223]. Tous ces projets seront voués à l'échec du fait de l'immixtion du politique et des hauts responsables du parti au pouvoir dans des gros dossiers de malversations économiques.

[220] *Ibidem.*
[221] Rufyikiri G., « Corruption au Burundi : problème d'action collective et défi majeur pour la gouvernance », in *Afrique des Grands Lacs,* Annuaire 2015-2016, Anvers, 2016, p. 16.
[222] Rufyikiri G., *op.cit.*, p. 11.
[223] ICG, *Burundi : la crise de corruption, Rapport Afrique* n°185, 21 mars 2012, p. 3.

C'est ce que confirme Denis Banshimiyibusa en affirmant que, « *depuis août 2005, le pouvoir du CNDD-FDD s'est illustré par plusieurs gros dossiers de corruption et des malversations économiques : vente illégale du jet présidentiel, le Falcon 50, favoritisme et clientélisme dans l'octroi de plusieurs marchés publics, un néopatrimonialisme sans nom (gestion opaque et obscure de certains comptes étatiques : compte Appui aux Bonnes Initiatives « ABI », confiscation de certains dons et aides publics : pétrole nigérian)* »[224]. Dans la longue liste des cas de corruptions, nous pouvons citer quelques-uns qui ont attiré la curiosité du public. Le dossier Falcon 50.

Il s'agit de la sous facturation de la vente frauduleuse de l'avion présidentielle qui impliquait des hauts responsables politiques ainsi que des sociétés étrangères. A cet effet une commission d'enquête fut mise sur pied et le constat était que la société Delaware Corporation avait remporté le contrat malgré qu'il était le soumissionnaire le moins disant (3,15 millions de dollars américains) par rapport à Aero Toy Store qui offrait 5 millions de dollars ou par rapport à la valeur de marché de 6,85 millions de dollars établie par une contre-expertise. Ceci montre à suffisance qu'une complicité a était établie entre des autorités burundaises et des intervenants étrangers pour opérer le détournement d'une partie des fonds provenant de la vente du Falcon 50[225].

Le dossier Ernest Manirumva. Ernest Manirumva était vice-président du groupe burundais Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME). Depuis 2002 l'OLUCOME travaille sur des dossiers de corruption extrêmement sensible mettant en cause les plus hautes autorités de l'Etat. La mort de Manirumva avait un lien avec son travail du fait qu'il enquêtait peu avant sa mort sur un trafic d'armes qui aurait révélé des malversations et des détournements par des membres de la police nationale. Ses recherches l'ont en effet conduit à constater que de nombreuses armes, commandées et payées par le ministère de la Sécurité publique, ne parvenaient jamais dans les stocks de l'armée et de la police[226]. Pour Lewis Mudge, directeur pour l'Afrique centrale à Human Rights Watch confirme que « *Le travail d'Ernest Manirumva menaçait les intérêts des responsables et des hommes d'affaires corrompus* »[227].

[224] Banshimiyubusa D., *op.cit*., p. 674.
[225] Rufyikiri G., *op.cit., p. 9.*
[226] [En ligne]https://www.refworld.org/reference/countryrep/ifhr/2011/fr/78398 consulté le 4/4/2024.
[227] [En ligne] https://www.hrw.org/fr/news/2019/04/09/burundi-10-ans-plus-tard-deni-de-justice-pour-le-meurtre-dun-activiste consulté le 4/4/2024.

Une mission d'enquête avec l'appui du Federal Bureau of Investigation (FBI) avait proposé que l'on procède à des tests ADN et à la vérification des échanges téléphoniques de certaines autorités burundaises, chose qui ne leur sera pas autorisé.

Nous pouvons aussi citer d'autres dossiers à savoir le dossier dit Interpetrol (société pétrolière) qui a fait perdre à l'Etat burundais 32 milliards de fbu, un détournement des fonds publics de 679 millions fbu par des diplomates burundais accrédités à l'étranger[228], le barrage hydro-électrique de Mpanda dont les pertes s'estiment à 54milliards, montrent la mauvaise gestion des fonds publics et l'enracinement profond de la corruption dans toutes les sphères de la vie politique.

III.3.2. Les contrats publics

Le Burundi s'est doté d'un cadre légal dans l'attribution, la règlementation et le contrôle des contrats publics. Il s'agit de la loi nº1/04 du 29 Janvier 2018 portant modification de la loi nº1/01 du 4 Février 2008 qui assure la passation, l'exécution, le contrôle, la régulation des marchés publics et la délégation des services publics, afin de réguler ce secteur hautement sensible de la vie économique du pays.

Malgré l'existence de cette loi, l'Etat burundais pêne à faire respecter les règles de passation des contrats publics. Selon l'ICG, le problème se trouve « *dans la règlementation désuète, dans la faible capacité institutionnelle, dans la lenteur des procédures, dans le manque de transparence, dans beaucoup de cas d'allégations de corruption, d'emploi abusif du gré à gré ou de consultations restreintes cachant parfois des gré à gré, un emploi de spécifications techniques discriminatoires, un emploi excessif, de manière inappropriée et délibérée du facteur prix comme seul critère d'évaluation des offres et une mauvaise qualité des dossiers d'appel d'offres* »[229]. Face à ces difficultés qui menacent ce secteur, le terrain semble miner pour celui qui voudrait s'y aventurer car gangrener par des pratiques peu recommandables à savoir le favoritisme, l'influence, l'intimidation contraire à la loi et à l'éthique dans la passation des contrats publics qui constitue ce qu'on appelle « magouilles »[230].

[228] [En ligne] https://www.iwacu-burundi.org/malversation-et-corruption-lolucome-rappelle-au-gouvernement-de-recouvrer-plus-de-136-milliards-de-fbu/ consulté le 4/4/2024.

[229] ICG., *Burundi : la crise de corruption, Rapport Afrique* n°185, 2012, p.12.

[230] Ntakirutimana P., *Impacts du néo-patrimonialisme sur le fonctionnement de la démocratie au Burundi. Cas de la pratique du présidentialisme et du clientélisme pour la période post-Arusha.* Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Mastère en science politique, Université du Burundi, 2023, p.84.

En 2010, un contrat de 500millions de dollars pour l'achat d'équipements de communication pour la présidence, les provinces, l'armée et l'aéroport de Bujumbura aurait fait objet d'une signature secrète. Le 7 janvier 2011, le gouvernement du Burundi a annulé sans motif ce contrat, dont le montant était supérieur aux recettes intérieures de l'Etat prévues pour l'année 2011. La presse s'est saisie de ce dossier qui a fait grand bruit ce qui a amené la ministre des finances de l'époque, seule autorité habilitée à engager des dépenses de l'Etat a donné des clarifications sur ce dossier. Elle a affirmé n'avoir pas eu connaissance de ce contrat. De son côté, la présidence a été obligée de reconnaitre qu'il y a sans doute eu des vices de procédure dans sa passation[231].

En 2010, un don japonais de sept millions de litres d'essence a été géré par le ministère des relations extérieures qui a organisé la vente de ce produit à une société pétrolière alors qu'un comité de gestion du « carburant don japonais » avait pourtant été mis en place par le même ministère. Ce comité, qui devait procéder à la vente de ce don, a dénoncé le fait d'avoir été contourné, le « caractère irrégulier du contrat » et a demandé son annulation. Il en va de même dans le secteur minier, où les procédures d'attribution des licences s'effectuent selon un processus opaque, géré par un comité restreint au sein de la présidence de la République avant d'être soumis au conseil des ministres[232].

Ce qui devrait être source de développement du pays, devient source de convoitise d'un cercle restreint et influent des membres proches du pouvoir qui s'arrogent tous les droits dans l'attribution des contrats publics. Pour Gervais Rufyikiri, « *ils interfèrent dans le fonctionnement des institutions (contre-ordres, injonctions, intimidations, menaces), d'un côté, pour faire passer des décisions en violation des procédures légales, par exemple pour le cas de passation des marchés, et d'un autre côté, pour bloquer le traitement de beaucoup de dossiers d'infraction ou les faire classer sans suite par la justice* »[233].

III.3.3. Le clientélisme

Le clientélisme peut être défini comme un rapport entre des individus de statuts économiques et sociaux inégaux (le patron et ses clients), reposant sur des échanges réciproques de biens et de services et s'établissant sur la base d'un lien personnel habituellement perçu dans les termes de l'obligation morale.

[231] ICG., *op. cit., p. 13.*
[232] *Ibidem,* p. 14.
[233] Rufyikiri G., *op. cit.,* p. 13.

Il peut aussi être compris comme un rapport de dépendance personnelle non liée à la parenté, mais reposant sur un échange réciproque de faveurs entre deux personnes, le patron et le client, qui contrôlent des ressources inégales[234].

Cette méthode place l'autoritarisme, la répartition inégale des ressources, la corruption au sommet de l'échelle sociale que ce soit en Afrique en général et au Burundi en particulier où se remarque une politisation clientéliste du recrutement dans les secteurs publics. A ce propos Gervais Rufyikiri le montre en disant que, « la *politisation des services publics dans les nominations à des postes de décision et dans le recrutement et la mobilité des agents de la fonction publique a généré une confusion entre les postes politiques et postes techniques. Il en a résulté comme corollaire l'émergence d'un groupe de gens intouchables qui se sont placés au-dessus de la loi, une administration faible à tous les niveaux et des institutions non-indépendantes »*[235].

De part cette assertion, nous remarquons que le clientélisme a un impact sur la gouvernance du fait que les gouvernants ont le contrôle et privatisent le pouvoir par des échanges. Cette forme de pratique se manifeste à travers les pots de vin, la fraude, les lobbyings, les cadeaux pour avoir une élévation sociale ou une promotion dans tel ou tel poste et cela sans aucune forme d'impunité et en violation des lois étatiques. Ceci a pour conséquence le maintien au pouvoir de ces derniers notamment à travers l'accumulation des ressources, l'entretien de relations clientélistes, la personnalisation du pouvoir et la conduite de pratiques coercitives[236]. A cela nous pouvons citer quelques faits :

En 2008, selon l'ICG, le représentant désigné par Ecobank au sein du conseil d'administration de la succursale burundaise de ce groupe international a été rejeté par la banque centrale sans explication officielle. La personne proposée, un économiste burundais de renom qui avait pourtant dirigé avec satisfaction l'une des principales banques du pays, avait eu le tort de s'opposer à la vente des parts du principal actionnaire, une banque belge. Il était en plus connu pour ses prises de position critiques sur la gestion macroéconomique du pays.

[234] Sariette et Batibonak P., « Le clientélisme dans la gouvernance publique en Afrique: Regard particulier sur les institutions publiques de la ville de Bukavu en R.D.C. », in Revue Africaniste Inter-Disciplinaire (RAID), nº27, 2022, p. 164.
[235] Rufyikiri G., *op. cit.*, p. 17.
[236] [En ligne] https://journals.openedition.org/anthropodev/720?lang=en consulte le 4/3/2024.

En 2012, à la tête du conseil d'administration de la BCB se trouvait Clotilde Niragira chef de cabinet civil du président de la République, le porte-parole du CNDD-FDD quant à lui, en sa qualité d'administrateur directeur général de la Socabu siègait dans les conseils d'administration de cette même banque, de l'Ecobank dont il est vice-président et de celui de la Bancobu.

La société Burundi Car Services compte parmi ses fondateurs le colonel de police Nikiza David et elle a fourni des lubrifiants au ministère de la Sécurité publique dont relève l'officier susmentionné. Un rapport de l'inspection générale de la sécurité publique mentionne cette irrégularité car parmi les membres dirigeants de la société, il y a un militaire et un policier or, la fonction de policier est incompatible avec celle de membre du conseil ou des organes administratifs des sociétés privées, commerciales ou industrielles en rapport avec le service à l'exception de ceux représentant les intérêts de l'Etat dans ces établissements privés[237]. De telles interférences dans le fonctionnement des institutions sont favorisées par un système de gestion du pouvoir teinté d'une dictature militaire et celle monopartite dans lequel le CNDD-FDD s'est progressivement positionné de facto comme un parti unique et dont la préoccupation majeure est l'expansion de son espace politique quel que soit le prix[238].

III.3.4. La monopolisation du pouvoir

L'alternance politique est un principe fondamental de la démocratie moderne, garantissant une rotation du pouvoir entre différents partis politiques, permettant aux citoyens d'avoir un libre choix entre plusieurs partis politiques. Cependant, dans certains pays la non alternance politique dû au monopole du pouvoir, devient une réalité persistante, conduisant à des conséquences souvent néfastes entre majorité et opposants.

C'est ce que confirme Luc Sindjoun en disant que, *la monopolisation du pouvoir par une classe politique engendre chez les opposants des frustrations qui peuvent les inciter à recourir à la force plutôt qu'à des modes pacifiques de conquêtes du pouvoir*[239].

Ainsi, l'absence d'alternance politique entraîne un manque de diversité d'opinions et d'idées au sein du gouvernement. Cela limite la capacité de proposer de nouvelles politiques et de mettre en œuvre des réformes nécessaires pour répondre aux besoins changeants de la société

[237] ICG. *op. cit.,* p. 15.
[238] Rufyikiri G., *op cit.,* p. 13.
[239] Sindjoun L., "L'Afrique", in Autonin Cohen, Bernard La croix et Philippe Rintort (dir), *Nouveau manuel de science politique,* Paris, La Découverte, collection « Grands Repères », 2009, p. 204.

et entraîne une déconnexion entre les élites au pouvoir et les aspirations de la population. Cela favorise alors la création des régimes néopatrimoniaux caractérisés par un manque d'institutionnalisation de règles de prise et d'exercice du pouvoir. Par conséquent, les chefs néopatrimoniaux personnalisent le pouvoir et pratiquent la politique du *winner takes all* qui mène à l'exclusion des *outsiders* et crée des tensions dans la société[240].

Or, le maintien au pouvoir d'un parti ou d'un groupe politique pendant une longue période favorise la corruption et la mauvaise gouvernance, puisqu'il n'y a pas de vraie séparation entre la fonction et la personne qui l'occupe (arrivée au pouvoir en général par la force), il n'y a pas non plus de mécanismes d'imputabilité.

Ce déficit de mécanismes de limitation du pouvoir laisse la porte ouverte à la corruption[241] et en absence de contrôle de gestion des pouvoirs publics, la norme devient l'émergence des pratiques abusives, de népotisme et de favoritisme. Partant de là, les dirigeants en place utilisent des mécanismes de *clientélisme pour maintenir leur pouvoir et encourager la fidélité plutôt que le mérite, ce qui peut entrainer une réticence à se tourner vers de nouvelles alternatives*[242].

Ces exemples liés à la corruption, aux contrats publics, au clientélisme et à la monopolisation du pouvoir, valident l'hypothèse qui stipule qu'entre 2005 et 2020 il s'est créé un régime fondé sur un système autoritaire s'appuyant sur la loi du plus fort en violation du respect des lois étatiques et sur la non reconnaissance de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi à des fins d'accaparement du pouvoir.

Section 4 : Des enjeux politiques nouveaux

III.4.1. La quête de la résistance

La question de la non alternance au pouvoir suscite souvent des débats sur la résistance. La résistance en politique est un droit naturel permettant aux êtres humains de s'opposer au pouvoir civil lorsque celui-ci contrevient manifestement à la morale et multiplie les abus contre le peuple[243]. Son objectif est souvent de persévérer ou de restaurer des droits, des libertés ou des valeurs considérées comme menacées ou violées.

[240] Mamoudou G., *Introduction à la politique africaine*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010. [En ligne] sur https://books.openedition.org/pum/6371. Consulté le 09/10/2023.
[241] *Ibidem.*
[242] [En ligne] sur https://www.transparency.org/counrty. Consulté le 6 octobre 2023.
[243] Nay O., *op. cit.*, p. 541.

La résistance devient un catalyseur qui met en évidence les lacunes ou les injustices d'un système politique, suscitant ainsi le besoin de révolte. Cela advient à l'issue des révolutions, des coups d'Etat, des crises politiques, des processus démocratiques ou des transformations institutionnelles plus lentes.

III.4.2. La quête du changement

Le changement en politique, quant à lui, est le résultat d'une évolution historique, graduelle et linéaire, conduisant inéluctablement l'ensemble des sociétés vers un horizon commun reposant sur la démocratie et le marché[244].

Les changements politiques procèdent toujours de la conjonction d'une multiplicité de facteurs sociaux, économiques, idéologiques, tant internes qu'externes, se déployant dans une configuration particulière. Ils revêtent aussi des formes très diverses, violentes ou pacifiques dans lesquelles sont enrôlées des forces sociales en lutte (paysans, ouvriers), des organisations partisanes, et/ou des acteurs appartenant aux élites sociales en concurrence pour accéder au pouvoir[245].

Le changement est alors un aspect inhérent de la vie politique et sociale. Alors que la résistance vise à préserver ou à rétablir des droits, des libertés ou des valeurs menacées, le changement politique consiste à transformer les structures et les pratiques politiques, d'où la notion d'alternance vient pour essayer de reformuler et de réorganiser la société politique en apportant des valeurs intrinsèques permettant d'asseoir la stabilité, l'uniformité des lois et règles afin de favoriser la gestion et l'implication du pouvoir à tous citoyens.

A travers le vent des révolutions qui secouent le monde, l'alternance demeure l'outil adéquat d'un changement irréversible vers des horizons nouveaux dans la conception et l'organisation des Etats.

[244] *Ibid.* p. 68.
[245] *Ibidem.*

Conclusion partielle

Ce chapitre nous aura permis de constater les causes profondes de l'échec d'alternance au Burundi. Le récit historique du Burundi révèle des périodes marquées par l'instabilité politique, les régimes autoritaires et les tensions ethniques, ce qui a façonné un environnement politique hostile à l'alternance démocratique.

La culture de l'influence politique, le rôle des acteurs politiques burundais et la gouvernance autoritariste ont été des facteurs majeurs entravant le développement de pratiques démocratiques durables. Tout cela s'inscrit dans le sens de la logique de prédation et de patrimonialisation du pouvoir de l'Etat avec des stratagèmes pour maintenir une main mise sur la gestion de l'Etat en employant un excès de pouvoir au détriment de la voie de la démocratie, avec des processus électoraux entachés de fraude, de musèlement de la presse, de répression des manifestants, le harcèlement des opposants qui se retrouvent forcer à l'exil, ce qui constitue un excès de violation des droits de l'homme et des principes démocratiques qui compromettent la crédibilité et la légitimité des gouvernants, ce qui représente une source d'instabilité politique.

CONCLUSION GENERALE

Le thème que nous venons d'aborder s'intitule **problématique de l'alternance politique au Burundi depuis le « Renouveau démocratique » des années 1990**. Ainsi, l'objectif de notre travail était de comprendre comment le Burundi, malgré les mécanismes initiés dans les années 1990 dont le but était de mettre en marche une stabilité politique, malgré la deuxième chance de la démocratie initiée à travers l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation, malgré les textes de lois élaborés ainsi que la période post-Arusha qui a permis l'organisation des élections libres et démocratiques, nous peinions à sortir du joug des conflits cycliques pour embrasser le chemin des alternances régulières afin de consolider les acquis démocratiques chèrement obtenus dans les années 2000.

Ce travail a permis l'ouverture d'une série d'hypothèses à savoir : premièrement, l'absence d'alternance politique au Burundi qui est le caractère propre des acteurs politiques qui, dans leurs formations politiques respectives, n'adhèrent pas à cette notion par manque de vision et de maturité politique. Deuxièmement, entre 2005 et 2020, il s'est créé un régime fondé sur un système autoritaire s'appuyant sur la loi du plus fort en violation du respect des lois étatiques et sur la non reconnaissance de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi à des fins d'accaparement du pouvoir. Troisièmement, la socialisation du maquis qui a produit des leaders politiques dotés d'une culture politique autoritaire aux allures monopartisanes reste un obstacle à l'idée de l'alternance politique digne de ce nom.

Pour ce qui concerne la première hypothèse, l'objectif était de montrer que le manque d'alternance politique est surtout dû à un manque de vision et de maturité des acteurs politiques burundais afin d'imprégner l'alternance dans leur mode de fonctionnement aux seins de leurs formations politiques respectives. A cet effet, il nous a été permis de le confirmer en s'appuyant d'abord aux initiatives qui ont visé au renouvellement démocratique initier vers les années 1990 avec la mise en place des institutions démocratiques pour favoriser une transition pacifique vers un régime pluraliste qui a connu un échec, ensuite avec la deuxième chance de la démocratie qui jusqu'à nos jours connaît des moments d'achoppement, le constat est que l'échec d'une véritable alternance est due au manque de culture démocratique de la gestion institutionnelle de l'Etat. Ce qui a pour conséquence un manque de concurrence favorisant la pérennité d'un seul parti ou d'un seul groupe au pouvoir ce qui entrave le développement d'un débat politique diversifié et inclusif, ce qui conduit à des pratiques autoritaires, à des abus de pouvoir et à une exclusion des voix dissidentes.

En essayant également de répondre à notre deuxième hypothèse qui avait pour objectif de savoir ce qui a favorisé de 2005 à 2020 un régime autoritaire qui s'appuie sur une dynamique d'abus de pouvoir, tout en ne respectant pas les accords et les textes de lois qui régissent le fonctionnement et la gestion institutionnelle de l'Etat. Cela nous l'avons confirmé à travers les manières tendancieuses du régime CNDD-FDD à vouloir pratiquer la politisation de l'administration burundaise en usant du népotisme et du clientélisme ce qui produit des administratifs dépendants de leurs partis, ce qui occasionne un militantisme exagéré, des confusions entre poste technique et poste politique, favorisant la corruption, la manipulation, la mauvaise gouvernance qui viennent saper les efforts de relance démocratique pour asseoir un Etat de droit.

La troisième hypothèse disait que les élites politiques dotés d'un système maquisard, constitue une socialisation politique autoritaire dans le monopole du pouvoir qui entrave les acquis démocratiques de l'alternance. A cet effet, nous avons pu confirmer que cela est dû à priori par le poids du passé, la prédominance de la culture du maquis ce qui a pour corolaire un caractère violent, qui s'identifie comme un produit du maquis difficile à se débarrasser. Cela renforce des structures de pouvoir autoritaires, favorisant des pratiques politiques basées sur la force, la manipulation et la méfiance ce qui est un obstacle à la consolidation de la démocratie et à l'émergence d'une alternance politique pacifique et légitime.

En conclusion, la quête d'une alternance politique véritablement démocratique au Burundi reste un défi complexe, nécessitant un engagement continu en faveur du respect des droits démocratiques fondamentaux, de la consolidation des institutions démocratiques et de la promotion d'une culture politique axée sur le bien-être collectif plutôt que sur la préservation du pouvoir à tout prix. Ainsi, « *l'alternance est aux sociétés ce que la respiration est à l'être humain : une condition de survie. Une société doit respirer en changeant à intervalles réguliers de leadership »*[246].

Pour clôturer notre étude sur **la problématique de l'alternance politique au Burundi depuis le « Renouveau démocratique » des années 1990**, nous aspirons à contribuer modestement à l'avancement des connaissances, sachant pertinemment qu'aucune recherche n'est jamais complète. Nous espérons que ce travail servira de fondement pour de nouvelles recherches dans ce domaine.

[246] Mandilou D., « *Aux racines du mal* », in le Magazine de l'Afrique, n° 44, juillet-août 2015, p. 29.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages généraux

- Aktouf O., *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations: une introduction à la démarche classique et une critique*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1987.
- Aldrin P et al., *Introduction générale. Une sociologie politique pour les alternances au pouvoir*, Croquant, 2016.
- Bassiouni, C. et al., *La démocratie : principes et réalisation*, Genève, Atar, 1998.
- Becker P et Raveloson A., *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Antananarivo, 2008.
- Bobbio N., *Teoria generale della politica, (a cura di M. BOVERO)*, Torino, Einaudi, 1999.
- Buijtenhuijs R. et Thiriot, C., *Démocratisation en Afrique au Sud du Sahara (1992-1995), un bilan de littérature*, Bordeaux : Centre d'Etudes d'Afrique Noire, 1995.
- Chagnollaud D., *Science politique : éléments de sociologie politique*, Paris, Dalloz, 4ème édition, 2002.
- Donegani, J-M et Sadoun, M., *La démocratie imparfaite : essai sur le parti politique*, Paris, Gallimard, n°252, 1994.
- Duverger M., *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1958.
- Medard J-F., (édition), *Etats d'Afrique noire, formation, mécanismes et crises*, Paris, Karthala, 1991.
- Morrissette J., Guignon, S. et Demaziere, D., *Recherches qualitatives: de l'usage des perspectives interactionnistes en recherche*, Association pour la recherche qualitative, volume 30, n˚1, 2011.
- Nay O., *Lexique de science politique : vie et institutions politiques*, Paris, Dalloz, 4ème édition, 2017.
- Quermone J., L'alternance au pouvoir, Paris, Montchrestien, Coll. « Clefs politiques », 2003.

2. Accords, textes de lois, Rapports et études diverses sur le Burundi

- *Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi*, Arusha, août 2000.
- République du Burundi, *Constitution de la République du Burundi de 2005*.

❖ République du Burundi, Décret n˚1/06 du 13 mars 1992 portant promulgation de la Constitution de la République du Burundi, B.O.B., 1992.

❖ République du Burundi, Décret n˚100/162 du 4 octobre 1988 portant nomination des Membres de la Commission Nationale chargée d'étudier la question de l'Unité Nationale, B.O.B., 1988, n˚11.

❖ République du Burundi, Décret n°100/005 du 4 janvier 1991 portant Institution d'un ordre National de l'Unité des Barundi ; B.O.B., 1991, n°4.

❖ République du Burundi, Loi n˚1/16 du 10 septembre 2011 portant organisation et fonctionnement des partis politiques.

❖ République du Burundi, *Rapport de la commission nationale chargée d'étudier la question de l'unité nationale,* Bujumbura, 1989.

❖ République du Burundi, *Rapport sur la démocratisation des institutions et de la vie politique au Burundi*, Bujumbura, 1991.

3. Articles de revues

❖ Burkina Faso, Direction Générale de l'Economie et de la Planification (DGEP), Rapport sur l'enracinement de la démocratie, par Sawado Yambangba Alfred, Ouali Louis Armand et Ibriga Luc Marius, 2015.

❖ Dupuis-Deri, F., « Qu'est-ce que la démocratie ? », in *Horizons philosophiques*, volume 5, numéro 1 (esthétiques et sociétés), 1994.

❖ Faucher-King F., "Dans les partis politiques"., in *Revue Projet*, n°284, 2005.

❖ Faure E., « L'alternance ou la noix creuse », in *Pouvoirs,* Revue française d'études constitutionnelles et politiques, n° 1, 1984.

❖ Foucher V., "Difficile successions en Afrique subsaharienne : persistance et reconstruction du pouvoir personnel", in *Pouvoirs*, n°129, 2009.

❖ Gazibo M., « Le politique en Afrique dans la longue durée : historicités et héritages » in Gazibo M. et Thiriot, C. (dir.), *Le politique en Afrique. Etat des débats et pistes de recherche*, Paris, Karthala, Coll. Hommes et Sociétés, 2009.

❖ Groupe des sages de l'UA, « Processus de démocratisation et élections en Afrique », *in International Peace Institute,* 2022.

❖ Gueye B., "La démocratique en Afrique : succès et résistances", in Pouvoirs, n˚129, le Seuil, 2009.

- Hamon, L., « Nécessité et condition de l'alternance », *Pouvoirs*, Revue française d'études constitutionnelles et politiques, n˚1, 1977.
- Hans, K., *La démocratie: sa nature - sa valeur*, Paris, (classiques), 1988.
- Institut Démocratique National pour les Affaires Internationales, « Les partis politiques et la transition vers la démocratie. Une Introduction en création démocratique de parti pour les leaders, les organisateurs et les militants », Massachusetts, 1997.
- Izu Akhenaton., « Quel est le régime démocratique optimal en Afrique ? », in *Jeune Economiste*, vol 17, nº56, 2018.
- Joseph Siegle et Candace Cook., "La limitation des mandats présidentiels est la clé du progrès démocratique et de la sécurité en Afrique", in Centre d'Etudes Stratégiques en Afrique, Washington, 2021.
- Lacam J.-P., « Le politicien investisseur : un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques », *Revue française de science politique*, vol. 38, n° 1, 1988.
- Lemarchand, R., "*The Dynamics of Violence in Central Africa*", in *Cahiers d'études africaines*, n° 208, 2012.
- Logez H., "Dérives autoritaires et retour de l'autoritarisme en Afrique de l'ouest". *International*, 2021.
- Magnani Victor et Vircoulon Thierry., "Vers un retour de l'autoritarisme en Afrique ?", in *Politique étrangère*, 2019.
- Mandilou D., « Aux racines du mal », in *Le Magazine de l'Afrique*, n° 44, juillet-août 2015.
- Médard J-F., « Autoritarisme et démocraties en Afrique noire », *Politique Africaine*, n˚43,1991.
- Monica C., « L'alternance à l'anglaise », in *Pouvoirs* : *Revue française d'études constitutionnelles et politiques*, 1984.
- Morrissette J., « Une perspective interactionniste : un autre point de vue sur l'évaluation des apprentissages », in *Sociologies*, 2010.
- National Democratic Institute (NDI), « Les partis politiques et la transition vers la démocratie: Une introduction en création démocratique de parti pour les leaders, les organisateurs et les militants », septembre 1997.
- Pierre D., « L'alternance au pouvoir aux Etats-Unis », in *Pouvoirs* : *Revue française d'études constitutionnelles et politiques*, 1984.
- Rocher G., "Droit, pouvoir et domination"., in Sociologie et sociétés, vol.18, 1986.

❖ Rosanvalon P., "L'histoire du mot démocratie à l'époque moderne", in La pensée politique, n˚1,1993.
❖ Saikou Oumar Balde., « Les conséquences d'un changement constitutionnel sur le cadre électoral et l'alternance démocratique en Guinée, 2020.
❖ Sariette et Batibonak P., « Le clientélisme dans la gouvernance publique en Afrique: Regard particulier sur les institutions publiques de la ville de Bukavu en R.D.C. », in Revue Africaniste Inter-Disciplinaire (RAID), nº27, 2022.
❖ Sindjoun L., "L'Afrique", in Autonin Cohen, Bernard La croix et Philippe Rintort (dir), *Nouveau manuel de science politique,* Paris, La Découverte, collection « Grands Repères », 2009.
❖ Sindjoun L., "Les pratiques sociales dans les régimes politiques africains en voie de démocratisation : hypothèses théoriques et empiriques sur la para constitution", in Revue canadienne de science politique, volume 40, n°2, 2007.

4. Journaux et documents généraux sur le Burundi

❖ Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues (A.PRO.D.H), « Burundi : Analyse de la campagne électorale et pronostic des élections 2020 », Bujumbura, 2020**.**
❖ Banshimiyubusa D., "Crispations identitaires et identités légitimatrices en période de crise politique. Un regard rétrospectif sur la crise du 3ème mandat au Burundi", in Institute of Development Policy and Management (IOB), University of Antwerp, 2022.
❖ Bararunyeretse L., « Le dialogue politique interne burundais : conception et état d'avancement », Bujumbura, 1998.
❖ Dupont, P., "La crise politique au Burundi et les efforts de médiation de la communauté internationale", Anvers, 1998.
❖ Elias M., « Burundi : les fruits vénéneux du coup d'Etat », in *Politique Africaine*, n° 54, 1994.
❖ Hirschy J. et Lafont, C., « Esprit d'Arusha, es-tu là? Démocratie Burundaise au risque des élections de 2015 », in *Politique Africaine*, Karthala, n°137, 2015.
❖ ICG, *Burundi : la crise de corruption, Rapport Afrique* n°185, 21 mars 2012.
❖ ICG, *Burundi: Les élections au Burundi : l'épreuve de vérité ou l'épreuve de force?* Rapport Afrique, n°224, 2015.

- Kazoviyo G., *Entre rejet catégorique et soutien ferme de l'Accord d'Arusha. Analyse de discours politiques burundais*, Working Paper, Institute of Development Policy and Management (IOB), University of Antwerp, octobre 2017.
- Koko Sadiki et Yuma Kalulu Théophile.," La question du troisième mandat présidentiel au Burundi : Quelles leçons pour la République Démocratique du Congo ? ", in *Journal of African Elections*, volume 16, n°1,2017.
- La revue *L'Indépendant,* n° 50 du 27 janvier 1993, Editorial : "La classe politique appelée à l'ordre".
- Le magazine Iwacu, *De la monarchie aux républiques "monarchiques"*, juillet 2021.
- Le Renouveau du Burundi, n˚3320, du 17 octobre 1990.
- *Le Renouveau du Burundi*, n˚3379, du 27 décembre 1990.
- Ligue burundaise des droits de l'homme Iteka, Rapport sur La situation Des droits De l'homme au Burundi, de janvier à Octobre 2015 :" Les élections de 2015 : un contentieux électoral lourd de conséquences", Bujumbura, 2015.
- Luhata A., "La chronologie des évènements politico-judiciaires du Burundi", in *Revue de la Chaire Dynamique Sociale*, n°003, janvier-février, 2002.
- Monde Afrique : « Au Burundi, le spectre de la guerre civile », *Hommes & Libertés*, n° 173, 2016.
- Nakimana L. et Muntunutwiwe J-S., « Situation socio-politique au Burundi, 10ans après la signature de l'Accord d'Arusha : Quelles perspectives ? », in *Observatoire des grands lacs en Afrique*, note n◦4, 2012.
- Ndayisaba L., "Processus de démocratisation et polarisation d'une société. Une analyse de la crise actuelle au Burundi (avril 2015-juin2016)", in *Journal of African Conflicts* and peace studies, volume 3, 2017.
- Ndimira Pascal-Firmin., "Essai d'interprétation du concept de démocratie dans l'évolution politique du Burundi", in NTABONA Adrien (dir.), *Au cœur de l'Afrique*, n°2/1990.
- Nimubona J., « Du lien entre gouvernance démocratique et Résolution des conflits : Approche prospective pour réussir la paix en Afrique et au Burundi », in *RIDEC*, Volume 3, n°4. Bujumbura, septembre-Décembre 2009.
- Ntahombaye, Philippe et Manirarkiza Zénon, "La contribution des institutions et des techniques traditionnelles de résolutions pacifique des conflits à la résolution pacifique de crise burundaise"., Etude, Unesco, Bujumbura,1997.

- Palmans E., "Médias et élections au Burundi : l'expérience de 1993 et perspectives pour 2005", in *L'Afrique des Grands Lacs*, Annuaire 2004-2005, Anvers, 2005.
- Rufyikiri G., « Corruption au Burundi : problème d'action collective et défi majeur pour la gouvernance », in *Afrique des Grands Lacs*, Annuaire 2015-2016, Anvers, 2016.
- Rufyikiri G., *Echec de la transformation du CNDD-FDD du mouvement rebelle en parti politique au Burundi : une question d'équilibre entre le changement et la continuité*, Working Paper, Institute of Development Policy and Management (IOB), University of Antwerp, septembre 2016.
- Sculier C., « Négociation de paix au Burundi une justice encombrante mais incontournable », in Center for Humanitarian Dialogue, 2008.
- SOS Torture Burundi, « Consortium pour observation de la situation des droits de l'homme au Burundi dans la période électorale 2020 », Bujumbura, 2020.

5. Ouvrages sur le Burundi

- Buyoya P., *Mission possible : construire une paix durable au Burundi*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- Buyoya P., *Les négociations interburundaises. La longue marche vers la paix*, Préface de Louis Michel, Paris, L'Harmattan, 2011.
- Ghislain J., *L'Arrivée des Européens au Burundi,* préface du Général Major Edouard Henniquiau, Bruxelles, Saint Luc-Ramegnies-Chin,1994.
- Manirakiza M., *Burundi : De la révolution au régionalisme 1966-1976*, Bruxelles, Le Mât de Misaine, 1992.
- Manirakiza M., *Burundi : Quand le passé ne passe pas (Buyoya I – Ndadaye) 1987 – 1993*, Bruxelles, La Longue Vue, 2002.
- Manirakiza M., *Burundi. 50 ans d'indépendance 1962-2012*, Bujumbura, Presses Lavigerie, 2012.
- Mukuri M., Nduwayo J.M et Bugwabari N. (dir), *Un demi-siècle d'histoire du Burundi*, Paris, Karthala, 2017.
- Nkurunziza A., *Burundi. Le dessous des cartes*, Bujumbura : Editions Iwacu, 2019.
- Nsanze A., *Le Burundi contemporain. L'Etat-nation en question (1956-2002)*, Préfacé par René Lemarchand, Paris, L'Harmattan, 2003.
- Ntibantunganya S., *Burundi: démocratie piégée*, Bruxelles : Editions Iwacu Europe, 2018.

❖ Ntibazonkiza R., *Burundi. Au royaume des seigneurs de la lance,* Tome 2, *De l'indépendance à nos jours (1962-1992),* Bruxelles-Droits de l'Homme, 1993.

6. Thèses et Mémoires

❖ Banshimiyubusa D., *Les enjeux et défis de la démocratisation au Burundi : Essai d'analyse et d'interprétation à partir des partis politiques*, UPPA, Thèse de doctorat en science politique, décembre 2018.

❖ Bedi E., *L'alternance démocratique dans les Etats d'Afrique francophone*, thèse de doctorat en droit public, Université Paris-est, 2013.

❖ Hakizimana J., Problématique de l'intolérance politique intra et inter partisane pour la période post-Arusha au Burundi (2000-2019), Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Mastère en science politique, Université du Burundi, 2020.

❖ Laroque A., *Historiographie et enjeux de mémoires au Burundi,* tome 1, UPPS, thèse de doctorat en histoire, 2013.

❖ Mbonicura B., *Contribution de l'approche élitiste à l'analyse des stratégies de conservation du pouvoir politique au Burundi (1989-2015),* Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du grade de licencié en histoire, Université du Burundi, 2017.

❖ Ndereyimana I., *Contribution de l'approche organisationnelle à l'analyse de la gouvernance des partis politiques au Burundi (1992-2015),* Bujumbura, UB-.FLSH, mémoire de Licence, Avril 2017.

❖ Ntakirutimana P., *Impacts du néo-patrimonialisme sur le fonctionnement de la démocratie au Burundi. Cas de la pratique du présidentialisme et du clientélisme pour la période post-Arusha.* Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Mastère en science politique, Université du Burundi, 2023.

7. Conférence

❖ Nimubona J., « La tolérance aux fondements de la vie des Etats-Nation », conférence animée à Bujumbura, le16 avril 2020, U.B-CREDSR-CRELACS.

8. Adresses électroniques

❖ Danielle Gaudet., « Méthodes de promotion de la démocratie au sein des partis politiques", Hallberg, 2018. [En ligne] sur https://aceproject.org/electoral-advice-fr/archive/questions/113160951 Consulté le 02/11/2023.

- https://www.iwacu-burundi.org/constitution-une-revision-qui-divise/ consulté le 07/10/2023.
- Koudé R., Le syndrome du troisième mandat ou des mandats illimités : un facteur supplémentaire d'instabilité politique en Afrique, in La Revue politique et Parlementaire, Paris,2021.https://www.revuepolitique.fr/le-syndrome-du-troisieme-mandat-ou-des-mandats illimites-un-facteur-supplementaire-dinstabilite-politique-en-afrique/consulté le 08 octobre2023.
- Mamoudou G., *Introduction à la politique africaine*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010. [En ligne] sur https://books.openedition.org/pum/6371. Consulté le 09/10/2023.
- https://www.transparency.org/counrty. Consulté le 6 octobre 2023.
- https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/12/24/depuis-2000-onze-chefs-d-etat-africains-ont-change-leur-constitution-pour-rester-au-pouvoir_6023936_3212.html consulté le 06/10/2023.
- https://journals.openedition.org/anthropodev/720?lang=en consulte le 4/3/2024.
- https://www.refworld.org/reference/countryrep/ifhr/2011/fr/78398 consulté le 4/4/2024.
- https://www.hrw.org/fr/news/2019/04/09/burundi-10-ans-plus-tard-deni-de-justice-pour-le-meurtre-dun-activiste consulté le 4/4/2024.
- https://www.iwacu-burundi.org/malversation-et-corruption-lolucome-rappelle-au-gouvernement-de-recouvrer-plus-de-136-milliards-de-fbu/ consulté le 4/4/2024.
- **https://burundi-forum.org/2372/promesses-dons-et-lobbyings-outils-de-l-influence-electorale-de-2015-au-burundi/.** Consulté le 06/4/2024.
- https://base.afriquegouvernance.net/docs/cgd_super_doc_sur_elections_et_l_alternance_au_burkina.pdf consulté le 9/4/2024.
- https://www.fallaitpasfairedudroit.fr/images/files/Droit%20constitutionnel%20-%20L1/10%20-%20Les%20rapports%20entre%20pouvoirs/Alternance%20politique%20-%20Dissertation. Consulté le 9/4/2024.

9. Dictionnaires

- *Le Nouveau Petit Robert*, Paris, 2010.